



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



---

**PRÉCIS STATISTIQUE**  
**SUR LE CANTON DE CREIL,**  
**ARRONDISSEMENT DE SENLIS ( OISE ).**

---

1° *Topographie physique.*

Le Canton de Creil est situé dans la région méridionale du département de l'Oise, vers le milieu de cette région. Il est placé à l'Ouest de la ville de Senlis, entre la septième minute 40<sup>s</sup> et la dix-huitième minute du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la 1<sup>m</sup> 45<sup>s</sup> de longitude occidentale, et la vingt-cinquième minute de longitude orientale, le méridien de Paris traversant le canton à son extrémité occidentale sur les territoires de *Blaincourt* et de *Précy*.

Sa forme générale présente un rectangle plus étendu dans le sens du N. au S. que dans celui de l'O. à l'E. Les côtés de ce rectangle offrent de grandes irrégularités : à l'Est les communes de St.-Léonard et de St.-Firmin dépendant du canton de Senlis forment un isthme fort étendu entre la forêt de *Chantilly* et les bois d'*Aprémont* ; au Nord le canton de Liancourt s'avance en dedans du périmètre extérieur du canton de *Creil* en resserrant le territoire de *Villers-St.-Paul*, entre les communes de Monchy-St.-Eloi et de Verneuil (canton de Pont) ; à l'Est les communes de *Blaincourt* et de *Précy* forment un angle saillant vers le canton de Neuilly-en-Thelle.

Sa plus grande dimension du N. au S. mesurée depuis la limite de *Villers-St.-Paul*, au point de contact des territoires d'Angicourt et de Rieux, jusqu'au point extrême du périmètre de *Coye*, vers Luzarches, est d'environ dix-neuf mille cent mètres, ou plus de quatre lieues trois quarts. Sa plus grande étendue de l'E. à l'O., entre le point extrême d'*Aprémont* au contact des territoires de Courteuil et d'Aumont, et le point extrême du territoire de *Blaincourt* vers Ercuis, offre un développement de seize mille sept cent cinquante mètres équivalant à près de quatre lieues un quart.

Sa surface, d'après les travaux du cadastre, est de 18,125 hect. 57 cent.

Ses limites sont, au Nord, les cantons de Mouy et de Liancourt dépendant de l'arrondissement de Clermont, au Sud le département de Seine-et-Oise, à l'Ouest le canton de Neuilly-en-Thelle, et à l'Est les cantons de Pont-Sainte-Maxence et de Senlis.

Soit qu'on le considère relativement à la nature géologique du sol, soit qu'on ait égard aux cours d'eau qui baignent sa surface, le canton de Creil ne forme point ce qu'on nomme une région naturelle : sa circonscription est purement administrative.

*Météorologie.* La superficie du canton ne présente pas un développement assez considérable pour qu'il y ait une différence notable de température entre les points les plus éloignés. Le thermomètre ne descend pas habituellement plus bas que le 6° degré au-dessous de glace, et ne dépasse pas le 26° degré au-dessus. Le printemps se développe environ trois jours plus tard qu'à Paris, et quatre ou cinq jours plutôt qu'à Beauvais. Les chaleurs de l'été éprouvent peu de variations : dans la mauvaise saison la température humide étant bien plus durable que la température froide, la neige n'a jamais cette permanence qu'on peut observer dans les cantons du département où la craie s'offre à la surface. Les vents de Sud-Ouest et d'Est sont dominans ; ce dernier amène la sécheresse ; le vent de N.-O. est le précurseur des pluies d'automne.

La grêle est peu fréquente, mais les ravages qu'elle cause sont quelquefois très-considérables. Le 13 juillet 1788, les récoltes de *Montataire, Blaincourt, Villers, St.-Leu, Précý* et *Gouvieux*, et celles de quatre-vingt autres communes hors du canton furent entièrement détruites par la grêle ; plusieurs personnes et beaucoup d'animaux périrent dans les champs ; ce phénomène se renouvela en 1790 à *Précý* et à *Nogent*, en 1793 à *Maysel*, en 1795 à *Gouvieux* où il causa les plus grands dommages. Les souvenirs que ces désastres ont laissés dans le pays prouvent qu'ils n'y sont heureusement pas habituels.

*Eaux.* Le canton de Creil appartient tout entier au bassin de l'Oise, et tous les cours d'eau qui sillonnent sa superficie sont de affluens de cette rivière.

L'Oise partage le canton du N.-E. au S.-O. en deux parties à peu près égales. Elle entre sur le territoire par la limite N.-E. en séparant la commune de *Villers-St.-Paul*, de celle de

Verneuil (canton de Pont); elle passe devant Nogent, sous le pont de Creil, et se dirige en ligne droite jusqu'au-dessus du confluent du Thérain, entre Montataire et Parny; de ce point son cours est dirigé vers le S.-S.-O. en passant Saint-Maximin à gauche et St.-Leu à droite. Arrivée en face de Villers-sous-St.-Leu, elle court à l'Ouest jusques vis-à-vis Précý, où, prenant une nouvelle direction vers le Sud, elle sépare le territoire de Gouvieux et celui de Lamorlaye du canton de Neuilly-en-Thelle: elle sort du canton de Creil à mille mètres environ au-dessus du bac de Boran, canton de Neuilly-en-Thelle. La largeur de cette rivière qui varie entre quatre-vingt et quatre-vingt-dix-huit mètres, est accrue en divers points par les îles et îlots qui divisent le cours de l'eau; l'île la plus considérable est celle de Creil qui n'a pas moins de douze cent douze mètres de longueur, sur quatre-vingt-quinze mètres de largeur; on peut remarquer en outre l'île de Toutroye, en face de Gouvieux, deux autres îles vis-à-vis le territoire de St.-Leu, une troisième entre Creil et Montataire, et quelques îlots dépendant de Villers-St.-Paul.

D'après les observations de M. de Guillebon, ingénieur des ponts et chaussées, la hauteur de l'eau en rivière varie de 2 m. 70 c. à 0 m. 45 cent.; cette grande inégalité est due aux atterrissemens et aux dépôts qui se sont formés sur un grand nombre de points. La longueur totale de l'Oise dans le canton est de dix-neuf mille trois cent mètres environ; sa pente est évaluée à deux mètres 85 c. ou 0,000,14959 environ par mètre.

L'Oise déborde ordinairement en hiver, et inonde pendant plusieurs mois les marais qui s'étendent sur sa rive gauche depuis Gouvieux jusqu'au-delà du Lys. Le fond sur lequel coule cette rivière est crayeux, et non pas formé de bancs de pierre calcaire coquillière, comme le dit M. Cambry (tome 2, page 284), d'après Monnet. Le gravier assez fin qu'elle charrie, est composé principalement de très-petits fragmens de silex arrondis, de coquilles fluviatiles roulées, et de fossiles provenant des couches de calcaire grossier qui forment son lit au-dessus du canton.

Les affluens de l'Oise sont la Bresche et le Thérain sur sa rive droite; la Nonette et la Thève, sur sa rive gauche.

La Bresche (Briga) entre sur le territoire de Nogent-les-Vierges en sortant de l'arrondissement de Clermont; elle se divise en deux branches dont la principale ditte Grande-

*Bresche*, forme quelques îlots sur le territoire de *Villers-St.-Paul*, avant de se réunir à l'Oise. La seconde branche ou *Petit-Bresche* se jette dans la même rivière à 550 mètres environ au-dessus de *Creil*, au lieu dit *la voirie du Pont des Princes*. La *Bresche* ne gèle jamais : ses eaux ordinairement très-basses débordent fréquemment dans la mauvaise saison.

Le *Thérain* (*Thara*) court du N.-O. au S.-E. dans une direction à peu-près rectiligne, bien qu'il forme plusieurs circonvolutions; en sortant du canton de *Neuilly-en-Thelle*, il pénètre dans celui de *Creil* par le bourg de *Mello* dans l'intérieur duquel il se divise en plusieurs branches, dont la principale est nommée *rivière du lion*; il passe ensuite devant *Maysel*, *Sousrivière*, *Cramoisy*, *Montataire*, et après avoir réuni ses diverses ramifications, il se jette dans l'Oise, au lieu dit le *Pont-Thérain* : cette rivière déborde souvent dans l'hiver.

La *Nonette* se dirige de l'O. à l'E. depuis *Senlis*; elle traverse le grand canal de *Chantilly*, le territoire de *Gouvieux* et se perd dans l'Oise au-dessous de *Toutvoye* après avoir formé quelques îlots devant *Chaumont*.

La *Thève* qui sort des étangs de *Comelle*, se dirige également de l'E. à l'O. et se divise en deux branches sur le territoire de *Coye* : 1<sup>o</sup> la *vieille Thève* qui passe à *Lamorlaye*; cette rivière est presque à sec excepté pendant l'hiver et les grandes crues d'eau; 2<sup>o</sup> la *nouvelle Thève* ou *rû du bois*, qui est un canal dérivé de l'étang de *Coye*; le lit de ce canal, qui est plus élevé que la vallée, sert en partie de limite Sud au canton et au département. Un autre cours d'eau nommé le *ruisseau St.-Martin* sortant aussi des étangs de *Comelle*, traverse les territoires de *Coye* et de *Lamorlaye* et se joint à la *vieille Thève* au-dessous de ce dernier village. Les deux branches de la *Thève* se réunissent avant le confluent de cette rivière dans l'Oise, mais ce confluent et cette réunion ne s'opèrent que dans le département de *Seine-et-Oise*. La *Thève* est nommée *Aise* sur les anciennes cartes.

Les seuls étangs remarquables du canton sont situés sur le territoire de *Coye*, dans la forêt de *Chantilly*, dont ils forment un des sites les plus remarquables; ces étangs au nombre de quatre communiquant entr'eux, connus sous le nom d'étangs de *Comelle*, du nom d'un hameau du canton de *Senlis* où ils prennent naissance, sont traversés par la *Thève* et alimentés par des sources d'eau vive : l'abondance de ces eaux et le rétrécissement de la vallée de la *Thève* a déterminé leur for-

mation, mais ils ont été aggrandis de main d'homme; ils tirent de neuf à dix pieds d'eau dans leur plus grande profondeur. Il y avait anciennement sur le territoire de *Gouvieux* un étang qui passait pour le plus considérable du Beauvoisis, s'étendant depuis *Gouvieux* jusqu'au-delà de *Chantilly* vers *St.-Firmin* (hors du canton); cet étang alimenté par la *Nonette* fut détruit en 1658, lors d'une inondation qui emporta la digue de l'Ouest. On a creusé depuis sur son emplacement le grand canal de *Chantilly*, qui ne peut être considéré comme un véritable étang, pas plus que les petits canaux qui en dépendent, puisqu'ils ont tous été créés par l'industrie humaine.

*Configuration du sol.* On a déjà vu que le cours de l'Oise divisait obliquement le canton en régions du N.-O. et du S.-E. La région N.-O. est partagée en trois plateaux principaux par le Thérain et la Bresche. La Nonette partage en deux autres circonscriptions la région S.-E.

Le plateau compris entre l'Oise et la Bresche est la portion la plus septentrionale du canton. C'est à proprement parler moins un plateau que la terminaison en pente douce des collines qui s'étendent sur la rive gauche de la Bresche jusqu'à la hauteur de Nointel et de Clermont.

Le plateau limité par la Bresche, l'Oise et le Thérain offre une plaine inclinée au S.-E., c'est-à-dire vers le cours de l'Oise, et quelques vallons ondulés ou découpés sur ses bords, notamment entre *Nogent* et *Montataire*, et entre cette dernière commune et *St.-Vaast*. Les hauteurs calculées au-dessus du niveau de la mer dans cette partie du canton, ont donné les résultats suivants : Mello, 98 m. — *St.-Vaast*, 82 m. — *Montataire*, 74 m. La vallée de la Bresche qui sépare ce plateau du précédent offre, à *Villers-St.-Paul*, une hauteur de 37 m., et à *Nogent* 33 m.

Le plateau à la droite du Thérain présente aussi une plaine généralement inclinée vers le S.-E., mais cette plaine cesse avant d'atteindre les bords de l'Oise; de fortes pentes et un sol de nature différente forment la partie méridionale du plateau, sillonné d'ailleurs par des ondulations de terrain assez nombreuses depuis *Saint-Leu* jusqu'à *Précy*. Au Nord-Ouest de *Précy*, s'élève un vallon privé d'eau qui se prolonge au-delà de *Blaincourt* jusque dans l'arrondissement de Beauvais; le coteau méridional de ce vallon court à l'Ouest de *Précy*, jusque vers Boran (canton de Neuilly-en-Thelle).

Les hauteurs suivantes ont été constatées dans cette partie du canton : *Cramoisy*, 91 m. — pâtures de *Blaincourt*, 92 m. — *St-Leu* (place de l'église), 65 m. — moulin à vent de *Précý*, 74 m. — *Blaincourt* (sommets du coteau à l'Ouest du village), 161 m. La vallée du *Thérain*, limitant au N. le plateau dont il s'agit, a, d'élévation, à *Mello* (devant l'église), 59 mètres. — en face de *Cramoisy*, 35 m. — à *Tiverny*, 34 m. — au *Pont-Thérain*, 32 m. Le vallon de *Blaincourt*, immédiatement au-dessous du village, est à 40 m. de hauteur.

En passant sur la rive droite de l'Oise, la section du territoire comprise entre cette rivière et la Nonette, offre une plaine sans inclinaison bien sensible vers l'Oise, se terminant en une sorte de promontoire relevé au confluent des deux rivières ; du côté de l'Est, le sol s'élève en approchant de la forêt d'Hallate, et il supporte d'ailleurs la butte sableuse sur pente de laquelle est assis le village d'*Apremont*. On a constaté à *Malassie* 94 m. de hauteur, à *Apremont* (sommets de la butte), 127 m. — *St-Maximin*, 62 m. — et au *Camp de César*, au-dessus de *Gouvioux*, 103 m.

Le plateau de *Chantilly*, au Sud de la Nonette, a dans *Chantilly* même une élévation de 65 m. ; il n'y a pas de changement brusque de niveau jusqu'à la vallée de la Thève, dont l'élévation mesurée à *Coye* a été trouvée de 45 m. ; mais la partie occidentale du plateau, dans l'espace compris entre *Gouvioux*, la *Lys* et *Lamorlaye* offre un niveau fort inférieur au précédent, résultant de l'abaissement subit du sol sur une ligne qui court du S. au N., à peu de distance de la route de Paris, Ce plateau inférieur n'a de hauteur à *Gouvioux* que 39 m. — à *Lamorlaye*, 38 m. — au *Lys*, 34 m.

Les hauteurs mesurées dans la vallée de l'Oise ont donné à *Crail*, 53 m. — Au *Pont-Thérain*, 52 m. — En face de *Villers-sous-St-Leu*, 30 m. — Au-dessus du bac de *Bonan*, 29 m. — En face du *Lys*, 28 m.

Il résulte des observations ci-dessus exposées que la différence entre le point le plus élevé à l'Ouest de *Blaincourt* et le point le plus bas du canton (vallée de l'Oise vis-à-vis le *Lys*), est de 133 m. ; mais ces deux points extrêmes ne peuvent servir à établir la hauteur moyenne, c'est-à-dire, l'élévation la plus générale du sol ; cette évaluation doit être faite d'après les observations recueillies à la surface des plateaux ; on trouvera alors que le sol varie de 81 à 90 m. de hauteur, en écartant, bien entendu, des éléments de l'évaluation, les me-

sures recueillies à *Gouvieux*, à *La Morlaye* et au *Lys*, dont le sol forme, comme on vient de le voir, un plateau particulier inférieur, de 14 à 16 m. au niveau commun du canton. L'inclinaison des différentes parties est toujours dirigée vers l'Oise, et secondairement vers ses affluents. La hauteur moyenne des plateaux au-dessus des vallées, varie de 45 à 55 m.; le niveau des vallées, varie entre 59 m. et 28 m. — Ce qui leur donne dans tout le canton une pente de onze mètres.

La portion de la vallée de la *Bresche* qui appartient au canton de *Creil* présente un large bassin, confondu dans la vallée de l'Oise. Celle du *Thérain* est encaissée par des pentes escarpées; celles de la *Nonette* et de la *Thève* sont au contraire très-ouvertes. Quant à la vallée de l'Oise, elle conserve une largeur à peu près égale jusqu'au-dessous de *Gouvieux*, où le plateau du *Lys*, qui se trouve presque de niveau avec elle, lui donne un développement considérable sur la rive gauche; et lui fait rejoindre la vallée de la *Thève*, près d'une lieue au-dessus du confluent des deux rivières.

Le nombre des vallées et des cours d'eau, l'élevation modérée du sol qui permet à la vue de s'étendre, en lui imposant néanmoins des limites convenables, la proximité des villages et hameaux, concourent à multiplier dans le canton de *Creil* les points de vue les plus agréables et les plus variés. Les environs de *Mello*, de *Précy*, de *Cramoisy*, de *Villers-St-Paul*, de *Coye*, de *Chantilly*, présentent les paysages les plus gracieux; il n'est presque aucune partie du canton où l'on ne puisse observer, recueillir des tableaux pittoresques, niches de beautés naturelles; aussi la plupart des sites qu'il offre ont-ils été dessinés et publiés. La vallée de l'Oise surtout, de quelque point qu'on l'observe, mais particulièrement des hauteurs de *Creil*, de *Montataire*, du *Camp-des-César*, offre des développemens admirables, auxquels les contours ondulés de la rivière ajoutent un charme qu'on ne saurait définir. M. *Cambry* assure qu'en parcourant ce pays on peut avoir l'idée des plus riches aspects, et des plus beaux points de vue de l'Europe. En s'élevant au-dessus d'*Aprémont* et de *Blaincourt*, un panorama immense se déploie sous les yeux; on aperçoit à la fois tout l'espace compris dans un diamètre d'environ douze lieues, et la vue n'est arrêtée que d'un seul côté, par les hauteurs septentrionales de la forêt de *Hallate*.

*Géognosie et Minéralogie.* Les terrains tertiaires reposant sur la craie, forment la constitution géologique du canton de *Creil*, ainsi qu'il résulte des observations ci-dessous exposées concernant chaque plateau.

La colline qui se termine à *Villers-St.-Paul* présente de haut en bas une masse de calcaire grossier, d'un grain fin et uniforme, ayant environ six mètres de puissance, divisé par bancs horizontaux; puis un calcaire dur, inégal, rempli de grains verts, d'impressions de coquilles, et offrant des veines irrégulières de silex corné très-dur, appelé *queusæ* par les ouvriers; au-dessous est une masse considérable de sable jaunâtre ferrugineux contenant du grès en rognons. A la surface du plateau, il y a des blocs de grès à écorce rougeâtre disséminés dans les champs sous la terre végétale.

Le plateau qui porte *Mello*, *Montataire*, etc. offre partout le calcaire grossier superposé à une masse sableuse considérable; cette disposition est très-visible dans-tous les escarpemens qui bordent la route royale en allant de Laigueville à *Nogent*, et de là à *Montataire*. La masse sableuse est fort épaisse, en sorte que le calcaire se trouve placé dans le haut du plateau; le sable est jaunâtre, ferrugineux, à veines de marne blanche, dans le bas; en s'élevant il passe à la glauconie grossière sableuse renfermant de petits rognons de grès, et point de fossiles, si ce n'est quelques nummulites et des dents de squale. Le calcaire offre une masse inférieure, tendre, blanchâtre, présentant des moules ou impressions de coquilles; et une masse plus dure, d'un grain homogène, souvent traversée par de nombreuses filières; au-dessus est un petit banc de pierre siliceo-calcaire très-dure; le tout est surmonté de calcaire friable, feuilleté. Les bancs sont légèrement inclinés de l'E. à l'O. La masse sableuse diminue, et le calcaire augmente en épaisseur en allant de *Nogent* à *Montataire*, où il a une puissance de douze mètres environ. En remontant la vallée du Thérain sur le bord méridional du plateau, on voit que la masse calcaire est plus compacte, plus dure; les chemins sont remplis de nummulites et de débris de calcaire dur, à cassure inégale; le sable ferrugineux se montre seulement au bas des escarpemens; cette disposition continue de *Saint-Vaast* à *Mello*. Les carrières célèbres de cette dernière commune donnent la coupe suivante, qui présente dans tous ses détails l'ensemble de la formation du plateau; elle a été prise sur le chemin qui conduit à *Martincourt*.

Sous la terre végétale, calcaire tendre, fragile, en feuillets minces, brisés en petits fragmens ;

Calcaire feuilleté dur en plaquettes, mêlé de beaucoup de silice, nommé *banc dur* par les ouvriers ;

Calcaire dur à texture lâche et grenue ou raboteuse : *gros vergelet* ;

Calcaire dur granuleux, mêlé de silice, à texture moins lâche que le précédent, un peu plus coloré : *banc gris* (bonne pierre) ;

Calcaire tendre, sableux, à grain fin et homogène, sans aucune impression coquillère : *vergelet fin* (excellente pierre) ;

Calcaire cassant, granuleux, à texture inégale, à miliolites, offrant quelques moules de coquilles, plus jaunâtre que le précédent ; celui-ci, nommé *vergelet doux*, a plus de seize mètres de puissance ; il est coupé par de nombreuses filières ;

Calcaire à texture fine, inégale, dur, rempli d'impressions de coquilles, nommé *Pierre grasse*, très-gélif quand on l'emploie en mauvaise saison.

Au-dessous, le calcaire passe à l'état de sable, et renferme beaucoup de nummulites ;

Glaucanie sableuse ;

Et plus bas dans le village, sable quartzeux jaunâtre.

Le dessus du plateau est couvert de fragmens de calcaire grossier, dur ; mais on n'y trouve presque pas de sable, et point de grès.

La rive droite du Thérain offre partout à *Maysel, Cramoisy, Tiverny*, des bancs de calcaire grossier appartenant aux couches inférieures de la formation, et reposant sur du sable glauconieux contenant quelques fossiles et des rognons de grès. Un escarpement pratiqué par l'éroulement des bancs près de *Tiverny*, en face du *Pont de la Ville*, permet d'observer que la masse calcaire, forte de sept à neuf mètres à *Maysel* et *Cramoisy*, est réduite ici à quelques bancs de texture inégale, minces et mal stratifiés : au-dessous est la glaucanie à nummulites, renfermant beaucoup de grès tuberculés, à gros grains. Cette couche repose sur un autre banc sableux, agglutiné en roche, coloré par le fer, traversé par des veines de quartz et par des filières nombreuses ; cette masse sableuse a plus de huit mètres de puissance ; elle est parsemée de grains ronds beaucoup plus petits que ceux de la glaucanie qui lui est superposée, et ne renferme aucun fossile ; mais immédiatement après, et au niveau de la vallée, il y a un autre banc

sablonneux contenant une quantité innombrable de coquilles très-bien conservées, très-fragiles, présentant le mélange singulier de fossiles marins et fluviaux qui a été signalé jusqu'à présent comme particulier aux couches calcaires du Soissonnais.

Le coteau de la rive droite de l'Oise renferme les bancs où sont percées les carrières célèbres qui donnent la pierre de *St-Leu*. La disposition générale est à peu près la même qu'à *Mello*, mais avec des différences importantes dans l'épaisseur des bancs. Il y a au-dessous de la terre végétale, d'abord ce calcaire feuilleté, fragile, qui donne les carrières de *Mello*, puis les bancs de *vergelet dur* à texture homogène et granelleuse contenant des trilobites, reposant sur un banc très-dur coquillier, nommé *caillasse* par les carriers, le tout présentant une masse de six à sept mètres de puissance. Au-dessous, vient immédiatement la *pierre douce* ou de *St-Leu*, dont la texture est inégale, tendre, d'un aspect farineux, ayant peu d'impressions de coquilles, et renfermant de petits cristaux de chaux carbonatée appelés *diamans* dans le pays : ce banc ressemble au *vergelet doux* de *Mello* ; sa masse, haute de sept à huit mètres, est divisée par des fissures généralement dirigées de l'E. à l'O. ; elle est stratifiée en bancs de 0,7 à 1 m. 4 c. de puissance ; les bancs inférieurs passent à l'état de sable calcaire, et au-dessous on trouve le sable quartzeux jaunâtre. Cette disposition est très-visible dans les carrières et même dans le village de *St-Leu* bâti sur la pente de la colline. L'église repose sur le calcaire feuilleté ; les rues qui descendent au port laissent apercevoir les bancs moyens, et dans le bas du village on est sur le sable quartzeux, sur lequel sont également bâtis les bourgs ou hameaux de *Boissy*, de *Villers-St-Leu* et de *Précý*. On retrouve dans les carrières de *Villers*, de *Précý* et de *Blaincourt* le même système de bancs qu'à *St-Leu*, avec cette différence que le *vergelet* y est beaucoup plus épais que la *pierre douce*, et que les carrières de *Blaincourt* offrent dans leurs bancs supérieurs des fossiles très-blancs et très-bien conservés, qu'on ne voit en aucun autre lieu du plateau.

Entre *Blaincourt*, *Cramoisy* et *Maysel*, il y a, à la surface du plateau une couche de sable renfermant des blocs de grès en assez grande quantité pour donner lieu à une exploitation considérable ; ces grès, purement quartzeux, grisâtres, forment deux bancs superposés, irréguliers, non continus ; une légère

couche d'argile terreuse les sépare des premiers bancs de calcaire grossier. La surface du sol est couverte de fragmens de ce grès et de meulière compacte.

Le vallon de *Blaincourt* sépare le calcaire grossier de la formation de craie qui règne à l'Ouest de ce village, de *Précy*, et se prolonge jusqu'à Boran (canton de Neuilly-en-Thelle). Cette craie est blanche, marneuse; ses silex couvrent tout le coteau: le fond de la vallée est occupé par le sable quartzeux jaunâtre ferrugineux, qui est intermédiaire aux deux formations, et qui renferme des blocs arrondis de grès rougeâtre à gros grains. Au bas du coteau de craie, entre *Précy* et Boran, on voit beaucoup de cailloux noirs roulés.

Les deux plateaux de la rive droite de l'Oise présentent le même système de couches que les plateaux de *Mello* et de *St-Leu*, avec des différences notables néanmoins dans l'épaisseur des bancs de calcaire. En général, les bancs tendres, à texture inégale et farineuse sont plus puissans sur la droite de la rivière. Les bancs à miliolites et les *roches* dominent dans les carrières de la rive gauche. Les carrières percées sur la route de *Creil* à Senlis, font connaître l'ensemble de la constitution de ces plateaux. On y voit du haut en bas :

1° Calcaire en fragmens bouleversés, fortement mêlé de silice, passant presque au grès, ce que les ouvriers nomment *faux liais* et *cailloutis* ;

2° Calcaire friable, feuilleté en plaques minces ;

3° Calcaire dur, à grain fin, en bancs horizontaux ;

4° Calcaire moins dur, homogène, à miliolites ;

5° Calcaire à texture très-grossière, spongieuse, rempli d'empreintes et de moules de coquilles, très-dur, nommé *gros vergelet* et *foie de cochon*. Il renferme souvent des rognons de silex cornés très-durs, polymorphes ;

6° Sable argilo-ferrugineux, sans coquilles, mêlé de grains verts, d'un jaune rougeâtre, acquérant dans la partie inférieure la consistance d'un grès tendre, traversé par des veines de fer hydraté. Cette masse sablonneuse est assez puissante pour que les carriers aient pu creuser des habitations dans son épaisseur ;

7° Sable jaunâtre quartzeux.

En se reportant du côté de l'Oise, sur le chemin de Verneuil, on remarque que le calcaire en roche est tout-à-fait dans le haut du plateau, et qu'il repose sur une couche très-

épaisse de sable argilo-quartzeux rougeâtre, contenant des assises mal stratifiées de fossiles fragiles, très-abondans. Ces fossiles offrent le mélange déjà signalé à *Tiverny* des coquilles marines et fluviatiles confondues dans le même banc. La masse sableuse offre aussi des fragmens de glauconie grossière en roche et de fer hydraté.

A *St-Maximin* et à *Trossy*, où l'on voit des carrières nombreuses, les bancs de *vergelet* l'emportent sur les autres par leur épaisseur; ils sont superposés à la *Pierre douce* semblable à celle de *St.-Leu* dont les carrières sont situées en face sur la rive droite de l'Oise; mais à *St.-Leu* la *Pierre douce* domine tandis qu'ici c'est le *vergelet* ou *Pierre coquillière dure*. Le banc inférieur de ce *vergelet* nommé *banc batard* par les ouvriers, contient en quantité des moules de *Cerithium giganteum*.

Le prolongement qui porte le *Camp de César* est en tout analogue au gissement de *Trossy*.

La descente par laquelle on arrive à *Chantilly* en venant de *Creil* offre des carrières analogues à celles de cette ville, avec cette différence qu'ici les bancs à miliolites sont les plus épais.

La butte d'*Apremont* est située à l'Est entre *Creil* et *Chantilly*. Après avoir monté la cavée de *Creil* on voit de tous côtés sur le sol des fragmens des couches supérieures du calcaire grossier, et du sable avec cailloux noirs roulés; en approchant d'*Apremont* les cailloux noirs disparaissent. La butte sur le revers de laquelle est assis ce village présente à son sommet immédiatement au-dessous de la terre végétale des assises de calcaire silicieux compacte, lourd et dur; ses assises ne forment pas de banc continu, mais elles sont composées de moëllons, ou fragmens anguleux variant depuis la grosseur du poing jusqu'à un mètre de diamètre: de ces fragmens les uns sont parfaitement homogènes, sans fossiles et sans couches ou feuilletés distincts; d'autres présentent des impressions et des reliefs de *chara*, *lymnea*, *cyclostoma*, d'autres enfin avec les mêmes fossiles ont l'aspect feuilleté des couches supérieures du calcaire grossier. L'épaisseur de cette couche calcaire varie de un à trois mètres; elle contient beaucoup de silex blonds, durs et fragiles, à écorce blanche, et des fragmens de meulière très-compacte, non coquillière. Le tout est enveloppé dans un banc de marne blanchâtre (ma-

gnésite ?) qui remplit tous les interstices et les cavités des moëllons et des silex.

Au-dessous est la déposition de sable quartzeux, grisâtre, presque pur, exploité pour les manufactures. En allant vers *St.-Maximin*, ce banc forme des blocs de grès dur. Ce sable repose sur une autre couche sableuse verdâtre, traversée par quelques veines de marne glaiseuse. Le calcaire grossier se retrouve à environ vingt mètres au-dessous.

Le plateau qui porte la forêt de *Chantilly* est sablonneux à sa surface, offrant çà et là des blocs de grès gris à écorce ferrugineuse; les coupes de terrain qu'on peut observer en descendant aux étangs de *Comelle*, à *Gouvieux*, sous *Chantilly* même, montrent que les bancs de calcaire dur avec impression de coquilles sont dominans dans cette partie du canton. A la descente du chemin qui conduit à *Gouvieux*, il y a sous le calcaire une assise de grès gris bleuâtre, lustré, compacte très-dur passant à la glauconie, puis le sable verd avec les fossiles qui lui sont propres et de petits cailloux roulés. La descente de *Lamorlaye* sur le bord méridional du plateau, laisse apercevoir la terminaison de la formation calcaire; on y voit comme à *Mello* d'abord du calcaire friable feuilleté, puis le calcaire dur homogène, ensuite le *vergelet*, et au-dessous un calcaire tendre, fissile, presque à l'état de sable; le tout n'a pas au-delà de sept mètres de puissance: le banc de *vergelet* est presque partout rompu en gros blocs qui ont roulé sur la pente du coteau, n'ayant pu être soutenus par le banc sableux qui n'offre aucune résistance. La glauconie est remplacée dans ce lieu par une sorte de poudingue formée de petits cailloux roulés, de gros grains de quartz, et de coquilles et impressions de coquilles fort abondantes et fragiles. Au dessous est une masse très-puissante de sable quartzeux non coquillier d'abord ferrugineux, traversé par des veines de marne blanche, puis verdâtre contenant des fragmens de fer oxydé hydraté, et des bois pétrifiés; il y a du mica dans la partie inférieure. On suit ce dépôt sableux sur la lisière de la forêt de *Chantilly* jusqu'à *Coye*, mais là il n'y a pas de poudingue, seulement beaucoup de nummulites.

Le calcaire grossier finit ici sur le bord de la *Thève*. En allant de *Coye* à *Lamorlaye* par le chemin à gauche de la rivière, le sol est un sable rempli de fragmens de silex pyromaque; en remontant soit dans les bois, soit sur la route de Paris, on

rencontre partout la craie blanche, et à la surface du sol des blocs de grès tendre, gris avec des points noirs, et d'autres blocs souvent énormes d'un poudingue très-dur formé de ce grès et de silex pyromatiques roulés : ces silex ont quelquefois la grosseur de la tête.

En allant ensuite de *Lamorlaye* au *Lys*, sur la rive droite de la *Thève*, on trouve partout des silex pyromatiques, et la craie si peu profonde sur les bords de la forêt qu'on l'atteint en creusant des fossés ou en plantant des arbres. Le plateau qui porte la forêt du *Lys* et *Gouvieux* est en sable argilo-quartzéux avec cailloux roulés, reposant sur la craie, et c'est par une erreur évidente que sur la carte géognostique des environs de Paris, ce canton est représenté comme dépendant de la formation de calcaire siliceux : on n'y trouve même pas le calcaire grossier ; tout est sable et cailloux jusqu'au limites du plateau borné à l'Est et au Nord par le coteau de calcaire dont le niveau est bien supérieur à celui-ci, comme il a été dit plus haut.

Sur les limites du plateau de *Lys*, il y a depuis le lieu dit le *Clos St.-Leu* jusqu'au monticule du *pain de sucre* et peut-être plus loin, un dépôt d'argile plastique, composé de plusieurs couches alternatives de sable gris, de marne, de glaise grise, recouvrant un banc de glaise feuilletée noirâtre qui contient beaucoup de pyrites, des parcelles de lignite, et des cristaux assez abondans de chaux sulfatée ; ce dépôt exhale au loin une odeur fortement sulfureuse. Le sol des environs offre des plaquettes de grès ferrugineux.

La vallée du *Thérain* est tourbeuse notamment au-dessus de *Mello* ; il y a aussi de la tourbe dans la vallée de la *Nonette*, précisément sur l'ancien emplacement de l'étang de *Gouvieux* ; on en trouve encore entre *Comelle* et *Coye*, et entre *Lamorlaye* et le *Lys*.

L'importance des exploitations calcaires du canton de *Creil* a paru rendre nécessaires les détails qu'on vient d'exposer. En résultat, la craie se montre sur les limites Ouest et Sud du canton dont presque toute la surface est occupée par la formation de calcaire grossier ; celle-ci supporte à *Apremont* et sur les hauteurs de *Blaincourt* seulement les premières assises des formations qui lui sont supérieures.

*Règne végétal.* La végétation du canton de *Creil* ne diffère en rien de celle des environs de la capitale, et les flores de

Paris donnent une idée exacte des productions végétales de ce canton. A peine y rencontre-t-on un petit nombre de plantes qui lui soient particulières; il est permis de supposer que ces espèces se sont conservées à la faveur des grandes forêts qui ont mis la végétation naturelle à l'abri des destructions causées par les défrichemens et les travaux agricoles. Le tiers de la surface du canton est boisée; les forêts de *Chantilly* et du *Lys* forment la plus grande partie de son sol forestier. Il est probable que dans des tems reculés sa superficie entière était couverte de bois, car on sait que la forêt de *Chantilly* faisait partie de l'immense forêt de *Cuise* qui comprenait sans interruption dans son étendue les forêts actuelles de *Laigue*, de *Compiègne*, de *Villers-Cotterets*, d'*Hallate*, les bois d'*Ajeux*, de *Sentis*, de *Coye*, d'*Hérivaux*, de *Lazarches*, etc. Le plateau aujourd'hui découvert, sur lequel est assis *St-Maximin*, était une forêt très-épaisse que les Romains abattirent lors de leur séjour dans les Gaules pour éclairer le pays, et assurer les alentours du camp qu'ils établirent près de *Gouvieux*. Le chêne, le hêtre, le charme et le bouleau sont les élémens principaux des bois et forêts; le châtaignier commun dans le canton il y a quelques siècles, en a graduellement disparu comme de tout le Beauvoisis; on en trouve encore, mais en petite quantité, autour de *Creil* et de *Cramoisy* seulement. On peut citer commè plantes rares ou intéressantes dans le canton, les suivantes : *Corydalis tuberosa*, *Geranium sanguineum*, *Selinum carvifolium*, *Doronicum plantagineum*, *Verbascum phlomoides*, *Veronica spicata*, *Ulmus effusa*, *Limodorum abortivum*, *Epipactis rubra*, *Allium carinatum*, dans la forêt de *Chantilly*; *Fumaria media* à *Creil*; *Trigonella Fœnum grœcum*, à *Malassise*; *Sisymbrium columncæ*, *Pimpinella dissecta*, dans le bois d'*Apremont*; *Cardamine amara*, *Senecio paludosus*, *Vaccinium oxycoccos*, *Pilularia*, aux étangs de *Comelle*; *Orchis pyramidalis*, *Scutellaria minor*, à *Coye*; *Helianthemum guttatum*, *Arenaria setacea*, à *Gouvieux*, *Ruta montana* sur les pentes de *Précý* et du *Camp de César*. On a vainement cherché, d'après l'indication de *Thuilier*, dans les bois de *Coye*, l'*Anemone trifolia* qui paraît étranger à la France. La forêt de *Chantilly*, et surtout les coteaux qui entourent les étangs de *Comelle* sont très-riches en champignons et en espèces de la famille des hépatiques.

*Règne animal.* Le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier,

sont conservés de tout temps dans la forêt de *Chantilly* et dans les bois qui en dépendent pour le plaisir de la chasse. Le *loup* ne séjourne pas dans le canton ; il y arrive ordinairement de la Brie par les forêts d'Ermenonville et de Senlis , et en sort en se dirigeant sur les bois de l'Isle-Adam ; cet animal n'est pas aussi commun qu'on le pourrait supposer , eu égard à la nourriture abondante et facile qu'il trouverait dans le gros gibier de la forêt. On voit quelque fois l'*hermine* , la *belette* , la *fouine* ; le *hérisson* et le *renard* sont communs , le *blaireau* est rare au contraire ; on a tué quelques *chats sauvages* dans les lieux les plus fourrés de la forêt de *Chantilly*. La *loutre* est abondante autour de *Nogent*. Le gibier de plume est excessivement commun partout.

L'*alose* se pêche dans l'Oise , où l'on a pris , mais rarement , des *esturgeons*. On conserve dans les eaux de *Chantilly* des *carpes* et des *brochets* qui acquièrent des dimensions énormes ; il y avait en 1820 , dans les ruisseau du bois de *Sylvie* , un de ces derniers poissons dont la longueur atteignait quatre pieds.

On ne connaît pas de reptile dangereux dans le canton ; la *couleuvre à collier* et l'*orvet* sont les seules espèces de serpent qu'on y rencontre.

## 2° Population.

*Recensement.* Le tableau ci-dessous offre le résultat des divers recensemens de population qui ont été exécutés dans le canton depuis environ un siècle. Les élémens de la première colonne ont été puisés dans le *Nouveau dénombrement du royaume par généralités , élections , etc.* imprimé en 1720 (Paris, in-4°. Saugrain et Prault). Les renseignemens de la deuxième colonne sont extraits de la *Description de la généralité de Paris*, publiée en 1759 , et d'une source aussi authentique pour les communes qui dépendaient de la généralité de Soissons. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages le recensement est constaté par feux et non par individu , mais on en a porté le résultat ici en comptant quatre individus par feux , proportion un peu forte à la vérité , car un feu ne doit compter , terme moyen , que de trois à quatre habitans , et non quatre. Les autres colonnes sont extraites des recensemens individuels exécutés par les soins de l'administration. Les deux dernières présentent pour chaque commune le rapport de la population à la superficie , ou la quantité moyenne de territoire qui est affectée à chaque individu.

COMMUNES.	ANNÉES							Contenances (fractions négligées).	nombre d'hectares par individu.	1846
	1720	1759.	1791.	1804.	1806.	1821.	1826.			
Apremont.	332	428	455	513	508	537	551	1361	2,47	626
Blaincourt.	346	452	536	551	560	529	520	813	1,56	282
Chantilly.	800	1250	2030	1584	1657	1825	1972	1416	0,71	2419
Coye.	276	373	675	670	679	756	800	706	0,88	918
Cramoisy.	372	360	549	362	370	585	395	1000	2,53	361
Creil.	704	784	1032	1059	1180	1329	1510	1034	0,61	2223
Gouvieux.	1040	1100	1214	1205	1237	1255	1284	2475	1,90	1605
Lamorlaye.	232	344	472	543	531	526	572	1510	2,60	556
Mello.	412	416	412	405	382	409	437	206	0,47	419
Montataire.	556	764	808	891	862	1010	1050	1057	1,00	2226
Nogent.	372	432	435	556	603	631	681	740	1,08	820
Précý.	815	892	863	869	907	821	749	971	1,29	740
St.-Leu.	852	984	1210	1126	1112	1154	1143	1307	1,14	1204
St.-Maximin.	468	708	776	727	720	704	784	1447	1,84	917
St.-Vaast.	384	596	410	443	477	431	420	916	2,17	528
Tiverný.	56	74	82	94	90	92	68	205	2,00	110
Villers-S. Paul	308	404	409	520	514	508	526	493	0,90	1126
Villers-S. Leu.	248	272	290	274	268	234	251	458	1,82	244
Totaux..	8573	10433	12457	12391	12657	13130	13743	18115		17185
moyen —			ajoutant pour fractions négligées.					10		159
								18125	1,52	

En comparant le résultat des colonnes de ce tableau, on voit que la population s'est constamment accrue dans une période de cent six ans depuis 1720 jusqu'en 1826.

La différence entre le recensement de 1720 et celui de 1759, est de 1860, c'est-à-dire de plus d'un cinquième dans une période de quarante années.

De 1759 à 1791, c'est-à-dire dans une période d'environ trente ans, l'accroissement est de 2024, ou plus d'un cinquième encore.

De 1791 à 1804 la population éprouva une légère diminution dans les années 1793 et 1794, principalement à *Chantilly* où les événements politiques eurent et devaient avoir une influence toute spéciale.

De 1804 à 1826, c'est-à-dire dans un intervalle de vingt ans, l'augmentation est de 1351, ou un dixième environ.

La différence entre le recensement de 1720 et celui de

1826, donne, dans une période de cent six ans, un accroissement de 5170 individus équivalant au tiers 1723 de la population actuelle, et à la moitié 1710 de la population de 1720. L'accroissement annuel est de 48 777/100, c'est-à-dire de la 286<sup>e</sup> partie de la population.

D'après le détail des colonnes qui établissent le rapport de la population à la superficie, les communes les moins peuplées proportionnellement sont *Cramoisy*, *Lamorlaye*, *Apremont*, où l'agriculture est la principale occupation. Les communes les plus nombreuses en habitans sont celles de *Mello*, *Creil*, *Coye*, *Chantilly*, où l'industrie manufacturière domine et où elle a fait accroître la population, en multipliant les produits et par là les moyens d'existence: depuis un siècle, en effet, la population de *Chantilly* s'est accrue dans la proportion de 1 : 2 1/2; celle de *Creil* a plus que doublé; celle de *Coye* a triplé.

On voit que, d'après le tableau ci-dessus, la quantité moyenne de superficie par individu est de 1 hect. 32 cent. Pour avoir une idée plus exacte de la quantité proportionnelle réelle, il faut retrancher de la superficie totale : 1<sup>o</sup> la contenance de quinze fermes appartenant à autant de propriétaires, contenant chacune plus de cinquante hectares, et ensemble environ 1523 hect.; 2<sup>o</sup> trois milles hectares au moins de bois et forêts dépendant du domaine de *Chantilly*. Ce double retranchement opéré, il restera une superficie d'environ 13602 hect. à partager entre 13727 habitans, ce qui donnera pour chacun 0 hect. 98 cent. seulement.

Le tableau suivant présente la division de la population par sexe et état civil des individus, d'après le recensement nominatif exécuté en 1820 :

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Apremont.	129	108	136	136	11	9	8	537
Blaincourt.	104	134	122	120	4	35	10	529
Chantilly.	411	496	340	340	50	175	13	1825
Coye.	188	191	169	169	10	28	1	756
Cramoisy.	92	97	80	82	3	29	2	385
Creil.	340	331	275	275	29	76	3	1329
<i>A reporter.</i>	1264	1357	1122	1122	107	352	37	5361

COMMUNES.	Garçons.	Fillles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
<i>Report.</i>	1264	1357	1122	1122	107	352	37	5361
Gouvieux.	287	264	311	310	25	55	3	1255
Lamorlaye.	109	116	125	127	13	30	6	526
Mello.	90	95	95	97	13	15	4	409
Montataire.	222	243	247	244	13	39	2	1010
Nogent-les-Vierges.	156	145	146	149	7	26	2	631
Précy-sur-Oise.	170	178	201	179	17	64	12	821
Saint-Leu.	262	284	259	259	16	63	11	1154
Saint-Maximin.	155	161	163	165	11	45	4	704
Saint-Vaast-les-Mello.	86	98	103	103	5	17	19	431
Tiverny.	28	24	18	18	1	5		92
Villers-Saint-Paul.	150	121	91	93	8	33	12	508
Villers-sous-Saint-Leu.	52	43	58	58	6	14	3	234
	3031	3129	2930	2924	242	756	115	13136

Total des hommes : 6527. — Total des femmes : 6809. — Différence en plus dans le nombre des femmes, 482, environ le 27<sup>e</sup> de la population totale. — Population libre : 6060, un peu moins de moitié. — Population mariée, 5865, moins que moitié aussi. — Population veuve : 998, environ 1/13. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves, 514, c'est-à-dire que les veufs sont aux veuves à peu-près dans le rapport de 1 à 3. — La population militaire est à la population totale dans le rapport de 1 à 114.

La division de la population par âge, effectuée sur le recensement de 1806, est présentée dans le tableau suivant :

COMMUNES.	au-des- sous de 5 ans.	5	10	12	15	20	30	40	50	60	70	80	au-delà de 90.
		à 10	à 12	à 15	à 20	à 30	à 40	à 50	à 60	à 70	à 80	à 90	
Apremont.	52	56	28	37	59	81	63	46	47	21	18	"	"
Blaincourt.	76	49	19	23	56	92	80	58	53	32	20	2	"
Chantilly.	171	158	72	110	145	241	185	195	181	110	74	13	2
Coye.	45	74	29	55	91	119	71	88	55	38	13	1	"
Cramoisy.	38	38	20	19	26	68	44	30	42	34	10	1	"
Creil.	108	157	37	66	107	182	172	130	114	78	27	2	"
Gouvieux.	65	109	49	79	126	213	166	157	136	98	35	4	"
Lamorlaye.	33	64	28	35	73	73	65	67	45	27	20	1	"
Mello.	36	39	13	24	33	69	38	45	39	25	18	3	"
Montataire.	79	100	36	52	75	137	102	126	88	38	28	1	"
<i>A reporter.</i>	703	844	431	500	791	1275	986	942	800	501	253	28	2

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans.	5	10	12	15	20	30	40	50	60	70	80	au-dessus de 90
		à 10	à 12	à 15	à 20	à 30	à 40	à 50	à 60	à 70	à 80		
<i>Report.</i>	703	844	431	500	791	1275	986	942	800	501	253	28	2
Nogent.	65	53	30	33	58	110	70	71	54	37	19	3	"
Précy.	72	107	37	57	73	127	98	120	99	79	31	7	"
Saint-Leu.	66	113	54	61	127	189	117	137	127	71	48	2	"
St.-Maximin.	57	93	26	47	70	132	74	108	68	32	10	3	"
Saint-Vaast.	43	44	24	27	55	77	50	55	48	35	15	3	1
Tiverny.	10	10	5	4	12	7	10	11	9	7	5	"	"
Villers-S.-Paul	41	63	22	55	51	65	71	66	44	32	21	4	"
Villers-S.-Leu.	11	16	9	22	27	59	23	34	28	26	13	"	"
Totaux..	1068	1343	538	785	1264	2041	1499	1544	1277	820	425	50	3
			1323										

En comparant les diverses colonnes de ce tableau, on voit : 1° que la population au-dessous de quinze ans (3734) comprend presque le tiers de la population totale ; 2° que la période la plus nombreuse en individus est celle de vingt à trente ans ; 3° que la période de la vieillesse, à dater de soixante ans, dépasse le quart de la population ; 4° qu'il n'y a pas de centenaires, etc.

Le mouvement de la population, relevé pendant cinq années, depuis 1822 jusqu'à 1826, a donné, relativement aux naissances et aux décès, les résultats qui sont portés dans le tableau suivant pour chaque commune :

COMMUNES.	NAISSANCES depuis 1822 jusqu'à 1826.	CINQUIÈME POUR UN AN.	DÉCÈS.	CINQUIÈME POUR UN AN.
Apremont.	62	12	31	6
Blaincourt.	71	14	64	13
Chantilly.	350	70	334	67
Coye.	122	25	81	16
Cramoisy.	71	14	51	10
Creil.	198	39	179	36
Gouvieux.	112	22	107	21
Lamorlaye.	66	13	51	10
Mello.	76	15	55	11
Montataire.	126	25	102	20
Nogent.	88	17	64	13
Précy.	83	16	90	18
Saint-Leu.	192	38	185	37
Saint-Maximin.	121	24	84	17
Saint-Vaast.	68	13	62	12
Tiverny.	12	2	5	1
Villers-St.-Paul.	30	12	45	9
Villers-St.-Leu.	25	5	30	6
	1903	380	1021	324

Les naissances sont , avec la population totale , dans la proportion de 1 à 36 , 167100 , et les décès , dans la proportion de 1 à 42 , 417100.

Durant la même période de cinq années , le nombre des mariages a été ( approximativement ) de 736 , dont le cinquième établi , comme terme moyen annuel , 147 mariages. La proportion des mariages à la population totale est dans le rapport de 1 à 93.

La population du canton de *Creil* comprend un peu plus du cinquième de la population de l'arrondissement de Senlis , et la vingt-neuvième partie de la population totale du département.

*Constitution physique.* La population de ce canton détruite , renouvelée et mélangée avec celle venue des autres provinces dans les guerres du moyen âge , n'offre aucun trait qui lui soit propre , ni qui permette de distinguer sa race originaire : elle a sous ce rapport une grande analogie avec la population des environs de la capitale et de la plupart des grandes villes , dont on pourrait dire que leur trait caractéristique est de n'en avoir aucun , les habitudes de la civilisation ayant contribué depuis long-temps à effacer les signes distinctifs des variétés ou nations primitives déjà fort affaiblies par le croisement des races. Voici d'ailleurs l'exposition des faits résultant des opérations du recrutement , qui peuvent concourir à faire apprécier l'état physique de l'espèce humaine dans le canton. On a établi ces faits sur la période comprise entre l'année 1816 et l'année 1825.

Nombre total des individus : 1262 ; nombre moyen pour une année , 126.

Nombre d'individus examinés en conseil de révision : 556 ; nombre moyen par an : 55 ( remplacés 16 ).

Nombre d'individus réformés : 177 ; terme moyen annuel : 17.

Causes des réformes.	nombre d'individus réformés.
Perte de doigts.....	2
Perte de dents.....	6
Perte d'autres organes ou membres	11
Goîtres.....	5
Claudication.....	4
Autres difformités.....	14
Myopie.....	5

Maladies des yeux autres que la myopie.....	7
Teigne.....	2
Affections scrophuleuses.....	10
Maladies de poitrine.....	9
Hernies.....	16
Epilepsie.....	6
Maladies diverses.....	5
Faiblesse de constitution.....	30 : le 7 <sup>e</sup> de la totalité.
Défaut de taille.....	47 : plus du tiers de la totalité.

Ces deux dernières causes ont amené seules près de la moitié des réformes; elles annoncent une population en général peu vigoureuse ou dont le développement serait tardif : ne pourrait-on pas sous ce double rapport trouver le motif de cet état de choses, dans la prédominance des occupations industrielles plus générales et plus répandues dans le canton que les travaux agricoles ?

Division du nombre d'individus examinés ( 187 ) par taille :

Individus ayant moins de 1 <sup>m</sup> 598 <sup>mil</sup> ( 4 p. 11 p.)...	28
— 625 ( 5 p.).....	13
— 652 ( 5 p. 1 p.)....	40
— 679 ( 5 p. 2 p.)....	33
— 706 ( 5 p. 3 p.)....	33
— 733 ( 5 p. 4 p.)....	23
— 761 ( 5 p. 5 p.)....	10
— 788 ( 5 p. 6 p.)....	3
— 815 ( 5 p. 7 p.)....	3
— 842 ( 5 p. 7 p.)....	1

La taille moyenne est de 1<sup>m</sup> 667<sup>mil</sup> ( 5 p. 1 p. 7 l.); c'est aussi la plus nombreuse en individus.

Sous le rapport de l'état sanitaire, le canton de *Creil* offre des différences notables selon que l'on considère les plateaux qui composent principalement sa superficie, ou les vallées qui séparent ces plateaux. Toutes les parties élevées du canton sont très-saines, aérées, exposées aux grands mouvemens de l'atmosphère, et cependant garanties de l'effet trop violent des vents froids, par les bois qui entourent la plupart des villages. La vallée de l'*Oise* est également très-salubre, probablement parce qu'elle est large, dépourvue de bois considérables sur ses bords, et qu'elle n'offre point d'eaux stagnantes; la ville de *Creil* assise dans cette vallée est citée pour sa

salubrité. Les autres vallées et surtout celles de la *Thève* et du *Thérain* sont au contraire considérées comme malsaines, à cause des bois qui les couvrent, et de l'humidité qui y règne constamment. La vallée du *Thérain* dont le sol est tourbeux, souvent inondé pendant plusieurs mois, et dont la surface est presque entièrement boisée, réunit toutes les conditions propres à en faire un des sites les plus insalubres du canton et du département : aussi la *fièvre muqueuse* est-elle endémique dans tous les villages de cette vallée, et la *miliaire* y fait-elle de trop fréquentes apparitions; ces deux affections se développent de temps à autre sous la forme d'épidémies très-meurtrières. Voici d'ailleurs l'indication des principales maladies épidémiques qui se sont montrées dans le canton depuis quarante années.

En 1787 et 1788, la *miliaire* atteignit près de quatre-vingt personnes dans la commune de *Blaincourt* qui est située dans un vallon étroit où le renouvellement de l'air déjà difficile par la disposition physique du pays, est rendu presque impossible à cause des arbres qui entourent chaque maison. L'épidémie emporta environ un quart des malades.

En 1790, au mois de décembre, la *miliaire* se développa dans le bourg de *Mello*; près de soixante individus furent atteints et plusieurs furent frappés de mort avec une rapidité effrayante; cette maladie dont l'humidité constante du pays et une température chaude avaient étendu les ravages, cessa subitement à l'apparition du froid. Elle reparut dans l'hiver de 1796, mais avec moins de gravité.

Au mois d'avril 1795, la *fièvre muqueuse* régnait à *Précý*.

En 1797, une *fièvre putride contagieuse* affligea le bourg de *Chantilly*; elle fut causée par l'infection provenant du grand canal dont les eaux avaient été totalement négligées depuis le commencement de la révolution. Cette maladie reparut avec moins d'intensité au mois d'avril 1808.

Elle se montrait en même tems à *St.-Leu* où elle dura quatre mois, et atteignit le cinquième de la population.

A la fin de l'année 1810, la *rougeole* affligeait les habitants de *Gouvieux*.

En juillet 1815, une fièvre putride pernicieuse accompagnée de dysenterie, se développa à *Précý-sur-Oise* où elle dura pendant deux mois, et où elle atteignit quatre-vingt personnes dont près du quart succomba. Cette affection fut attribuée aux émanations provenant du marais de *Dozet* situé en face de *Précý*, qui avait été inondé pendant l'hiver précédent.

L'épidémie la plus considérable par le nombre des communes dans lesquelles elle se développa et par celui des individus qu'elle atteignit, est celle de *suette miliaire* qui se manifesta en 1821 dans cinquante-cinq communes des départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise, au nombre desquels se trouvaient quatorze communes du canton de *Creil*. Cette affection se montra d'abord dans le canton de *Neuilly-en-Thelle*, vers la fin de mars, où après avoir enlevé en soixante-douze heures treize victimes sur vingt-quatre malades, elle s'amortit tout à coup, pour reparaître de nouveau avec une rapidité sinistre dans le courant de l'été. Le 25 juillet, à la suite de la foire de *Mello*, la miliaire sévit dans la vallée du *Thérain* et dans huit ou dix communes environnantes; la maladie atteignit successivement dans le canton, les communes de *Mello*, *St.-Maximin*, *Précý*, *Villers-sous-St.-Leu*, *Blaincourt*, *Saint-Leu*, *Gouvieux*, *Montataire*, *Cramoisy*, *Lamorlaye*, *St.-Vaast*, *Tiverny*, *Creil* et *Chantilly*; elle prolongea sa durée jusqu'à vers le six septembre. On remarqua qu'elle s'était principalement propagée dans la direction de l'Est (de la Chapelle-Saint-Pierre à *Creil*). Elle frappa dans le canton 627 individus dont cinq seulement, habitans de *Mello* et de *Cramoisy*, succombèrent; mais ses ravages au dehors furent bien plus étendus, car le nombre total des individus atteints s'éleva à 2919, et celui des morts à 116. La durée totale de l'épidémie fut de sept mois; ce fléau fut combattu avec toute la sollicitude d'une administration paternelle par M. *Brochet de Vèrigny* alors préfet de l'Oise, et par M. *Martine de Fontaine*, nommé récemment sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, qui donna dans cette occasion, une première preuve de ce zèle infatigable qu'il n'a cessé de déployer depuis dans toutes les parties de l'administration confiée à ses soins. A la demande des autorités locales, le gouvernement envoya sur le théâtre de l'épidémie une commission médicale chargée de joindre les secours de ses lumières à ceux donnés par les médecins venus de Beauvais et de

Senlis, avec un empressement digne d'éloges. Cette commission était composée de M. *Pariset*, de M. *Maset*, le même qui peu de mois après, victime de son dévouement, mourut de la fièvre jaune à Barcelone, et de M. *Rayer* auquel on doit un ouvrage *ex-professo* sur l'épidémie dont on vient de parler. (\*)

*Vaccine.* L'introduction de la vaccine dans le canton de *Creil* remonte à peu près au tems où M. le duc de *La Rochefoucauld* essaya de propager à Liancourt le bienfait inappréciable dont la France lui est redevable. La proximité des deux cantons lui permit d'étendre ses premières expériences sur les communes de celui qui nous occupe, les plus rapprochées de son château. On sait avec quelle infatigable persévérance ce noble ami de l'humanité propageait les découvertes, et les procédés qui lui paraissaient utiles : tous ses efforts furent nécessaires pour dompter les obstacles de plus d'un genre qu'il eut à vaincre à *Creil* comme ailleurs, avant que la vaccine fut généralement connue et appréciée. Deux épidémies de petite vérole, l'une à *Mello*, l'autre à *Villers-St.-Paul*, arrêtées presque subitement par les vaccinations de M. le docteur *Guerbois*, alors médecin de Liancourt, dissipèrent les préventions de la population. Le zèle de M. *Aubin*, médecin à Senlis, et celui de M. *Nauvy* de *Mello*, contribuèrent beaucoup aussi, dans ces premiers tems, à propager la pratique de la vaccine ; enfin l'exemple donné par M. *Bulot*, curé de *Lamorlaye*, qui se fit vacciner publiquement en 1807, exerça, la plus heureuse influence sur les habitans du midi du canton.

Le tableau d'autre part offre l'état de toutes les vaccinations qui ont été constatées par les soins de l'administration ; mais il est loin sans doute de présenter un relevé complet des individus vaccinés dans toute l'étendue du canton durant l'espace de tems qu'il embrasse.

---

(\*) Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné, en 1821, dans les départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise, par P. *Rayer*. Paris, 1822. In-8° d'environ 500 pages. Cet ouvrage ouvrit à son auteur les portes de l'Académie royale de médecine.

COMMUNES.	ANNÉES							terme moyen annuel des naissances.	
	1806	1820	1821	1822	1823	1824	1825		1826
Apremont.	"	"	"	25	"	"	18	29	12
Blaincourt.	"	"	"	11	"	"	"	37	14
Chantilly.	22	34	"	10	52	"	24	18	70
Coye.	"	2	19	16	"	"	"	112	25
Cra moisy.	"	1	11	"	"	"	"	30	14
Creil.	8	14	7	8	32	"	13	19	39
Gouvieux.	7	8	9	"	"	"	"	122	22
Lamorlaye.	20	8	1	16	"	"	"	"	13
Mello.	13	"	12	"	"	"	"	23	15
Montataire.	3	"	"	"	"	"	"	86	25
Nogent.	1	"	"	8	"	"	"	"	17
Précy.	1	"	"	29	"	"	15	57	16
Saint-Leu.	9	"	2	19	13	"	"	78	38
Saint-Maximin.	"	"	"	48	"	"	"	62	24
Saint-Vaast.	2	"	12	"	"	"	"	42	13
Tiverny.	"	"	"	"	"	"	"	18	2
Villers-St.-Paul.	3	"	"	21	"	"	"	1	12
Villers-sous-St-Leu.	"	"	"	"	"	"	"	22	5
Totaux.	89	67	72	211	97	"	70	156	380

On voit par ce tableau que les vaccinations ont été peu nombreuses pendant plusieurs années, mais qu'en 1826 cette opération salutaire a été assez multipliée pour se trouver avec le nombre moyen annuel des naissances dans le rapport de 2 à 1. Il est permis de présumer que l'impulsion donnée en 1826 se soutiendra, et que l'habitude de la vaccine sera, sous peu, comptée au nombre des usages du pays. Il est juste de citer comme se livrant actuellement avec zèle à la propagation de la vaccine MM. *Toupié* officier de santé à *Précy*, *Legrand* officier de santé à *Gouvieux*, et M<sup>mes</sup> *Claudin* et *Decagny* sages-femmes, l'une à *Chantilly*, la seconde à *Creil*.

*Habitations.* Le tableau qui suit offre le nombre des maisons de chaque commune, relevé à trois époques différentes, afin de montrer l'accroissement successif de chaque localité et de pouvoir le comparer au développement des

localités voisines ; une cinquième colonne fait connaître le rapport du nombre des maisons à celui des habitans.

COMMUNES.	NOMBRE DE MAISONS EN			NOMBRE MOYEN d'habitans par maison.
	1760	1806	1826	
Apremont.	107	124	135	4
Blaincourt.	113	157	155	3
Chantilly.	194	291	290	7
Coye.	100	155	158	5
Crampisy.	109	101	115	5
Creil.	196	260	285	5
Gouvieux.	275	360	368	3
Lamorlaye.	86	125	139	4
Mello.	108	116	124	3
Montataire.	191	227	274	3
Nogent.	108	143	167	4
Précy.	203	241	244	3
Saint-Leu.	198	265	297	4
Saint-Maximin.	177	164	206	3
Saint-Vaast.	68	124	128	3
Tiverny.	23	25	26	4
Villers-Saint-Paul.	101	134	158	4
Villers-s.-St.-Leta.	68	72	88	3
Totaux.	2425	3084	3330	4

D'après ce tableau le nombre des maisons s'est accru, dans une période de soixante-six années, de 905, c'est-à-dire d'un tiers 67100 du nombre actuel ; l'augmentation de la population durant la même période a été d'un quart 187100 seulement ; cette différence en plus dans le nombre des maisons est un indice certain d'accroissement dans la richesse du pays, et d'amélioration dans l'état de ses habitans.

Les villes de *Creil* et de *Chantilly* sont les lieux où la proportion moyenne des habitans aux maisons est la plus forte ; ce qui tient à ce que la plupart des habitations de ces deux petites villes ont l'étendue des maisons urbaines, et contiennent plusieurs feux.

Le nombre moyen des maisons est de 185 par commune.

Elles sont presque en totalité construites en pierre de taille, l'abondance de la pierre étant telle dans le pays que

les constructions en bois seraient plus coûteuses. A *Chantilly*, *Creil*, *Gouvieux*, *Nogent*, *Montataire*, *Saint-Leu*, *Mello*, *Précy*, la plupart des constructions sont en maçonnerie régulière, en sorte que ces localités ont l'aspect d'autant de petites villes, aspect que la largeur des rues, ne contribue pas peu à augmenter. Dans les autres communes, la maçonnerie sèche en moëllon prédomine sur l'autre, mais il n'y a pas de commune, ni même de hameau où l'on ne trouve au moins quelques maisons en pierre de taille. Ces constructions solides donneraient au pays une physionomie entièrement différente des cantons septentrionaux du département si l'usage encore très-étendu des toits en chaume, ne rappelait le voisinage de l'ancienne Picardie. Il y a dans tout le canton près de dix-neuf cents maisons couvertes en chaume, environ douze cents couvertes en tuile, et le reste en ardoise. A l'exception de *Creil*, de *Chantilly* et de *Mello*, où presque tous les toits sont d'ardoise ou de tuiles, l'emploi du chaume est général; cet usage est presque forcé à cause de l'éloignement des tuileries, où la population est obligée de s'approvisionner. Jusqu'en 1821, il n'y avait point eu de tuilerie dans le canton; celle de *Gouvieux* établie à cette époque ne peut encore suffire à tous les besoins du pays, en sorte qu'on est obligé d'aller aux tuileries de *Fleurines* (canton de Pont-Ste-Maxence), de *Rantigny* (canton de Liancourt), d'*Hondainville* (canton de Mouy), ou de *Sarcelles* (Seine-et-Oise), et que les frais de transport augmentent la dépense de manière à dépasser les ressources des propriétaires peu aisés.

Il y a dans les communes de *Blaincourt*, de *Gouvieux*, de *Creil*, de *Montataire* et de *St.-Maximin*, une centaine d'habitations percées dans les carrières, c'est-à-dire dans la masse assez dure de sable sur laquelle reposent les bancs de pierre exploités; ces habitations s'annoncent de loin par des cheminées posées à raze terre qui excitent un moment de curiosité; des familles entières habitent ces demeures souterraines qui sont fort mal saines à cause de leur humidité, de leur obscurité et de l'impossibilité presque absolue d'y renouveler l'air convenablement.

Dans dix ans, c'est-à-dire depuis 1816 jusqu'à 1825, il y a eu quatorze incendies dans le canton. Sur ce nombre, un seul a pu être attribué à la malveillance, tous les autres ayant eu pour cause des accidens, ou la négligence des incendiés; la

perte totale causée par ces événemens est forte de 163,988 francs : si l'on veut connaître quelle part les toits en chaume ont pu avoir dans leur développement, il convient de déduire du nombre des incendies, 1<sup>o</sup> celui arrivé en 1825 au château de *Chantilly*, 2<sup>o</sup> celui qui éclata en 1823 dans une manufacture de la même commune, 3<sup>o</sup> l'incendie d'une manufacture de *Gouvieux* en 1825. Ces trois accidens sortent, quant à leur origine, des causes ordinaires; en ôtant la perte qu'ils ont amenée, forte de 123,000 francs en totalité, de la somme totale énoncée plus haut, on n'aura plus que 40,988 francs, équivalant à une perte moyenne annuelle de 4,000 francs. On voit combien ce résultat diffère de ce qui arrive journellement dans les villages construits en bois, où l'incendie d'une seule habitation suffit pour embrâser et détruire toute la commune en peu d'instans. Le toits en chaume sont un véhicule puissant pour le feu; mais la construction solide des maisons en retardant les progrès de l'incendie, permet d'apporter des secours en tems utile, et de borner promptement la destruction.

*Mœurs et instruction.* La population du canton de *Creil* resserrée sur un territoire couvert de forêts, dont l'agriculture bornée n'offrait qu'un travail insuffisant pour occuper tous les bras, et des produits trop faibles pour satisfaire à tous les besoins, a du dès long tems être poussée par la force irrésistible des choses vers les travaux industriels; cette nécessité a du modifier ses mœurs, et effectivement quoique cette population soit divisée en agglomérations, la plupart peu considérables, ses habitudes se rapprochent beaucoup plus de celles des habitans des villes manufacturières, que des usages des populations rurales. S'il est vrai comme on l'a fait pressentir plus haut, que les travaux industriels aient appauvri physiquement l'espèce, elle y a gagné les habitudes d'ordre et de travail, qui doivent établir une juste compensation. Le besoin du travail semble être le caractère distinctif de cette population, qui ne présente presque aucun individu volontairement-inoccupé; les âges et les sexes paraissant rivaliser de zèle pour l'accomplissement de leurs devoirs. « Le critique le plus amer, » a dit un homme qui a contribué puissamment par ses exemples et par ses conseils à la prospérité de ce pays, pendant une longue vie consacrée au bien public (\*), « le critique le plus amer trou-

---

(\*) Statistique industrielle du canton de *Creil*, page 94.

» vera dans le canton les ouvriers soumis, laborieux, assidus :  
 » il en verra l'ivrognerie presque entièrement proscrite, l'usage  
 » de faire ce que les ouvriers appellent le *lundi* partout aboli,  
 » hors dans quelques ateliers que la nature de leurs travaux a  
 » obligés de prendre et de conserver des étrangers. Partout il  
 » verra une réciprocité de bienveillance établie entre les maî-  
 » tres et les ouvriers, et il pourra, s'il veut consulter les auto-  
 » rités civiles et religieuses, apprendre d'elles que l'introduc-  
 » tion de l'industrie dans leurs communes a apporté dans les  
 » mœurs une amélioration qui devient chaque jour plus sen-  
 » sible.» Cette amélioration s'étend aussi à l'intelligence ou  
 » *capacité d'apprendre* ; les travaux industriels ont imprimé à  
 la population du canton l'esprit d'observation et de raisonne-  
 ment qui en est la conséquence pour ainsi dire forcée, et si  
 l'on peut être fondé à dire qu'il y a encore peu d'instruction  
 répandue dans la population, on peut ajouter que l'intelli-  
 gence y dépasse le savoir, ce qui est, à coup sûr, d'un heu-  
 reux augure pour l'avenir.

On ne connaît aucun patois dans le pays ; la langue fran-  
 çaise y est parlée partout avec plus ou moins de correction.  
 Les fêtes patronales y sont vives, animées d'une gaité fran-  
 che, et presque tous les jours de repos sont devenus des jours  
 de jouissance. On y trouve tous les jeux propres aux villages  
 des environs de Paris ; le jeu de l'arc ou de l'arbalète, plus  
 particulièrement en usage dans le Vermandois et dans le  
 Valois, s'est conservé à *Coye*, à *Mello*, à *St-Leu* et à *Chantilly*.

Il y a dans tout le canton 1058 noms différens de famille,  
 dont les plus communs sont ceux de *Bausse*, *Biet*, *Drouard*,  
*Gérard*, *Grisson*, *Hérouart*, *Martin*, *Noel*, *Petit*, *Dumon-*  
*del*, *Godart*, *Lefevre*, *Leclerc*.

Quant aux moyens d'instruction, si l'on en excepte un  
 pensionnat qui existe depuis longtems à *Chantilly*, on ne  
 trouve dans le canton d'autre enseignement que celui des  
 écoles primaires, au nombre de vingt-deux. Le tableau sui-  
 vant fait connaître la quantité des écoliers pendant les an-  
 nées 1823 et 1827, ainsi que le nombre des individus sachant  
 lire et écrire dans chaque commune, et leur proportion  
 relativement à la population.

COMMUNES.	Nombre d'ÉCOLIERS EN		Nombre d'indi- vidus sachant lire et écrire.	Proportion relativement à la population totale.
	1825	1827		
Apremont.	43	50	50	11°
Blaincourt.	34	70	110	4° 1/2
Chantilly.	135	90	795	2° 1/2
Coye.	40	65	110	7°
Cramoisy.	32	98	60	6°
Creil.	121	150	443	3°
Gouvieux.	59	110	402	5°
Lamorlaye.	54	55	143	4°
Montataire.	68	80	250	4°
Mello.	34	60	121	5° 1/2
Nogent.	37	80	164	4°
Précy.	62	75	149	5°
Saint-Leu.	61	139	131	8°
Saint-Maximin.	60	75	89	8°
Saint-Vaast.	38	70	83	5°
Tiverny.	"	"	14	7°
Villers-St.-Paul.	50	65	149	5°
Villers-s.-St.-Leu.	27	40	66	3° 1/2
Totaux..	855	1372	3321	4°

Les écoles, ouvertes en général au mois de novembre, se ferment pendant le tems de la moisson. On commence à aller chez l'instituteur vers l'âge de cinq ans, et l'on cesse vers douze ou quatorze. A l'exception des villes de *Creil* et de *Chantilly*, qui ont des écoles séparées pour les filles, les deux sexes sont partout reçus dans la même classe. Dans le relevé des écoles pour 1827, porté sur le tableau ci-dessus, le nombre des filles est de 650, celui des garçons de 722. Quant au mode d'enseignement, il ne présente rien de particulier; les essais faits en 1819 et 1820 pour introduire la méthode d'enseignement mutuel dans les écoles de *Blaincourt*, *Chantilly*, *Cramoisy*, *Gouvieux*, *Précy*, *St-Leu*, *St-Maximin* et *Villers-sous-St-Leu*, n'ont pas eu de suite. Les inconvéniens déjà signalés dans d'autres cantons, et qui résultent de la situation précaire des instituteurs, de la modicité de leur traitement, de la cumulation forcée de plusieurs emplois dans leurs mains, etc. subsistent ici dans toute leur force.

*Crimes et délits.* Voici le tableau de tous ceux qui ont été constatés par l'autorité depuis l'année 1816 jusques et compris 1825.

NATURE DES FAITS.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	TOTAUX.
Vols de grand chemin.....	1	1	1	3	..	..	..	..	..	..	6
Vols nocturnes dans les champs.....	4	5	1	1	..	1	1	2	..	1	16
Vols de jour dans un lieu habité.....	5	6	7	3	1	1	3	4	7	7	44
Vols avec effraction et escalade.....	1	4	4	3	6	1	..	4	2	1	26
Propos séditieux....	6	1	1	..	1	..	1	1	..	..	11
Vagabondage.....	9	4	2	4	2	2	5	1	..	..	29
Délits forestiers....	..	4	2	..	1	..	..	..	..	..	7
Insultes et voies de fait	..	3	5	3	1	2	1	1	2	1	19
Mendicité nocturne en troupe.....	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Attentats à la pudeur.	..	1	1	..	..	1	1	..	1	..	5
Infanticide.....	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	1
Incendies et menaces d'incendie.....	..	..	..	1	..	..	1	..	..	2	4
Assassinat.....	..	..	..	..	1	1	..	..	1	..	3
Destruction d'arbres, ou objets aratoires.	..	..	..	..	2	..	..	..	..	1	3
Délit de pêche.....	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1
Totaux..	26	32	24	18	15	10	13	13	13	13	177

Le terme moyen est de 12 par an ; mais on remarquera qu'il y a une diminution notable dans les contraventions, le nombre de celles commises dans la dernière moitié de la période décennale, ne comprenant que le tiers environ de la totalité.

Les contraventions sont réparties ainsi qu'il suit entre les communes : *Chantilly*, 46. — *Creil*, 29. — *Coye*, 15. — *Gouvieux*, 12. — *St-Vaast*, 11. — *Montataire*, 11. — *Villers-Saint-Paul*, 10. — *Précy*, 9. — *Nogent*, 8. — *Blaincourt*, 6. — *St-Leu*, *St-Maximin*, *Cramoisy*, *Lamorlaye*, chacune 5. — *Apremont*, 3. — *Villers-St-Leu*, 1. — *Mello et Tiverny*, 0. Les communes de *Chantilly* et de *Creil* ont donné à elles deux près de la moitié des contraventions, mais on doit re-

marquer qu'elles sont les plus peuplées du canton, et que traversées par la route de Paris à Amiens, l'une des plus fréquentées de France, elles se trouvent plus que les autres exposées aux tentatives des malfaiteurs et des vagabonds.

Voici le tableau des jugemens criminels et correctionnels rendus pendant la même période décennale.

NATURE DES FAITS.	Peines prononcées par la Cour d'assises.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	TOTAUX.
Assassinat et vol .....	Mort.....	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Vol avec effraction ...	Réclusion dans une maison de correction, vu la jeunesse des coupables. . .	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	2
Vol avec escalade ....	Travaux forcés à temps	"	2	2	"	"	"	"	1	"	"	5
Vol de récoltes.....	Réclusion....	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	3
Vol domestique.....	<i>Idem</i> .....	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol d'effets mobiliers.	Prison et surveillance ..	"	2	"	"	1	"	1	1	1	"	6
Vol de grains.....	<i>Idem</i> .....	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Fraude sur le commerce de grains...	Prison.....	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	8
Mendicité.....	<i>Idem</i> .....	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Propos séditieux .....	<i>Idem</i> .....	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Attentat aux mœurs ..	Réclusion....	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
	par la police correctionnelle.	1	12	7	"	2	"	3	3	2	"	30
Propos séditieux .....	Prison et amende....	1	"	1	"	"	"	1	"	"	"	3
Vol de bois.....	<i>Idem</i> .....	"	3	"	"	"	"	"	"	1	"	4
Pillage de farine.....	Prison.....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol d'effets.....	Prison et amende....	2	1	1	"	"	"	"	2	"	1	7
Mendicité.....	Prison.....	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4
Voies de fait.....	Prison et amende....	3	1	2	6	"	"	1	1	"	"	14
Blessures graves.....	Prison.....	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Homicide involontaire	Prison et amende....	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	2
Vol d'argent.....	<i>Idem</i> .....	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1	3
Outrages envers les autorités.....	<i>Idem</i> .....	2	2	"	"	"	1	"	"	"	"	5
Vente de blé en fraude	Prison et confiscation du prix.....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Herbe arrachée .....	Prison.....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
	TOTAUX..	9	26	14	6	3	1	5	7	3	2	70

Les jugemens rendus par la cour d'assises ont frappé sur huit femmes, sur deux jeunes gens au-dessous de quinze ans et sur vingt hommes.

Le terme annuel moyen des jugemens correctionnels est de sept et demi. Ils ont atteint trente-quatre hommes, onze femmes et un enfant de sept ans.

La totalité des condamnés est distribuée comme il suit entre les communes : *Creil*, 14. — *Saint-Maximin*, 13. — *Coye*, 10. — *Précy*, 7. — *Chantilly* et *Villers-Saint-Paul*, chacune 6. — *Nogent* et *Montataire*, chacune 5. — *Saint-Leu*, *Lamorlaye*, *Blaincourt*, chacune 2. — *Mello*, *Gouviéux*, *Cramoisy*, *Aprémont*, 1 chacune. Aucun habitant de *Tiverny*, de *Villers-sous-Saint-Leu* et de *Saint-Vaast* n'a été repris de justice depuis 1816 jusqu'à 1825.

Il y a eu dans le même intervalle 23 morts par accident, et dans ce nombre huit individus noyés, et cinq écrasés dans les carrières.

Le nombre des suicides s'est élevé à 16, dont sept par strangulation, six par submersion, un par asphyxie et deux à l'aide d'armes à feu.

*Professions et métiers.* L'indication des principales professions exercées dans le canton de *Creil* est présentée ci-dessous :

Juge de paix, curés, instituteurs, fonctionnaires et autres employés salariés..	75	Ouvriers en dentelles...	1026
Propriétaires et rentiers.	258	Ouvriers de corde de tille	98
Notaires.....	4	Occupés aux carrières..	70
Médecins, chirurgiens, sage-femmes, etc....	18	Buchers.....	61
Herboristes.....	8	Bergers et vachers.....	67
Huissiers.....	3	Jardiniers.....	107
Bacquiers et mariniers..	59	Marchands de fruits et de légumes.....	22
Vétérinaires.....	2	Fariniers.....	12
Cultivateurs.....	667	Marchands d'avoine....	10
Vignerons.....	985	id. de vins et eaux-de-vie.....	24
Journaliers et manouvriers	984	Epiciers.....	44
Domestiques, gens en service.....	320	Boulangers.....	33
Manufacturiers.....	33	Meuniers.....	28
Ouvriers de manufactures	857	Cabaretiers et aubergistes	79
		Marchands de bois.....	10
		Charcutiers et pâtissiers.	26

( 249 )

Limonaïers .....	8	Marchands de fer .....	3
Marchands de boutons..	12	<i>id.</i> de poterie .....	2
Teinturiers.....	3	Brasseurs.....	3
Marchands de peaux de		Vanniers.....	2
lapins.....	6	Pêcheurs.....	2
Bouchers.....	41	Chaudronniers.....	5
Tisserands.....	14	Chapeliers.....	3
Fileuses de laine et de		Tailleurs.....	56
chanvre.....	21	Blanchisseuses.....	92
Tourneurs en bois.....	22	Couturières.....	174
Graveurs en bois.....	1	Lingères.....	28
Mécaniciens.....	3	Perruquiers.....	12
Marchands de cuirs....	1	Merciers et quincailliers..	11
Bourelliers.....	19	Fripiers et revendeurs..	30
Mégissiers et corroyeurs.	5	Plâtriers.....	1
Tanneurs et chamoiseurs	7	Praticiens.....	3
Fabricans de bas.....	2	Marchands de volailles..	2
Maçons.....	133	Remouleurs.....	2
Charretiers.....	132	Marchands de balais...	2
Cordonniers.....	74	Matelassiers.....	5
Taillandiers.....	6	Fabricans de sabots.....	3
Charpentiers.....	29	Paveurs.....	4
Couvreurs en tuiles....	3	Mâîtres et maitresses de	
<i>id.</i> en chaume.....	19	pension.....	3
Tonneliers.....	12	Musiciens.....	2
Arpenteurs.....	4	Marchands de tourbes..	2
Voituriers.....	18	Architecte.....	1
Serruriers.....	30	Ferblantiers.....	2
Menuisiers.....	67	Libraire.....	1
Scieurs de long.....	28	Marchand de lait.....	1
Peintres.....	10	Arquebusier.....	1
Horlogers.....	7	Rempailleurs.....	3
Vitriers.....	10	Ramoneur.....	1
Plombiers.....	2		
Charrons.....	40		
Maréchaux.....	35		

7254

Le nombre des habitans vivant de travaux agricoles est le tiers environ de celui des individus qui trouvent dans l'industrie ou dans le commerce leurs moyens d'existence. Le nombre des individus vivant de traitement est, à l'égard des autres dans la proportion d'un à 89; celui des individus en état de domesticité dans la proportion d'un à 20, etc.

3<sup>e</sup> Administration.

Le territoire du canton de *Creil* appartenait presque en totalité au pays de Beauvaisis, qui après avoir long-tems dépendu de la Picardie fut réuni à l'Île de France vers le dix-septième siècle.

Toutes les communes de ce canton étaient comprises dans la circonscription de l'évêché de Beauvais, à l'exception de *Chantilly* qui appartenait à l'évêché de Senlis, et de *Coye* qui dépendait de l'archevêché de Paris.

Les paroisses d'*Apremont*, *Cramoisy*, *Creil*, *Mello*, *Montataire*, *Nogent*, *St.-Leu*, *St.-Maximin*, *St.-Vaast*, *Tiverny*, *Villers-St-Paul* et *Villers-sous-St.-Leu*, faisaient partie de l'archidiaconé et du doyenné de Clermont.

Les communes de *Blaincourt*, *Gouvieux*, *Lamorlaye* et *Précý-sur-Oise*, appartenaient au doyenné de Beaumont-sur-Oise dépendant aussi de l'archidiaconé de Clermont, diocèse de Beauvais.

*Chantilly* dépendait du doyenné de Senlis, et *Coye* du doyenné de Montmorency, archidiaconé de Paris; cette commune est la seule du département de l'Oise qui ait autrefois appartenu à l'archevêché de Paris.

Le canton entier était compris dans le ressort du baillage de Senlis. Il y avait une châellenie royale à *Creil* à laquelle ressortait le prévôt de cette ville; le bailli de Senlis ou son lieutenant venait tenir l'assise à *Creil*. Il y avait aussi une châellenie pour la baronnie de *Mello*, et une autre à *Chantilly*, de laquelle relevait la commune de *Coye*.

Quant à l'administration, le canton actuel de *Creil* était partagé entre deux généralités. *Apremont*, *Blaincourt*, *Chantilly*, *Coye*, *Creil*, *Gouvieux*, *Lamorlaye*, *Montataire*, *Nogent*, *Précý*, *St.-Leu*, *St.-Maximin* et les deux *Villers* appartenaient à l'élection de Senlis, généralité de Paris.

*Cramoisy*, *Mello*, *St.-Vaast*, *Tiverny*, formant la plus grande partie de la baronnie de *Mello*, étaient du ressort de l'élection de Clermont et de l'intendance de Soissons.

Il y avait à *Creil* un grenier à sel comprenant cinquante-sept paroisses.

En 1790, le pays qui fait l'objet de cette notice, fut compris dans la circonscription du district de Senlis. Les paroisses furent réparties ainsi qu'il suit entre trois cantons:

Canton de *Chantilly*: *Apremont*, *St.-Maximin*, *Gouvieux*,

*Coye, Lamorlaye, le Lys* : cette dernière paroisse qui n'est aujourd'hui qu'un hameau dépendant de *Lamorlaye*, avait été annexée en premier lieu au canton de *Chambly* ; mais l'impossibilité de communiquer avec cette ville dans l'hiver à cause des débordemens de l'Oise, la firent reporter au canton de *Chantilly*. De ce canton dépendaient aussi les abbayes de *Royaumont* et d'*Mérvieux* dont le territoire appartient aujourd'hui au département de *Seine-et-Oise*.

Canton de *Creil* : *Montataire, Tiverny, Nogent, Villers-St.-Paul, St.-Leu, Villers-sous-St.-Leu, Précý* ;

Canton de *Mello* : *St.-Faast, Cramotay, Blaincourt*.

À l'époque de la réduction des justices de paix en l'an 10, les cantons de *Chantilly* et de *Mello* furent supprimés, et le canton de *Creil* reçut l'organisation qu'il a conservée jusqu'à ce jour.

Il comprenait alors vingt communes, qui se trouvent réduites maintenant à dix-huit par la suppression des petites communes du *Lys* et de *Maysol*.

*APREMONT, Aspremont*, au Nord-Est du canton, entre *Creil* au N.-O., le canton de *Pont au Nord*, celui de *Senlis* à l'Est, *Chantilly* au Sud, et *St.-Maximin* à l'Ouest. Son territoire forme un monticule sableux, boisé, sur le revers S.-O. duquel est situé le chef-lieu, dans une position gracieuse et très-saine. Cette commune est entièrement privée d'eaux courantes.

*Aprémont*, aujourd'hui succursale, était une paroisse qui avait pour patron le prieur de *St.-Nicolas de Senlis*. L'église, sous l'invocation de *St.-Martin*, a été construite dans le quinzième siècle, restaurée et presque entièrement rebâtie en 1769 ; elle n'a rien de remarquable ; le clocher est une tour carrée sans flèche.

On a trouvé beaucoup de tombeaux et de médailles romaines sur le plateau qui domine le village, au lieu où, suivant la tradition locale, existait une ville de *Braque* dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige.

*Mulassise, Malasize* (*Malasyiva*), est un hameau au Nord de la commune, dans les bois, qui se dépeuple journellement et finira par disparaître ; le nombre des maisons qui était de dix, il y a trente ans, est maintenant réduit à deux. *Malasise* avait autrefois une chapelle à la nomination de l'abbé de *Faremontien*.

La route départementale de *Beauvais à Meaux*, venant de

*Creil*, et se dirigeant sur *Senlis*, séparé le territoire d'*Apremont* de la forêt de *Hallate*.

La commune possède un presbytère, une fontaine, un lavoir, une sablonnière importante, et dix hectares de friches servant de pâtures. Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Le sol quoique bien cultivé, est peu productif, à cause de sa qualité sablonneuse; il y a depuis longtems à *Apremont* des fabriques de boutons de fil et soie.

Contenance : terres labourables, 506<sup>h</sup> 37,99. — Jardins et vergers, 16<sup>h</sup> 15,59. — Forêts et bois, 755<sup>h</sup> 32,93. — Oseraie, 0<sup>h</sup> 02,27. — Sablonnières, 0<sup>h</sup> 44,28. — Vignes, 0<sup>h</sup> 55,92. — Chemins, places, etc. 47<sup>h</sup> 05,98. — Propriétés bâties, 3<sup>h</sup> 43,07. — Total : 1361<sup>h</sup> 89,39.

Distance de *Creil*, 6<sup>k</sup>; de *Senlis*, 5<sup>k</sup>; de *Beauvais* 4<sup>m</sup> 4<sup>k</sup>. — Marché : *Senlis*, *Chantilly*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population actuelle, 551. — Nombre de maisons : 135. — Revenus communaux : 974 fr. 15 cent. (dont 720 de location de la sablonnière).

**BLAINCOURT**, *Blaincourt*, *Blaincourt-les-Précy*, entre *Craonnois* au N.-E., *St.-Leu* à l'Est, *Précy* au Sud, et le canton de *Neuilley-en-Thelle* à l'Ouest. Cette commune est composée du chef-lieu et du hameau de *Bonqueval*; l'un et l'autre sont assis dans une vallée étroite courant du N.-O. au S.-E., et recevant dans les grandes pluies les eaux des coteaux de droite et gauche qui inondent les terres labourables et les maisons. Il n'y a pas d'eau courante sur le territoire.

*Blaincourt* ne fut longtems qu'un *secours* ou vicariat dépendant de *Précy-sur-Oise*; dans le 18<sup>e</sup> siècle elle devint une paroisse à laquelle présentait le prieur de *St.-Leu*. L'église placée sous l'invocation de la Sainte-Vierge fut construite en 1555 aux frais de *Louis de Alin*, seigneur de *Lens* diocèse d'*Amiens*; le clocher a été reconstruit en 1781. Cette église est humide, ainsi que la plupart des maisons qui sont couvertes de chaume et entourées d'arbres, ce qui donne au pays l'aspect des villages de *Picardie*; les rues sont étroites, mal pavées.

*Bonqueval* fort de douze à quinze feux, au Nord et très-près de *Blaincourt* était un prieuré dépendant de l'abbaye de *Conche* en *Normandie*. L'église dédiée sous le nom de *Saint-Barthélemy*, est passée dans le domaine privé; elle est plus

ancienne que l'église du chef-lieu, mais n'offre rien d'intéressant.

La commune n'a d'autres propriétés qu'un presbytère fort modeste. Le cimetière est resté autour de l'église ; il est clos de murs.

Il y a sur le territoire de *Blaincourt* une exploitation de grès assez considérable, et plusieurs carrières. La population est exclusivement occupée de travaux agricoles.

*Contenance* : terres labourables, 525<sup>h</sup> 42,28. — Jardins et terrains plantés, 16<sup>h</sup> 64,94. — Bois-taillis, 177<sup>h</sup> 74,32. — Friches, 37<sup>h</sup> 22,01. — Carrières, 0<sup>h</sup> 23,65. — Chemins, places, etc. 16<sup>h</sup> 68,44. — Pièces d'eau 0<sup>h</sup> 02,09. — Vignes, 33<sup>h</sup> 19,33. — Propriétés bâties, 5<sup>h</sup> 83,22. — Total, 813<sup>h</sup> 06,38.

Distance de *Creil*, 1<sup>m</sup>. — De *Senlis* 1<sup>m</sup> 8<sup>k</sup>. — De *Beauvais* 4<sup>m</sup> 4<sup>k</sup>. — *Marchés*, *Précý* et *Beaumont-sur-Oise*. — Bureau de poste ; *Chantilly*. — Population, 520. — Nombre de maisons, 155. — Revenus communaux, 165 fr.

*CHANTILLY*, *Chantilli*, *Chantely* (*Cantiliacum*, *Chantiliacum*). Ce lieu célèbre est situé sur la rive droite de la *Nonette*, ayant au Nord *Saint-Maximin* et *Saint-Firmin*, à l'Est *Saint-Léonard* et *Pontarmé* (canton de *Senlis*), au Sud, *Orry* et *Coye*, à l'Ouest, *Gouvieux*. Le chef-lieu est placé à l'extrémité Nord du territoire qui forme une plaine étendue presque entièrement occupée par la forêt dite de *Chantilly*.

*Chantilly* a toujours appartenu aux plus grandes maisons de France.

D'après les pièces conservées dans les archives de la maison de *Condé*, le château et le village existaient en 990. *Rothold*, héritier des comtes de *Senlis*, était seigneur de *Chantilly* et d'*Erménouville* en 990. Au commencement du onzième siècle le château appartenait à la maison de *Bouteiller* qui, après avoir possédé la charge de bouteiller des comtes de *Senlis*, occupa longtems celle de grand bouteiller de France, dont une de ses branches conserva le nom. Cette maison qui est éteinte en France depuis le milieu du quinzième siècle, et qui a été la tige de celle des comtes de *Huntington* et de *Northampton* en Angleterre, posséda le domaine de *Chantilly* pendant quinze générations, depuis le règne de *Hugues-Capet*, jusques vers 1347. Vers cette époque *Guillaume IV* de *Bouteiller*, qui avait dissipé tous ses biens, vendit cette terre à *Jean de Clermont* dont il avait épousé la sœur. Celui-ci qui devint maréchal de France en 1352, et qui

fut acheté le 19 septembre 1356 à la journée de Poitiers, fit présent de la maison de *Chantilly* par testament, à Guy de Laval dont la maison était déjà alors une branche de celle de Montmorency. Guy de Laval le vendit en 1386, à Pierre d'Orgemont, chancelier de France, pour la somme de huit mille livres tournois.

La maison d'Orgemont conserva *Chantilly* pendant quatre générations jusqu'en 1492, époque à laquelle ce domaine passa à la maison de Montmorency, par le mariage de la sœur du dernier d'Orgemont, mort sans postérité, avec Jean de Montmorency, grand chambellan de France.

La baronnie de Montmorency ayant été érigée en duché au mois de juillet 1551, en faveur du connétable Anne de Montmorency, la terre de *Chantilly* fut comprise dans l'arrondissement de ce nouveau duché, ainsi que les terres d'Ecouen et de Chavercy.

Henri II de Montmorency, petit fils d'Anne, gouverneur du Languedoc ayant été pris les armes à la main combattant contre l'armée du Roi à la bataille de Castelnaudary, fut condamné à avoir la tête tranchée; cet arrêt reçut son exécution à Toulouse le 30 octobre 1652, et le duché de Montmorency fut confisqué au profit du Roi.

Louis XIII qui donna une partie de la confiscation à Charlotte-Marguerite de Montmorency, sœur de Henri II, et épouse d'Henri de Bourbon, prince de Condé, conserva la terre et le château de *Chantilly*; mais après sa mort la reine mère de Louis XIV et régente du royaume, accorda la jouissance de cette seigneurie au prince de Condé; quelque temps après le Roi s'en reuint en possession, et vers l'an 1661 il la rendit en toute propriété à M. le prince. Depuis cette époque *Chantilly* n'a cessé d'appartenir à la maison de Condé.

Le domaine de *Chantilly* s'est accru et embelli successivement pendant cette longue succession de propriétaires dont les richesses égalaient le rang éminent. La gruerie, sorte de juridiction qui connaissait des eaux et forêts fut établie dès 1100; elle ressortait directement au parlement de Paris. En 1263 Guillaume de Bouteiller, deuxième du nom, fit embellir le château et bâtir une chapelle dans laquelle il fut enterré. Le connétable Anne de Montmorency aimait le séjour de *Chantilly* dont il augmenta l'étendue. C'est en ce lieu que devait être exécuté le projet conçu par le dauphin fils de François I<sup>er</sup>,

le roi de Navarre et le duc de Vendôme d'arrêter l'empereur Charles-Quint dans les visites fréquentes que ce prince y rendait au connétable, pendant son séjour en France vers 1540, et de l'obliger à restituer le duché de Milan, le royaume de Navarre et quelques seigneuries dans les Pays-Bas. Cette sorte de guet-à-pent échoua par la fermeté et la loyauté du connétable Anne auquel le dauphin avait communiqué son projet.

*Chantilly* est compris par Monstrelet dans l'énumération des forts qui se rendirent en 1429 à Charles VII, lorsque ce roi eut repris Compiègne sur les anglais.

C'est aux princes de la maison de Condé que cette terre doit sa splendeur, sa célébrité européenne, et les beautés qui en font un des plus remarquables ornemens de la France, et qui y attirent une foule sans cesse renaissante de curieux et d'étrangers.

Le grand Condé, retiré vers 1665 à *Chantilly*, s'occupait sans cesse des embellissemens de ce beau séjour. Il y vivait entouré d'une société choisie parmi les hommes célèbres du siècle de Louis XIV; dignitaires de l'église, généraux, magistrats, diplomates, hommes de lettres, artistes, tous y étaient désirés, admis, pourvu qu'ils eussent du mérite. On y voyait souvent et ensemble le maréchal de Luxembourg, le cardinal de Polignac, Chamilly, Lamoignon, Bossuet, Bourdaloue, La Rochefoucauld, Labruyère, Boileau, Racine, Molière, Corneille, Santeuil, etc.

Ce prince fit percer les routes de la forêt, exécuter les jardins sur les dessins de Lenôtre, aggrandir le château principal sous la direction de Mansard, décorer le petit château qui avait été bâti par Anne de Montmorency, creuser les canaux dont le principal, celui qu'on nomme le grand canal, n'a pas une longueur moindre de trois quarts de lieue. C'est de ce canal admiré des étrangers, dont on a dit qu'il était assez droit pour conserver le suffrage des amateurs d'anciens jardins, et assez courbé pour satisfaire les modernes, ennemis de la ligne droite.

Le prince Henri-Jules, fils du grand Condé, faisait ses délices du séjour de *Chantilly*; il augmenta tous les embellissemens ordonnés par son père; il fit construire l'église, et exécuter ce qu'on nommait le parc de Sylvie.

Louis-Henri-Jules de Bourbon, qui gouverna le royaume

immédiatement après le régent, fit élever l'hôpital et les écuries en 1735.

Louis-Joseph de Bourbon, dernier prince de Condé, ajouta encore à tous les ornemens dus à la munificence de ses ancêtres; on lui doit le château d'Enghien, le hameau, l'isle d'amour, le jardin anglais, et des collections précieuses, gages de la protection éclairée qu'il accordait aux sciences et aux arts. (\*)

Il y avait en effet à *Chantilly* une ménagerie assez considérable, un cabinet d'histoire naturelle classé par Buffon lui-même, et confié en dernier lieu aux soins de Valmont de Bomare, une galerie de plus de huit cents tableaux peints par les plus grands maîtres, une collection d'armures qui était réputée la plus complète de l'Europe, une collection d'antiquités du plus grand prix dans laquelle on avait réuni tous les objets qui avaient été trouvés dans les vastes domaines de la maison de Condé, un magnifique médailler, une bibliothèque superbe, enfin des collections inestimables de statues, bronzes, porcelaines, vases antiques, pierres précieuses, etc.

*Chantilly* avait acquis autant de célébrité par les visites que dès longtems les rois y vinrent faire, et par les fêtes qui leur furent données, que par les trésors de tout genre qui y étaient réunis. On a déjà fait mention du voyage de Charles-Quint en 1740. François de Montmorency y reçut Charles IX après le mariage de ce roi avec l'archiduchesse Marie d'Autriche. Henri IV y venait souvent visiter Henri de Montmorency, premier du nom. En 1671, Louis XIV vint avec toute sa cour à *Chantilly*, où des fêtes magnifiques furent données à cette occasion, notamment dans la forêt au lieu dit *la Table*; M<sup>me</sup> de Sévigné a conservé dans ses lettres (avril 1671) le souvenir de ce voyage auquel se rattache l'événement si connu de la mort du contrôleur de la bouche Vâtel, qui se tua parce que la marée n'arrivait pas à tems. Louis XIV revint encore à *Chantilly* en 1682. Lors du sacre de Louis XV, en

---

(\*) Pour avoir plus de détails que n'en comporte cet écrit, on peut consulter entr'autres ouvrages, le Dictionnaire géographique de *Corneille*, in-folio, 1708; le grand Dictionnaire géographique de *Lamartinière*, 4 vol. in-folio, 1741; la nouvelle Description de la France, par *Piganiol*, 13 vol. in-12; Voyage de *Chantilly*, par *Cuichard*, in-12, 1761; Voyage pittoresque de la France, in-folio; Histoire des environs de Paris, par *Dulaute*, in-8°; Dictionnaire historique de la ville de Paris et environs, *Hurtault*, 4 vol., 1779.

1725, Louis-Henri de Bourbon le reçut avec une magnificence dont le souvenir est encore conservé dans ce lieu. Dans la seconde moitié du dernier siècle, on a vu venir successivement à *Chantilly*, Joseph II empereur d'Autriche, Christian VII roi de Danemarck, le grand duc de Russie, depuis Paul I<sup>er</sup>, Gustave III roi de Suède, le prince de Brunswick, que le dernier prince de Condé avait vaincu en 1762 à l'affaire de Johannisberg, etc.

Le domaine de *Chantilly* éprouva pendant la révolution des pertes et des dommages considérables; les potagers, les parterres, une partie des bois furent vendus nationalement. Le cabinet d'histoire naturelle et la bibliothèque furent transportés au jardin des plantes de Paris, en 1793; les collections de tableaux, sculptures, armures, antiquités, porcelaines, etc., avaient déjà été envoyés dans la capitale dès le 1<sup>er</sup> mai 1792. Le pavillon dit l'isle d'amour fut démoli, ainsi que d'autres bâtimens, par ordre du directoire du département. Après avoir servi de maison de réclusion pendant le règne de la terreur, le grand château fut vendu ainsi que le petit; les acquéreurs démolirent le premier, mais ayant encouru la déchéance, ils furent dépossédés de l'autre par le gouvernement; et c'est à cette circonstance qu'on doit la conservation du petit château. Les écuries et le château d'Enghien furent convertis en caserne de cavalerie. On avait eu l'idée de vendre la grande pelouse et d'y construire une ville, mais ce projet ne reçut pas d'exécution. Sous le gouvernement impérial la forêt de *Chantilly* fut donnée à la reine Hortense à titre de dotation.

En 1814, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon, retrouvèrent à la place de l'ancien et magnifique château de leurs ancêtres un immense amas de décombres: par leurs soins, ces ruines ont disparu en peu d'années; tout ce qui pouvait être réparé l'a été; à la vérité on n'a pas reconstruit le grand château, mais on a embelli tout ce que la révolution avait laissé debout. Un jardin anglais dessiné par M. *Dubois*, architecte de la maison de Condé, a très-heureusement remplacé les anciens parterres de Lenôte; enfin *Chantilly*, sans être redevenu complètement ce qu'il était autrefois, constitue encore un magnifique domaine digne de l'admiration des étrangers et des nationaux.

On a retrouvé à l'hôtel des invalides de Paris et rétabli dans la galerie du petit château, les tableaux représentant

les batailles du grand Condé, peintes par Lecomte d'après Vandermeulen. On voit avec intérêt parmi ces tableaux, celui dont l'idée fut donnée par Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, au peintre *Michel Corneille* ; c'est cette allégorie si connue, représentant le prince imposant silence à la renommée prête à publier les victoires qu'il remporta en commandant les armées espagnoles contre la France ; la muse de l'histoire est au bas du tableau, foulant l'erreur aux pieds, et arrachant du livre qui contient la vie du héros, les pages où sont écrits ces succès regrettables.

Les écuries n'ont subi aucune dégradation ; elles sont situées sur une vaste pelouse qui sépare *Chantilly* de la forêt ; elles sont immenses, d'une architecture magnifique, telles en un mot qu'on n'en voit point de pareilles en Europe ; elles ont été construites depuis 1719 jusqu'en 1735, ainsi que les bâtimens considérables qui en dépendent, par Louis-Henri de Bourbon. Ces écuries peuvent contenir deux cent quarante chevaux ; cinquante appartemens de maître occupent l'étage supérieur.

Les dépenses prodigieuses faites par les princes de Condé, et le nombre immense d'ouvriers qui furent longtems occupés par leurs ordres, déterminèrent sans doute l'agrandissement du très-petit village qui était anciennement établi aux approches et sous la protection du château de *Chantilly*. Toutefois ce village n'avait pas de territoire et *Chantilly* ne consistait réellement que dans la seigneurie passée de la maison de Montmorency en celle de Condé. Le territoire de *Gouvieux* venait jusqu'aux portes du château, et lorsqu'en 1669 le grand Condé voulut agrandir les jardins, élever l'église, fonder l'hospice, et former la grande rue, il fut obligé de réclamer le consentement du maréchal duc de Montmorency-Luxembourg, qui était seigneur de *Gouvieux*, et qui l'accorda, sauf la réserve de tous ses droits, sur la pelouse qui bordait les étangs de *Gouvieux*, dont l'emplacement est aujourd'hui en partie occupé par le grand canal. *Chantilly* n'a réellement eu un territoire et une circonscription communale bien déterminée qu'à l'époque du cadastre exécuté en 1809 ; la pelouse qui touche aux écuries fut alors comprise dans cette circonscription ; mais la commune de *Gouvieux* a conservé sur moitié de cette pelouse un droit de pâturage qui est toujours en vigueur.

Relativement à la juridiction ecclésiastique, *Chantilly*

n'a eu d'existence comme paroisse qu'à la fin du dix-septième<sup>e</sup> siècle. Avant cette époque le château dépendait de la paroisse de St.-Léonard, diocèse de Senlis, et le village, de la paroisse de *Gouvieux*; il y avait seulement une chapelle sous le titre de Ste-Catherine. Le grand Condé ayant légué une somme de cent cinquante mille livres pour la construction d'une église, son fils fit élever à neuf en 1692 celle qui existe maintenant, en suppléant d'ailleurs à l'insuffisance de la somme léguée. Cette église fut érigée en cure le 12 mai 1692, et dotée de trois cents livres de rente par le prince. Elle est construite dans le style moderne, entièrement voûtée, et décorée de pilastres corinthiens; la nef a des bas-côtés supportant une galerie qui tourne autour du chœur; il y a un petit orgue et plusieurs tableaux parmi lesquels on remarque celui du maître-autel représentant une adoration des mages, peint par *Houasse*. L'église est consacrée sous le nom de l'Assomption. Les princes de Condé se sont chargés par l'acte de fondation de tous les frais du culte, et du logement et traitement du curé dont ils s'étaient réservé la nomination.

La commune de *Chantilly* n'est point agricole, et ne peut être considérée comme rurale. C'est une petite ville manufacturière, très-bien bâtie, dont l'aspect annonce l'aisance et une civilisation avancée. Elle est composée de sept rues principales dont la plus grande qui conduit au château n'a pas moins de cent soixante maisons.

Sur le canal dit de *Manse*, dans la vallée de la Nonette, est une machine hydraulique à l'aide de laquelle on remplit un réservoir placé au centre de la grande pelouse, d'où les eaux se répartissent dans les établissemens publics, et dans des bornes-fontaines qui ont été établies en 1825 sur la place et dans la principale rue, par ordre de Mgr. le duc de Bourbon.

La commune n'a aucune propriété soit territoriale, soit bâtie, mais elle a un magnifique hôpital fondé par les princes de Condé, dont il sera fait mention plus bas. Derrière l'hospice est le cimetière qui en dépend et qui sert à toute la commune; il est clos de murs et situé à l'extrémité Ouest hors de la ville.

Il y a à *Chantilly*, une foire, un marché important, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste.

La route royale de Paris à Amiens traverse *Chantilly* dans

la direction du Nord au Sud. La route départementale de *Chantilly* à La Chapelle-en-Serval s'embranché sur la première en face de l'hôpital, et la route départementale de Senlis, aboutit à la seconde vis-à-vis de l'église. *Chantilly* est séparé de *Saint-Maximin* par le grand canal dans lequel se confondent les eaux de la Nonette.

*Chantilly* a des établissemens industriels importans qui sont indispensables à l'existence d'une population agglomérée sans territoire cultivable. On y trouve une manufacture de porcelaine, une fabrique très-considérable de dentelles, une manufacture de faïence, une fabrique de monture de lunettes, une manufacture d'indiennes et une bonneterie.

*Contenance* : terres labourables, 14<sup>h</sup> 51,78. — Jardins, 6<sup>h</sup> 05,10. — Bois, 1227<sup>h</sup> 11,25. — Pâtures, 49<sup>h</sup> 51,59. — Friches et carrières, 1<sup>h</sup> 81,81. — Prés, 45<sup>h</sup> 85,67. — Chemins, 15<sup>h</sup> 98,89. — Eaux, 23<sup>h</sup> 55,97. — Propriétés bâties, 32<sup>h</sup> 49,06. — Total, 1416<sup>h</sup> 89,12.

Distance de *Creil*, 8<sup>k</sup>. — De Senlis, 8<sup>k</sup>. — De Beauvais, 4<sup>m</sup>6<sup>k</sup>. — Population, 1972. — Nombre de maisons, 293. — Revenus communaux, 2416 francs ( dont 1600 fr. provenant de droits de place sur le marché. )

COYE, *Coy*, *Coyse*, *Coye-en-Servais* ( *Cavea*, *Coca* ), dans la vallée de la Thève, à la frontière Sud du canton, ayant au Nord la forêt de *Chantilly*.

Le territoire de cette commune qui dépendait autrefois de l'archevêché et de l'élection de Paris, est en partie enclavé dans le département de Seine-et-Oise. Le village est entouré de tous cotés par des coteaux boisés dépendant de la forêt de *Chantilly* et de celle d'Hérvieux; un marais assez large où coule la Thève occupe le territoire à l'Ouest. Cette position est fort insalubre; cependant comme la commune est assez bien bâtie, que les rues sont larges, que le marais a été desséché par le canal de la nouvelle Thève, les maladies épidémiques ne sont pas aussi fréquentes qu'on pourrait le supposer au premier aspect.

La paroisse de *Coye*, comprise dans l'archidiaconé de Paris, et dans le doyenné de Montmorency, fut érigée au douzième siècle; elle avait pour collateur l'abbé d'Hérvieux. L'église dédiée à la vierge a été rebâtie en 1738, aux frais de la maison de Condé, en échange d'un marais communal; elle est maintenant trop petite pour la population qui s'est accrue en raison du développement de l'industrie.

Il y avait à *Coye* un ancien château entouré de larges fossés, qui faisait partie du domaine de *Chantilly*, et qui fut concédé en 1787 par M. le prince de Condé sous condition de le convertir en usine : cette concession est la cause première de l'impulsion que l'industrie a reçue dans cette commune presqu'entièrement dépourvue de terres labourables.

*Le moulin du bois*, et celui dit de la *loge de Viarmes*, sont deux écarts situés l'un sur la Thève neuve, et le second à l'extrémité des étangs de Comelle ; auprès de ce dernier moulin étaient les ruines d'un ancien château qu'habitèrent la reine Blanche et St.-Louis ; elles ont été converties en une fabrique gothique du meilleur goût sur les dessins de M. *Dubois*, architecte de M. le duc de Bourbon. Rien de pittoresque comme le site des étangs de Comelle offrant une vaste étendue d'eau resserrée entre des coteaux entièrement boisés, et terminée dans le lointain par cette fabrique gothique ; M. *Cambry* compare cette position aux plus beaux vallons de Suisse. C'est un lieu de rendez-vous dans les chasses au cerf de la forêt de *Chantilly* dont les bois de *Coye* sont une dépendance.

La commune possède une mairie ; le cimetière encore placé autour de l'église est devenu beaucoup trop petit à cause de l'augmentation de la population.

Les trois quarts des maisons de *Coye* sont couvertes en chaume ; un règlement de police y interdit pour l'avenir cette espèce de toiture.

Le ruisseau St.-Martin sépare *Coye* de *Lamorlaye*. La route royale de Paris à Amiens lui sert de limite à l'Ouest.

Il y a à *Coye* des carrières, une fabrique de cordes à puits et de liens en tille, et une très-belle filature de coton. Une partie de la population féminine confectionne des dentelles.

*Contenance* : terres labourables, 69<sup>h</sup>56,91. — Jardins, 10<sup>h</sup>79,16. — Bois, 449<sup>h</sup>63,15. — Vergers, 2<sup>h</sup>01,64. — Fiches, 61<sup>h</sup>56,70. — Carrières, 0<sup>h</sup>36,66. — Marais, 7<sup>h</sup>45,25. — Prés, 63<sup>h</sup>36,28. — Chemins et places, 14<sup>h</sup>92,70. — Eaux, 23<sup>h</sup>83,10. — Propriétés bâties, 3<sup>h</sup>41,30. — Total, 706<sup>h</sup>73,55.

Distance de *Creil*, 1<sup>m</sup>6 ; de *Senlis*, 1<sup>m</sup>2 ; de *Beauvais*, 6<sup>m</sup>4<sup>k</sup> — *Marché*, *Senlis*. — Bureau de poste, *Luzarches* (Seine-et-Oise). — Population, 800. — Nombre de maisons, 158. — Revenus communaux, 585 francs.

**CRAMOISY**, *Cramoisi*, (*Cramisiacum*), dans la vallée du *Thérain*, sur la rive droite de cette rivière ; entre *St.-Vaast*

et *Montataire* au Nord, *Tiveray* à l'Est, *St.-Leu*, *Blaincourt* au Sud, le canton de Neuilly-en-Thelle à l'Ouest.

Le territoire de cette commune se compose d'une partie de la vallée du Thérain, presque toujours inondée, et d'une partie du plateau élevé et productif qui domine le village.

*Cramoisy* était compris dans la baronnie de *Mello* : c'était un lieu muré ; on y voyait encore vers 1750 deux portes à l'Est nommées porte *barbe* et porte *robinet*, et à l'Ouest deux autres portes sous les noms de *Martelet* et de *porte du moulin*. Il y avait aussi un château fort où Pierre dit Hutin, seigneur d'Aumont, tenait un capitaine en son nom, vers l'an 1397, pendant les guerres des anglais. Les bâtimens, d'un fief nommé le *château sarrazin* qui n'était pas fortifié, ont été démolis et remplacés par un maison bourgeoise.

La cure de *Cramoisy*, sous l'invocation de St-Martin, était à la nomination de l'évêque de Beauvais. L'église paraît avoir été construite à plusieurs époques ; le clocher placé à côté du chœur est roman, à deux rangs superposés d'arcades, à corbeaux ornés de figures, à toiture en bâtière ; son élévation totale est d'environ quatorze mètres ; le reste de l'église est gothique, sans ornement ; elle se termine à l'Ouest par une grande croisée où l'on voit quelques restes de vitraux ; le chœur seulement est voûté.

Le village et l'église sont placés sur la déclivité du coteau. Il y avait dans le bas une chapelle St-Romain qui est détruite depuis longtems.

*Sousrivière* est une ferme située sur le Thérain au-dessus et très-près de *Cramoisy*.

Plus loin est *Maysel*, *Maissel*, petite commune récemment supprimée et réunie à *Cramoisy*. Le village est assis dans la vallée, entouré de bois, très-humide et malsain. C'était autrefois une paroisse à laquelle nommait l'abbé de St-Lucien près Beauvais. L'église sous le nom de St-Didier, est d'un gothique très-récent, sans ornemens, sans clocher, ni bas-côtés ; le chœur est voûté ; cette église, beaucoup trop grande pour le pays, est fort dégradée par l'humidité.

*Maysel* avait un château flanqué de tours qui appartenait à la baronnie de *Mello*, et qu'habita longtems le comte de St-Pol, connétable de France sous le règne de Louis XI.

On a trouvé sur le plateau de *Cramoisy* des tombeaux nombreux en pierre tendre, tels qu'on en faisait au commencement du moyen âge, et des épées plates et courbes ; mais il

n'y a point dans cette commune, comme le dit M. *Cambry*, de portions de territoire connues sous le nom de *Camp de César*.

Les propriétés communales consistent en trente-six hectares de pâtures qui pourraient être plantées. Il n'y a ni école ; ni maison commune, ni presbytère. Les cimetières de *Cramoisy* et de *Maysel* entourent l'église de chaque village.

On trouve dans cette commune un atelier de coutellerie, trois moulins et plusieurs carrières.

*Contenance* : terres labourables, 593<sup>h</sup>43,83. — Jardins et vergers, 16<sup>h</sup>29,28. — Bois, 255<sup>h</sup>73,54. — Fiches et carrières, 36<sup>h</sup>66,65. — Pâtures, 5<sup>h</sup>55,30. — Marais, 8<sup>h</sup>86,83. — Prés, 54<sup>h</sup>03,91. — Chemins, 18<sup>h</sup>70,58. — Eaux, 5<sup>h</sup>16,62. — Vignes, 1<sup>h</sup>37,45. — Propriétés bâties, 4<sup>h</sup>74,53. — Total : 1000<sup>h</sup>40,32.

Distance de *Creil*, 8<sup>k</sup> ; de *Senlis*, 1<sup>k</sup>6 ; de *Beauvais*, 4<sup>k</sup>6. — Marché : *Précy*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 395. — Nombre de maisons, 74. Revenus communaux, 272 fr.

*CREIL*, *Creil-sur-Oyse*, *Creille* (*Credilium*, *Credulium*, *Criolium*). Longitude, 0° 16<sup>m</sup> (10,300<sup>m</sup> Est de la méridienne); latitude, 49° 13' 10". — Dans la vallée de l'Oise entre *Nogent* au Nord, *St.-Maximin* à l'Ouest et au Sud, *Apremont* au Sud et à l'Est, *Verneuil* au Nord-Est. La grande isle de l'Oise sur laquelle passe le pont, fait partie de la commune.

*Creil* était déjà une ville au neuvième siècle. Il est probable qu'on construisit d'abord un château dans l'isle pour s'opposer aux incursions des danois et des normands qui remontant la Seine et ensuite l'Oise, dévastaient tout le pays situé entre la Somme et la Seine : on sait que *Beauvais* fut brûlé par eux en 852, et qu'en 851, étant conduits par *Hastings* un de leurs chefs, ils massacrèrent l'évêque de *Noyon*, et mirent la ville au pillage. La position de l'isle de *Creil* qui retrécissait la rivière, dans laquelle il y a d'ailleurs sur ce point un tourbillon nuisible à la navigation, était favorable pour arrêter la marche de ces bandes dévastatrices. Les maisons s'établirent sans doute ensuite, auprès et sous la protection du château.

Selon *Sauval* (antiq. Paris, tom. 2, pag. 294), au septième siècle, *Dagobert I<sup>er</sup>* avait à *Creil* une maison royale où *Judaïcail*, roi de Bretagne, vint lui prêter serment de fidélité, sur les menaces que *St.-Eloi* lui fit de la part du roi, à raison des injures dont les Bretons s'étaient rendus cou-

pables envers Dagobert ; mais selon d'autres auteurs, ce fait eut lieu à St.-Ouen près Paris.

En 879, Louis-le-Bègue était mort, Goslin abbé de St.-Denis, et Conrad comte de Paris, convoquèrent à *Creil* une assemblée de plusieurs évêques, abbés et seigneurs pour y traiter des affaires de l'état, par opposition à une autre assemblée convoquée à Meaux, au nom de Louis fils aîné de Louis-le-Bègue, par lui désigné pour lui succéder. L'assemblée de *Creil* offrit la couronne de France à Louis de Germanin, cousin du roi défunt, qui l'accepta ; mais cette usurpation n'eut aucune suite : Louis et Carloman tous deux fils de Louis-le-Bègue, furent reconnus rois et se partagèrent la France.

En 949, le château de *Creil* appartenait aux comtes de Senlis.

Avant de partir pour Tunis en 1269, St.-Louis régla par son testament la composition des appanages de ses enfans, et il laissa à *Robert* son sixième fils, entr'autres biens, la seigneurie de *Creil* et celle de Clermont.

Ce fut à *Creil* où se trouvait alors la cour, que les légats de Boniface VIII demandèrent la permission de publier les censures encourues par Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. La bulle était générale en apparence, et frappait d'excommunication les rois, princes, seigneurs et magistrats qui imposaient des subsides sur le clergé sans l'autorité du saint-siège. Philippe-le-Bel avant d'en permettre la lecture, fit faire les protestations suivantes, savoir : que le gouvernement du royaume pour le temporel n'appartenait qu'à lui seul roi, à l'exclusion de tout autre, qu'il ne reconnaissait et n'avait aucun supérieur à cet égard, etc. De là, l'origine des démêlés qui s'élevèrent entre ce roi et le pape. La lecture de la bulle fut faite le 20 avril 1297.

Sous le règne de Jean II, le roi de Navarre voulant affaiblir la capitale se rendit maître de tous les passages sur les rivières des environs ; il prit *Creil* en 1358, et y plaça une garnison de quinze cents hommes commandés par le sire de Fondrigués, capitaine navarrois. Charles V, alors dauphin, trop affaibli pour résister se retira vers Paris. Fondrigués, maître du pays, exerça des vexations inouïes à dix lieues autour de *Creil*, marchant de nuit, pillant les bourgades, enlevait toutes les provisions, tout l'argent, tuant et brûlant tout ce qui résistait ; pendant le jour on arrêtait les voyageurs, et

on les forçait de se munir de sauf-conduits qu'ils payaient très-cher. L'année suivante le pays étant entièrement ruiné, et ne pouvant plus nourrir la garnison, elle fut forcée de se retirer; en mettant toutefois son départ à prix et en le faisant payer par les habitans de Compiègne qui souffraient le plus de son voisinage.

En 1374, le comté de Clermont échut à Béatrix, petite-fille de Robert sixième fils de St.-Louis, à son mariage avec le roi de Bohême: Charles V qui épousa la sœur de Béatrix retira *Creil* du comté de Clermont, et l'unit au baillage de Senlis par acte du 7 août. Il en fit rebâtir le château qu'il rendit très-fort.

Au mois d'août 1392, Charles VI fut amené à *Creil* de la ville du Mans où il avait été atteint de démence furieuse; la salubrité de ce lieu le fit choisir de préférence à tout autre pour y soigner le roi. On voyait encore avant la révolution la chambre où ce malheureux prince fut gardé; le balcon en avait été fermé avec des barreaux de fer, afin qu'il put regarder de son appartement sans s'exposer à tomber dans les fossés du château, les divertissemens qu'on y donnait pour le distraire de ses souffrances.

En 1410, le roi fit ôter de force le château et la seigneurie de *Creil*, au duc de Bourbon qui y commandait pour lui.

Après la prise de Paris par les troupes du duc de Bourgogne, la ville et le château de *Creil* se rendirent également à lui, en 1418.

En 1429, après le sacre de Charles VII la plupart des villes qui n'étaient point occupées par les anglais, ou dont les garnisons étaient faibles, firent leur soumission au roi. *Creil* chassa la garnison anglaise et envoya ensuite à Compiègne auprès du roi une députation des notables pour l'assurer de la complète soumission des habitans.

Les anglais s'emparèrent de nouveau du château sous le commandement de Talbot en 1434; les assiégés se défendirent vigoureusement; l'évêque de Thérouenne, chancelier de France pour le roi Henri d'Angleterre, vint rejoindre les assiégeans; après six semaines de siège la place capitula.

L'année suivante *Creil* fut repris par Dunois et le connétable de Richemont, après plusieurs combats sanglans, la garnison ayant fortifié le pont et les alentours de la place.

Il parait que les anglais s'emparèrent encore du château, car en 1441 le roi Charles VII fut obligé de l'assiéger de

nouveau. Le siège fut commencé par le connétable de Richemont avec Gamaches, Lahire, Xaintrailles et autres capitaines. Le roi pour animer davantage les assaillans vint de Senlis à *Creil* accompagné du dauphin et de toute sa cour, se logeant du côté de Paris, tandis que le connétable occupait le côté droit de la rivière. Après douze jours de résistance, Guillaume chevalier anglais qui commandait dans le château, le rendit et se retira vers Beauvais avec quatre ou cinq cents hommes de garnison. Les habitans de la capitale témoignèrent une grande joie de cette conquête, ce qui prouve qu'à cette époque *Creil* était une place forte et importante.

La seigneurie de *Creil* passa à la fin du quinzième siècle à Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup> qui lui-même appréciant la beauté de cette résidence vint l'habiter quelquefois pendant son règne.

Ce domaine fut engagé au duc de Brunswick et de Luxembourg en l'année 1569, en même temps que le comté de Clermont.

Deux années avant, les calvinistes s'étaient emparés de *Creil*, avaient pillé les églises et détruit les reliques.

Le château tomba sans résistance au pouvoir des ligueurs en 1588, mais l'année suivante il fut repris au mois d'août après trois jours de siège par Henri IV, qui s'y logea, tenant en respect le duc de Parme, et suivant le siège de Clermont qu'il enleva aussi, de même que Gisors, etc. Henri IV revint plusieurs fois depuis à *Creil* duquel était proche le château de Verneuil.

Quelques années avant la révolution, la forteresse de *Creil* devenue la propriété de M. le prince de Condé, fut vendue à charge de démolition, et démolie effectivement en 1780. Il n'en reste plus maintenant qu'une tour tronquée, des croisées et un pan de muraille.

La ville avait une enceinte de murs et de fossés dont on voit encore les restes autour de l'église; la porte du côté de Paris était ornée de tours qui ont été détruites il y a quelques années.

*Creil* avait sous le titre de Saint-Evremont, une collégiale composée de six prébendes auxquelles le roi nommait sur la présentation du prince de Condé comme engagiste de la seigneurie. Ce chapitre devait son origine à la translation qui y fut faite vers 944 du corps de St.-Evremont, enlevé du diocèse de Bayeux, par un évêque de Séez qui cherchait à le préserver de la fureur des Danois. On le déposa dans le château de

*Creil* dans l'enceinte duquel on bâtit l'église qui fut plus tard érigée en collégiale. Outre les reliques de St.-Évreumont, on y voyait encore celles de St.-Symphorien martyr; les unes et les autres furent brûlées et leurs cendres jetées au vent en 1567, lors de la prise de *Creil* par les calvinistes; on ne put sauver que le chef de St.-Évreumont qui était conservé dans une chasse séparée. Les chanoines étaient obligés à résidence, mais ils n'observaient pas exactement cette règle à cause de la modicité des revenus; leur église en partie détruite est aujourd'hui passée dans le domaine particulier: ce qui en reste montre que la nef était en plein cintre, et le chœur en ogives.

Outre la collégiale il y avait dans le château une chapelle sous l'invocation de Ste-Madeleine, et dans la ville une maladrerie dont l'église avait été consacrée en 1190.

La cure de *Creil* sous le titre de St.-Médard, était à la présentation du chapitre St.-Évreumont; et plus d'une fois il s'éleva de vives discussions entre les chanoines et le curé, celui-ci se prétendant curé *pleno jure*, et les autres le considérant comme un vicaire perpétuel et son église comme une chapelle. La première fondation de cette église remonte au huitième siècle, mais il ne reste rien sur pied de ce tems; elle a été refaite plusieurs fois; adossée aux anciens remparts, elle a dû être détruite ou au moins fortement dégradée dans les différens sièges que la ville de *Creil* a soutenus. Telle qu'elle est présentement sa forme est fort-irrégulière; elle offre un mélange de constructions gothiques appartenant à diverses époques; la plupart des croisées primitives sont bouchées, et de larges croisées en ogives sont percées dans les anciens murs sans aucune liaison avec eux. Dans le bas-côté à droite est une cheminée devant laquelle on voit une empreinte circulaire de la fosse, aujourd'hui comblée, dans laquelle on plaçait les individus à baptiser, du tems que le sacrement de baptême se donnait par immersion, usage qui a duré dans quelques provinces jusqu'au douzième siècle. Sous une chapelle du même bas-côté, il y a un petit caveau ou custode. Le clocher bâti à côté du portail actuel a été construit en 1500; c'est une tour carrée, ornée d'une balustrade et terminée en pyramide. Cette église est devenue trop petite pour la paroisse depuis l'accroissement de la population.

Il y a à l'entrée du chemin de Senlis une petite chapelle gothique couverte en dalles; elle est dédiée à la Vierge.

*Creil* a deux hameaux, le *Plessis-Pommeraye* dans la plaine au S.-E. fort de sept à huit maisons, où était anciennement une inaladrerie, et *Vaux* sur le chemin de Pont-Sainte-Maxence ayant dix maisons, et même autrefois une chapelle.

La petite ville de *Creil* est bien bâtie; ses rues sont pavées, mais étroites et tortueuses comme celles de toutes les villes anciennes. L'aspect de celle-ci annonce l'aisance et présente ce mouvement et cette activité qui animent toutes les villes industrielles et commerciales.

La commune n'a point de propriétés; le presbytère et la maison d'école appartiennent à la fabrique par suite de donations. Le cimetière est placé à deux cents mètres au Nord de la ville.

La petite Bresche se réunit à l'Oise sur le territoire de *Creil*.

Les routes royale de Paris à Amiens et départementale de Senlis à Beauvais se joignent à *Creil* ainsi que les chemins de grande communication qui conduisent à Pont-Sainte-Maxence et à *Mello*.

Cette ville a une foire, un marché, une brigade de gendarmerie, une compagnie de pompiers, un bureau de bienfaisance, un bureau de poste, et un port sur l'Oise pour le commerce du bois et du charbon de terre.

On y trouve de belles carrières, deux moulins, un four à plâtre et une célèbre manufacture de fayence anglaise, qui a enrichi la ville de *Creil* dont elle a fait accroître rapidement la population.

*Contenance* : terres labourables, 646<sup>h</sup> 55,64. — Jardins, 24<sup>h</sup> 07,13. — Bois, 215<sup>h</sup> 61,51. — Vergers et aunaies, 10<sup>h</sup> 04,28. — Friches et carrières, 32<sup>h</sup> 51,28. — Prés et marais, 35<sup>h</sup> 18,44. — Chemins et places, 31<sup>h</sup> 21,11. — Eaux, 31<sup>h</sup> 48,85. — Vignes, 0<sup>h</sup> 21,78. — Propriétés bâties, 8<sup>h</sup> 23,95. — Total : 1034<sup>h</sup> 93,07.

Distance de Senlis, 1<sup>m</sup>. — De Beauvais, 4<sup>m</sup> 8. — Marché, *Senlis* ( pour les grains ). — Population, 1510. — Nombre de maisons, 285. — Revenus communaux, 2024 francs.

**GOUVIEUX** (*Gouviacum, Gouverium*); entre *Lamorlaye* au Sud, *Chantilly* à l'Est, *Saint-Maximin* au Nord, et l'Oise qui sépare à l'Ouest son territoire de celui de *Saint-Leu* et de *Précy*; ce territoire s'étend au Nord et à l'Est sur le plateau de *Chantilly* et de *St-Maximin*, se prolongeant au confluent de la Nonette en une sorte de promontoire élevé; au midi *Gouvieux* occupe une grande partie du plateau inférieur et sablonneux sur lequel est assise la forêt du *Lys*: des pentes

escarpées joignent les plateaux supérieur et inférieur. Cette commune fort étendue allait autrefois jusqu'à St.-Léonard (canton de Senlis); à l'époque du cadastre on a agrandi *Chantilly* à ses dépens.

Le chef-lieu est un bourg considérable, bien bâti, à rues larges, et pavées, il est assis sur le plateau inférieur, ayant la *Nonette* à droite.

La paroisse de *Gouvieux* sous l'invocation de Ste.-Geneviève avait pour patron le chapitre de Senlis. L'église a été refaite en 1771 du moins en grande partie; elle offre encore des restes d'architecture à ogive. Il y avait dans le même lieu une chapelle de St.-Germer à laquelle nommait l'abbé de St.-Denis; elle a été démolie; *Gouvieux* avait en outre une maladrerie.

Le hameaux de cette commune sont 1° *La Chaussée* sort de vingt feux; c'est ici que se terminait l'étang de *Gouvieux* détruit au dix-septième siècle, dont le sol est aujourd'hui en prairies ou canaux: ce hameau avait une chapelle dite de *Quinquempoix* ou de *St.-Germain-des-Prés*, qui était à la nomination de l'abbé de St.-Vincent de Senlis; 2° Le moulin de *Toutvoye* près de l'embouchure de la *Nonette*; 3° *Chaumont*, au nord de *Gouvieux*, ayant cinquante feux; 4° *Les Carrières*, ayant une vingtaine de maisons dont plusieurs sont percées dans la roche; 5° *Lacave*, écart voisin du chef-lieu. Au-dessus du hameau des *Carrières*, sur le promontoire élevé qui sépare la *Nonette* de l'Oise, est l'emplacement connu sous le nom de *Camp de César*, et *Camp de St.-Leu*, dont la description a été insérée par M. de Fontenu dans les mémoires de l'académie des inscriptions (tome 10, p. 431, pl. 16). Ce camp offre une surface triangulaire, à bords irréguliers; les cotés parallèles aux deux rivières sont très-escarpés, prolongés d'environ douze cents mètres; le côté de l'Ouest adossé au village des *Carrières* n'a pas plus de six cents mètres de développement. Tout le périmètre est garni d'un rempart en terre et moellons élevé de six à huit mètres, généralement bien conservé. Le côté étroit où était sans doute la tête du camp, offre trois larges ouvertures ou entrées, représentant probablement la porte prétorienne et les deux portes principales par lesquelles on pénétrait hors de l'enceinte. L'extrémité angulaire était couverte par un fort épaulement dont les restes subsistent encore; le centre du plateau est plus élevé que le rempart: un puits très-profond aujourd'hui comblé était percé à cette sommité. Selon la tradition locale, Jules César a campé dans ce lieu, lorsqu'il pénétra dans le pays des *Bellovaques*. On y

a trouvé beaucoup d'armures qui étaient déposées au cabinet de *Chantilly*, des pierres gravées, des médailles romaines dont M. *Cambray* indique une partie ( tome 2, p. 365 ), d'énormes morceaux de charbon, des débris de tuiles, de poterie, des ossemens humains, et quelques tombeaux grossiers.

La commune de *Gouvieux* n'a point de propriétés bâties ; elle possède des terrains communaux assez étendus dans le voisinage de la forêt de *Chantilly*, et a conservé comme on l'a déjà dit, un droit de pâturage sur la grande pelouse de cette ville, qui dépendait autrefois de son territoire. Le cimetière est encore placé autour de l'église. Il y a une compagnie de pompiers.

La Nonette se réunit à l'Oise sur le territoire de *Gouvieux*.

La route royale de Paris à Amiens, passe sur la région orientale et élevée de la commune.

Le sol de *Gouvieux* trop sablonneux est peu productif. Il y a, tant au chef-lieu que dans les différens hameaux, une tourbière, des carrières, une tuilerie, sept moulins, une filature de coton, une manufacture de tissage de coton et une tréfilerie. Une partie de la population travaille en outre pour les fabriques de dentelle de *Chantilly*.

Contenance : terres labourables, 1362<sup>h</sup> 05,70. — Jardins, 24<sup>h</sup> 73,39. — Bois, 621<sup>h</sup> 88,40. — Vergers et oseraies, 16<sup>h</sup> 89,02. — Fiches et carrières 85<sup>h</sup> 14,84. — Pâtures, 0<sup>h</sup> 59,92. — Prés, 215<sup>h</sup> 54,46. — Chemins, 82<sup>h</sup> 62,27. — Eaux, 39<sup>h</sup> 02,02. — Vignes, 14<sup>h</sup> 23,71. — Propriétés bâties, 12<sup>h</sup> 04,89. — Total : 2475<sup>h</sup> 77,72.

Distance de *Creil*, 1<sup>m</sup> 2. — De *Senlis* 1<sup>m</sup> 2. — De *Beauvais* 5<sup>m</sup>. — *Marchés*, *Précy*, *Chantilly*. — Bureau de poste ; *Chantilly*. — Population, 1284. — Nombre de maisons, 158. — Revenus communaux, 2300 francs ( dont 1300 fr. de location de biens ruraux ).

LAMORLAYE, la *Morkie* ; au midi du canton, entre *Coye* à l'Est, *Gouvieux* et *Chantilly* au Nord, le canton de *Neuilly-en-Thelle* à l'Ouest. Le territoire se compose d'une grande partie des marais de la *Thève*, et d'une partie du plateau qui porte la forêt du *Lys* ; il est limité au Nord par les pentes du plateau de *Chantilly*.

Le domaine de *Lamorlaye* appartenait autrefois à la couronne ; il fut cédé en 1236, par Louis VIII à sa cousine Marie comtesse de Ponthieu.

La cure de *Lamorlaye* avait pour patron le chapitre de Senlis ; on y réunit, en 1619, une chapelle qu'on nommait de *Coye* ou de *St-Martin*, à laquelle le roi nommait. L'église dédiée à *St-Nicolas*, a été presque reconstruite en entier en 1759, après avoir été incendiée par la foudre au mois de mai de l'année précédente ; ce qui reste de l'ancienne église offre les caractères du gothique secondaire.

Le village de *Lamorlaye*, assis dans la vallée de la Thève, est dérobé à la vue par les arbres qui l'entourent de tous côtés. Il y a un château flanqué de tours.

On a réuni à *Lamorlaye* en 1825, la très-petite commune du *Lys*, *Lis*, *Lyc* près *Beaumont* et près *Boran* (*Lilium prope regalem montem*), à peine composée de douze maisons. On y voit encore l'emplacement d'un ancien château ; ce petit lieu avait une paroisse sous le patronage du prieur de Nointel, et sous l'invocation de *St-Vaast*. Le *Lys* a donné son nom à la forêt sur le bord méridional de laquelle le village est placé ; l'église encore subsistante est un bâtiment tout moderne, fort dégradé.

Il y a une maison commune qui sert en même tems d'école, et un lavoir commun ; *Lamorlaye* possède aussi une partie des marais de la Thève. Le cimetière est petit, placé en face de l'église, au centre du village.

Le territoire de cette commune est traversé par les deux Thèves, et par le ruisseau *St-Martin*.

La route royale de Paris à Amiens parcourt le village et le territoire de *Lamorlaye* dans la direction du Sud au Nord.

Cette commune ne possède aucun établissement industriel ; on y fait des dentelles pour les fabricans de *Chantilly*.

Contenance : terres labourables, 220<sup>h</sup> 89,60. — Jardins, 12<sup>h</sup> 13,10. — Bois, 819<sup>h</sup> 54,01. — Vergers et oseraies, 17<sup>h</sup> 89,25. — Friches et carrières, 4<sup>h</sup> 87,22. — Marais, 25<sup>h</sup> 29,06. — Prés, 118<sup>h</sup> 77. — Chemins, 55<sup>h</sup> 45,54. — Eaux, 3<sup>h</sup> 18,68. — Vignes, 1<sup>h</sup> 28,93. — Propriétés bâties, 4<sup>h</sup> 17,18. — Total : 1510<sup>h</sup> 49,57.

Distance de *Creil*, 1<sup>m</sup>3 ; de *Senlis*, 1<sup>m</sup>3 ; de *Beauvais*, 5<sup>m</sup>1, — Marchés : *Chantilly*, *Luzarches*, et pour le *Lys* *Beaumont*, *Précy*. — Bureau de poste, *Chantilly*. — Population, 572. — Nombre de maisons, 139. — Revenus communaux, 298 francs.

MELLO, *Merlou, Merlot, Merlau, Marlou, Meslo (Mel-lotum, Mellum)*; à la limite Nord-Ouest du canton, entre Bury (canton de Mouy) au Nord, *St-Vaast* à l'Est, *Cramoisy* au Sud. — Long. 3,27. — Latitude, 49,10.

*Mello* était le chef-lieu d'une des plus anciennes seigneuries du Beauvaisis, comprenant dans son ressort les paroisses de *Mello, St-Vaast, Maysel, Cramoisy, Cires* et *Rousseloy*; c'était une baronnie de coutume qui conférait, par conséquent, le titre de baron à ses propriétaires, sans avoir recours à aucune formalité. Elle donna son nom à la maison Dreux de *Mello* qui prétendait descendre de Charlemagne, et dont les membres occupèrent longtems les premières dignités de l'état. De ce nombre fut Guillaume de *Mello* qui suivit Philippe-Auguste en la terre sainte, et qui en reçut quatre cents onces d'or pour le dédommager des bagages qu'il avait perdus par les tempêtes. La terre de *Mello* fut érigée en ville baronie et châellenie le 7 octobre 1200 par Guillaume, avec promesse de rendre les habitans fraucs et libres de toute taille.

Cette baronnie passa dans la maison de Neelle au quatorzième siècle par le mariage de Marguerite de *Mello* avec Jean de Neelle, queux de France. Après six générations une nouvelle alliance la fit échoir à Guillaume de Montmorency, grand chambellan de France, père du connétable Anne.

Après la mort d'Henri II de Montmorency, et la confiscation de ses biens (voir ci-dessus, page 254), la baronie de *Mello* fut un des objets dont Louis XIII disposa en faveur de la sœur d'Henri, qui avait épousé le prince de Condé. A sa mort arrivée en 1650, cette princesse légua l'usufruit de la baronie de *Mello* à la veuve de Gaspard, comte de Coligny, amiral de France : le prince de Condé lui en fit ensuite donation entière.

La veuve de Coligny qui était une Montmorency, laissa par testament à son frère Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, la baronie par usufruit avec substitution aux aînés.

La substitution se trouvant éteinte à défaut d'héritiers mâles, le duc de Montmorency - Luxembourg se fit autoriser par Louis XV à aliéner la seigneurie de *Mello*; ce qui eut lieu en 1769. Elle appartient maintenant à M. *Scellière*, membre du conseil général des manufactures.

*Mello* devait à ses seigneurs plusieurs établissemens ecclésiastiques.

Martin de Mello chanoine de Paris, et frère de Dreux I<sup>er</sup> du nom y fonda, en 1193, un chapitre de six chanoines, et y bâtit une église sous l'invocation de Notre-Dame. Le chapitre fut doté richement par d'autres personnes de la même maison. Il y avait cinq chapelles dont deux à la collation du chapitre, et les trois autres à la nomination du seigneur qui nommait aussi aux prébendes.

Renaud de Mello y établit en 1157 un prieuré pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait étant à la terre sainte au cas qu'il put rapporter en son pays un morceau de la vraie croix qui lui avait été doanée dans la Palestine. Ce prieuré sous le nom de Ste-Madeleine, fut soumis à l'abbaye de Vezelay dont Renaud de Mello s'était rendu religieux; il fut augmenté en 1205 par les largesses de Guillaume de Mello. Il paraît que la possession de la relique excita plus tard des divisions dans le pays, car en 1571, le connétable Henri I<sup>er</sup>, duc de Montmorency tint un lit de justice en son château pour réformer les gens d'église de *Mello*, et pour mettre fin aux différens qui existaient entr'eux, il ordonna que le morceau de la vraie croix serait porté par eux en procession et avec révérence, du prieuré où il était déposé, à la chapelle de son château pour y demeurer perpétuellement; ce qui fut exécuté le 18 avril. Cette relique était conservée enchassée dans une petite croix d'argent doré; elle était considérée comme le palladium du pays, et lors de la destruction des couvens en 1791, une délibération du département autorisa la paroisse de *Mello* à conserver cette croix; cependant elle disparut et n'a pu être retrouvée. L'église du prieuré a été démolie en 1791.

En 1524, Louise de Neelle, dame de Mello, fonda pour la baronnie, un hôtel-dieu qui fut placé à Cires, mais qui était administré par les gens de *Mello*; elle y mit six religieuses du tiers-ordre de St.-François, et y annexa le revenu d'une maladrerie qui existait antérieurement.

Le château fut pris par les anglais en 1422.

En 1598 Henri IV vint séjourner trois jours à *Mello* avec deux ceuts hommes de suite; il remercia de leur fidélité les magistrats de Beauvais qui y avaient été transférés à la suite des désordres de la ligue. On conserve dans les archives du château l'original de l'édit de translation, signé de la main

du roi (\*). On y conserve aussi l'état de la dépense qui fut faite en ce lieu à l'occasion du séjour d'Henri IV. (\*\*)

Le bourg de *Mello*, autrefois clos de murs avec portes et ponts-levis dont on ne voit plus de restes, est assis dans la vallée du Thérain, et traversé par diverses branches de cette rivière. *Mello* tient immédiatement à Cires, commune du canton de Neuilly-en-Thelle; aucun intervalle, aucune limite ne l'en sépare, les rues d'un bourg se continuant sans interruption dans l'autre. *Mello* est généralement bien bâti, percé de rues propres et pavées; il reste peu de chaume; on y voit encore beaucoup de maisons décorées d'ornemens tels qu'on en faisait dans le seizième siècle: néanmoins la position trop humide et trop ombragée de ce lieu y rend les maladies épidémiques fréquentes.

Le château est situé sur le haut du coteau qui domine le bourg immédiatement après l'escarpement de la colline. Ce château flanqué de tours et de tourelles, a été bâti en premier lieu par les Dreux de Mello; il existait déjà en l'an

(\*) En voici la copie littérale.

*De par le Roy*

*Chers et bien amez. Nous avons cy-devans transféré le baillage et siege presidial de Beauvais pour la rebellion de nos subjects de lad. ville en notre ville de Chaulmons ou nos officiers s'estans transportez pour y rendre la justice n'y auroient peu demouré en seureté de leurs personnes. Pour laquelle occasion nous avons advisé de remectre la translation dud. siege d'icelle ville de Chaulmons en celle de Mello qu'avons estimé estre plus seure pour la retraicte de nosd. officiers. Ausquels avons enjoinct d'eulx y transporter pour y exercer leurs estats et rendre la justice à noz subjects suivant et conformement à noz lettres patentes de la translation dud. siège en lad. ville de Chaulmons. Qui nous fait vous escrire la présente à ce qu'aiez à les y recevoir et leur donner lieu commode tant pour l'exercice de la justice que leur demeure et entrants au chasteau si besoing est pour seureté de leurs personnes, A quoy ne ferez fauste d'austant que desirez nous obéyr, Car tel est not. plaisir. Donné à Senlis le 30.<sup>e</sup> jour de janvier 1591.*

Henry.

*Et plus bas :*

Potier.

Au dos est écrit :

*Aux capp. nes des chasteau ville de Mello, Prévost dudit lieu, et habitans de lad. ville.*

(\*\*) On a pensé que la lecture de cet état ne serait pas sans intérêt; le

800. Il fut réparé en l'an 1400, puis rebâti en partie par Louise de Neelle vers 1480, et plus tard en 1770. Deux grosses tours, le dessous de la grande salle et un souterrain dans lequel il y a un puits, sont du tems des Dreux. La petite tour où est la chapelle gothique et quatre tourelles sont de Louise de Neelle. Il y avait à la porte d'entrée deux énormes tours qui ont été démolies en 1800 : une d'elles, haute de 80 pieds était surmontée d'un donjon élevé de soixante pieds du haut duquel on découvrait Beauvais, la butte de Montmartre et une immense étendue de pays. Des croisées du château on jouit d'une vue extrêmement agréable sur la vallée du Thérain.

voici littéralement transcrit :

Juing 1598.

*Despence fête au ch.<sup>au</sup> de Mello à la venue de Monseigneur le duc de Bouillon le lundy huictième jour de juing po.<sup>r</sup> le dyner du Roy le mardy, et les despences pour plusieurs de la suite de Sa Maj.*

Premier,

Por. <sup>r</sup> une longe et ung museau de beuf, la somme de . . . . .	55 sols.
Ung pasté de lappreaux et ung poulet pris chez le patisier 30 s.	
Vingt deux poulets à dix sols pièce . . . . .	3 écus et 40 sols.
Por. trois q. <sup>r</sup> tiers de mouton. . . . .	2 écus 40 sols.
Deux q. <sup>r</sup> tiers et une longe de veau . . . . .	2 écus 10 sols.
Pour dix liures de lard à raison de huict sols la liure . . . . .	1 écu 20 sols.
Une pincte de sel . . . . .	7 sols.
Au patisier pour vingt pièces de four. . . . .	1 écu 40 sols.
Quatre douz. <sup>mes</sup> de pains . . . . .	48 sols.
Huille dolifve sucre especes et fromage . . . . .	1 écu.
En chandelles . . . . .	1 écu.
En vin . . . . .	trois écus tournois.
Avoine . . . . .	huict écus tournois.
Foing . . . . .	demi-écu.
Gerbées . . . . .	vingt cinq sols.

Total

Deniers . . . . . quinze écus cinquante sols.

Le reste pour soy. . . . .

*Prevost.*

Plus en sus ung 1/2 mouton des poulets des pigeonnault deux leuraux et ung pain de Cucre, des cailles des perdrix que l'on envoiait quérir en diligence à Senlis la somme de huict escus soleils d'or  
cy huict escus.

De total vingt trois escus cinquante sols.

*Prevost.*

*Nota.* On a calculé que cette somme équivalait à deux cent soixante-neuf francs de notre monnaie actuelle.

Un bélier hydraulique monte les eaux de la rivière jusqu'à la hauteur de 184 pieds dans un réservoir au-dessus des combles, d'où elle se distribue aux communs et aux parterres. Des jardins anglais nouvellement dessinés ajoutent à l'agrément de cette belle propriété.

Le chapitre de *Mello* fut chargé par concordat de 1502, des fonctions curiales; plus tard en 1618, l'évêque de Beauvais érigea la cure en titre, à cause de la négligence avec laquelle les chanoines remplissaient leurs devoirs pastoraux, et des inconvéniens résultant de ce qu'ils en étaient chargés collectivement. Le curé était nommé sur la présentation alternative du baron de *Mello*, et de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais; la paroisse était desservie dans l'église de la collégiale.

L'église de la succursale actuelle est celle du chapitre. Elle est en croix ou plutôt en forme de T, le chœur qui tombait en ruines ayant été démoli en 1741 faute d'argent pour le réparer. Le portail est maintenant sur le côté du midi; il est à plein-cintre, chargé d'ornemens lourds et grossiers. Les croisées des bas-côtés sont romanes, à l'exception de quelques-unes qui ont été refaites en ogive. Au-dessus des premières croisées, règne tout autour de l'église une galerie éclairée par des ogives géminées inscrites dans des pleins cintres; la voute de l'église est soutenue par des arceaux gothiques; on voit par les restes du chœur qu'il était appuyé sur des contreforts portant arcs-boutans. Dans le bas-côté du Nord est une chapelle ornée de demi-bas reliefs, qui servait de sépulture à la famille de Montmorency; il y avait aussi un tombeau en marbre pour la famille de Neelle; mais il a été détruit dans la révolution. Au-dessus du maître-autel, est une très-belle copie de Raphael, représentant l'assomption; ce tableau a été donné par M. *Pillot*, avant-dernier propriétaire du domaine de *Mello*. L'entrée en face du grand-autel est bouchée, elle avait plusieurs portes ogives par lesquelles on communiquait au château d'Argyle, ancien bâtiment dont les murs se continuaient autour du bourg; et qui dépendait d'ailleurs du château principal. Cette église est excessivement humide et malsaine; étant exposée aux inondations qui surviennent fréquemment en hiver.

Les propriétés communales consistent en un lavoir, une tourbière, et environ douze hectares de pâtures ou friches. Le cimetière est autour de l'église.

Il y a à *Mello* un bureau de bienfaisance, une foire, un marché.

On y trouve des carrières étendues, une exploitation de tourbe, des moulins à blé, une mégisserie, une fabrique de lacets, une filature de laine grasse, une manufacture de tissage de coton, et une manufacture de tissage de laine et cachemire.

*Contenance* : terres labourables, 93<sup>h</sup>85,42. — Jardins, 18<sup>h</sup>39,34. — Bois, 22<sup>h</sup>46,79. — Friches et carrières, 6<sup>h</sup>14,67. — Marais, 12<sup>h</sup>87,56. — Prés, 87<sup>h</sup>71,18. — Chemins, 6<sup>h</sup>70,01. — Eaux, 2<sup>h</sup>86,40. — Vignes, 2<sup>h</sup>05,97. — Propriétés bâties, 2<sup>h</sup>94,35. — Total, 206<sup>h</sup>01,69.

Distance de *Creil*, 8<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup> 8<sup>k</sup>. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup> 6<sup>k</sup>. — *Marchés*, *Mouy*, *Clermont* (pour le blé), *Liancourt* (pour l'avoine). — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 437. — Nombre de maisons, 124. — Revenus communaux, 770 fr.

**MONTATAIRE**, *Montatere*, *Montathère*, (*Mons ad Tharam*, *Mons Tharæ*), sur les bords de l'Oise au confluent du Thérain avec cette rivière, ayant *Creil* à l'Est, *Nogent* et *Saint-Vaast* au Nord, *Tiverny* et *Saint-Leu* au Midi.

Le village est placé en partie dans la vallée du Thérain et en partie dans celle de l'Oise; il est bien bâti, dans une exposition favorable. L'église et l'ancien château sont situés sur le coteau qui domine le bourg et qui conduit à *Nogent*.

*Montataire* avait un chapitre composé de quatre prébendes auxquelles nommait l'évêque de Beauvais. Il y avait dans l'église deux chapelles spéciales que conférait aussi l'évêque, et une troisième chapelle à la nomination de l'abbé de Royaumont. Le chapitre de *Montataire* conféra la cure de *Puiseux-le-hautberger* (canton de Neuilly en-Thelle).

Il y avait aussi un prieuré sous le titre de St.-Léonard auquel nommait l'abbé de Jumiège; les bâtiments et l'église qui servait de paroisse ont été vendus et démolis.

Le château de *Montataire* flanqué de tourelles fut rebâti en 1400; de ce château on jouit de la vue la plus étendue et la plus variée sur la vallée de l'Oise; suivant une tradition locale, César en entrant dans le Beauvaisis s'arrêta à *Montataire* dont il admira la charmante situation.

Henri IV y vint souvent et s'y plaisait beaucoup.

*Montataire* était anciennement garni de portes et clos de murs dont on voyait encore les restes au commencement de la révolution. Ce lieu était considérable autrefois ; en 1641 on y établit un vicariat pour aider le curé de la paroisse qui ne pouvait plus suffire à ses fonctions, le nombre des chefs de maisons s'élevant à six cents sans compter le reste de leurs familles. Il y avait aussi beaucoup de protestans qui se retirèrent en Hollande , lors de la révocation de l'édit de Nantes ; cette émigration et le déplacement de la route de Paris qui passait à *Montataire* avant d'être établie par *Creil*, contribuèrent à la diminution successive de la population.

Il y avait une mairie royale ressortant du prévôt de *Creil*.

On prétend que c'est à *Montataire* que l'hermite Pierre commença ses prédications en faveur de la première croisade.

Suivant la tradition locale c'est dans l'église de ce lieu que Odet de Coligny cardinal de Chatillon , évêque de Beauvais , se maria après s'être rangé du côté des huguenots.

La cure de *Montataire* autrefois à la nomination de l'évêque de Beauvais , est établie dans l'église de l'ancienne collégiale, qui présente trois époques évidentes de construction. Le portail en face du chœur et un portail latéral à droite offrent de grandes ogives romanes telles qu'on les faisait lors de la transition de l'architecture à plein-cintre à l'architecture en ogive. La nef est d'un gothique lourd probablement du commencement du treizième siècle ; le chœur est plus élancé , plus récent , vouté en pierre. A droite en entrant sont les restes d'une cheminée qui existait dans la première église, et qui a été détruite lorsqu'on a reconstruit la nef. Le clocher placé à côté du portail est une tour carrée , sans flèche , du genre de gothique qu'on appelle à lancettes.

*Gournay* et *Vitel* sont deux hameaux peu considérables à l'est de la commune.

Il n'y a d'autre propriété communale que le presbytère. Le cimetière est hors du village près de l'église, clos de murs , dans une position élevée.

*Montataire* a un bureau de bienfaisance.

Les établissemens industriels de cette commune se composent d'une manufacture de fer laminé, d'une autre manufacture de fonte , d'une papeterie, d'une scierie, d'une fabrique de boutons, de deux moulins et de plusieurs carrières.

*Contenance* : terres labourables , 762<sup>h</sup> 13,56. — Jardins , 8<sup>h</sup> 59,64. — Bois , 63<sup>h</sup> 16,38. — Vergers, 29<sup>h</sup> 38,48. — Friches

et carrières , 6<sup>h</sup> 75,97. — Marais , 10<sup>h</sup> 98,89. — Prés , 131<sup>h</sup> 51, 62. — Chemins , 17<sup>h</sup> 95,10. — Eaux , 11<sup>h</sup> 02. — Vignes , 7<sup>h</sup> 33,52. — Propriétés bâties , 9<sup>h</sup> 08,31. — Total , 1057<sup>h</sup> 93,77.

Distance de *Creil* , 4<sup>k</sup>. — De *Senlis* , 1<sup>m</sup> 4. — De *Beauvais* , 4<sup>m</sup> 2. — Marché , *Senlis*. — Bureau de poste , *Creil*. — Population , 1050. — Nombre de maisons , 274. — Revenus communaux , 514 francs.

NOGENT-LES-VIERGES , *Nogent-sur-Bresche* , *Nogent-le-Morget* , *Nontgent* , ( *Nogentum ad Virgines* , *Novigentum ad Isaram* , *Nova-gens* ) ; dans la vallée de la Breche , à la limite Nord du canton , entre *Villers-St.-Paul* au N.-E. , l'Oise au S.-E. , *Montataire* et *St.-Vaast* à l'Ouest.

*Nogent* est un des lieux les plus anciens du canton de *Creil* et du *Beauvaisis*. Selon l'opinion de M. *Houbigant* , membre de la société de géographie , qui a fait de nombreuses recherches sur les antiquités du pays , et à l'obligeance duquel sont dus la plus grande partie des renseignements qui vont être donnés sur cette commune , *Nogent* serait un établissement de Clovis qui vint camper sur les bord de l'Oise à l'époque où il reculait les limites de son empire , chassant devant lui ce qui restait de légions romaines ; la position de *Nogent* auprès d'un marais impraticable était des plus favorables pour observer les troupes romaines retirées au-delà de la rivière : sa fondation remonterait à la fin du cinquième siècle selon cette hypothèse que M. *Houbigant* se propose de développer dans une notice destinée à enrichir les mémoires de la société à laquelle il appartient.

Les rois de la première race avaient à *Nogent* un palais dont on ne connaît pas l'emplacement. et dans lequel se trouvait Thierry III en 673 , lorsque Ebroin , maire du palais , révolté contre lui vint le surprendre à la tête d'une armée levée en Austrasie. Cette armée avait passé l'Oise à Pont-Ste-Maxence ; sa marche fut si prompte , que la cour et les gardes prirent la fuite pour se sauver ; le trésor royal fut pillé , les églises dépouillées , le pays mis à feu et à sang.

*Nogent* doit l'épithète qui accompagne son nom aux reliques des Stes. Maure et Brigide vierges et martyres , dont les restes sont déposés dans l'église. Ces deux sœurs princesses écossaises , furent martyrisées à Balagny-sur-Thérain (canton de Neuilly-en-Thelle) , où de nombreux miracles se faisaient sur le lieu de leur sépulture. La reine Batilde ,

veuve de Clovis II, qui construisit vers l'an 645 l'abbaye de Chelles, ayant entendu parler de ces miracles, voulut avoir les reliques, afin d'en enrichir la retraite qu'elle se préparait. Elles furent donc placées sur un char; mais parvenues au carrefour de *Nogent*, le char s'arrêta, et il ne fut plus possible, par aucun moyen, de le mouvoir de là. Cependant les chevaux et les bœufs, abandonnés à eux-mêmes quittèrent la route de *Creil*, et conduisirent les reliques à l'église de *Nogent* où les cloches sonnaient d'elles-mêmes. Elles furent placées dans un caveau construit exprès, et ensuite oubliées pendant cinq cent quarante ans. On peut voir dans la légende, (\*) par quels nouveaux miracles elles furent retrouvées à la fin du douzième siècle, et comment le pape Urbain III canonisa les saintes filles. Un pèlerinage considérable s'établit en ce lieu, et l'an 1241 le roi St.-Louis y vint lui-même accompagné de l'évêque de Beauvais, pour mettre les reliques dans des chasses offertes par sa munificence royale. Le roi fit construire à ses frais le chœur de l'église ordonnant de placer le maître-autel au-dessus du caveau où les corps des saintes avaient reposé si long-tems. Ce fait certifié par un récit authentique renfermé dans les chasses, est mal à propos révoqué en doute par DuLaure (hist. des environs de Paris, tom. 4, pag. 111).

*Nogent* avait un prieuré simple dépendant de l'abbaye de Fécamp; ses bâtimens placés à côté de l'église sont maintenant convertis en école. Il y avait aussi une maladrerie.

La cure à la nomination de l'abbé de Fécamp, était desservie par les religieux du prieuré au nombre de quatre. L'église qui servait à l'un et à l'autre établissement appartient à plusieurs époques de construction. La nef est romane, et fort ancienne car elle n'est éclairée que par de très-petites croisées dépourvues de tout ornement. Une grande croisée gothique a été percée de chaque côté sans doute pour avoir plus de jour; sur le mur de gauche, on voit les restes d'une cheminée. Une peinture à l'eau d'œuf paraissant être du quatorzième siècle ornait cette nef jusqu'en 1818, époque à laquelle elle fut, à cause de son entière dégradation, confondue dans le badigeonnage général de l'église. Le clocher est

---

(\*) Vie des vierges Ste.-Maure et Ste.-Brigide, etc., ouvrage publié au profit de l'église de Nogent-les-Vierges. — Mars 1825.

en roman fleuri, postérieur à celui de la nef sur laquelle il repose, composé de trois rangs d'arcades légères, carré, orné à chaque angle de colonnes torses ou garnies de feuillages ; il se termine en batière. Le chœur construit par St.-Louis, comme il a été dit plus haut, est entièrement gothique, éclairé par sept croisées composées chacune de trois longues ogives inscrites dans une plus grande qui est surmontée de trois rosaces.

Dans une chapelle à gauche est le tombeau de Messire *Jean Burdeau* seigneur de Nogent, décédé en 1632. Ce tombeau est en marbre noir, et supporte la statue en marbre blanc du défunt qui est représenté agenouillé et de grandeur naturelle. Ce morceau d'un très-bon style a été respecté dans la révolution.

Un caveau placé sous la sacristie servit à cacher depuis 1792 jusqu'en 1803, les reliques des saintes patronnes de l'église : selon la tradition locale, c'est dans la même crypte que ces reliques reposèrent pendant plus de cinq cents ans avant le douzième siècle.

Outre le prieuré et la cure, il y avait encore à *Nogent* une chapelle dédiée à St.-Jean et St.-Gilles.

Le bourg de *Nogent* assis dans la vallée sur la route de Paris à Amiens offre cet aspect d'aisance et d'activité qui est propre aux lieux où l'industrie prospère ; les maisons sont aussi belles et aussi vastes que celles des villes voisines. Un clocheton gothique et des croisées en ogive annoncent de loin la demeure de M. *Houbigant* amateur éclairé des arts dont on a déjà eu occasion de citer l'obligeance.

Le principal hameau nommé *Saussy* a douze maisons ; il y a aussi quelques fermes ou écarts.

Entre *Nogent* et l'Oise règne un vaste marais dans lequel M. *Houbigant* a découvert une ancienne voie romaine qui doit être nécessairement le chemin indiqué dans la table de Peutinger, comme allant de *Cæsaromagus* (Beauvais) à *Augustomagus* (Senlis) par *Litanobriga*. Ce dernier lieu que les uns ont placé à Laigueville, d'autres à Pont-Ste-Maxence et à Verneuil, d'autres enfin à Pont-l'Évêque et Pontoise près Noyon, serait le point où le chemin dont il s'agit aboutissait à l'Oise. Cette découverte intéressante sera publiée incessamment par son auteur dans les mémoires de la société de géographie.

Sur une autre partie du territoire, au lieu nommé le *Retiro* placé dans l'escarpement d'une des collines qui bordent la route

d'Amiens, on a découvert en 1816 une grotte sépulchrale profonde de douze mètres, large de plus de six et haute d'un mètre et demi. Cette grotte renfermait environ deux cents squelettes pressés les uns contre les autres, et placés par lits alternant avec des couches de sable dans lesquelles on a trouvé des haches de silex, telles qu'on en rencontre en beaucoup de lieux du département. Du reste il n'y avait pas de maçonnerie; le sol de la grotte était garni de dalles plates, non taillées, prises dans les assises supérieures et dures du calcaire grossier; l'entrée de la grotte était fermée par une pierre brute percée d'un trou rond. ( Une notice de M. *Barbié-Dubocage* sur cette grotte est insérée dans les mémoires de la société royale des antiquaires de France, tom. III ).

La commune possède un presbytère et une très-belle maison d'école, acquis l'un et l'autre par les souscriptions volontaires des habitans. Le cimetière tient à l'église; il est nouvellement clos de murs. Il y a un bureau de bienfaisance.

La grande et la petite Bresche traversent le territoire de la commune ainsi que la route royale de Paris à Amiens.

Il y a à *Nogent* une carrière, des moulins à blé, et une filature de lin.

*Contenance* : terres labourables, 544<sup>h</sup>15,08. — Jardins, 12<sup>h</sup>55,71. — Bois, 36<sup>h</sup>08,47. — Vergers et oseraies, 25<sup>h</sup>74,67. — Friches et carrières, 17<sup>h</sup>30,95. — Prés et marais, 50<sup>h</sup>42,06. — Chemins, 24<sup>h</sup>92. — Eaux, 9<sup>h</sup>08,79. — Vignes, 13<sup>h</sup>16,79. — Propriétés bâties, 7<sup>h</sup>14,44. — Total, 740<sup>h</sup>58,94.

Distance de *Creil*, 2<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup> 2<sup>k</sup>. — De *Beauvais*, 3<sup>m</sup> 6<sup>k</sup>. — Marché, *Senlis*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 681. — Nombre de maisons, 167. — Revenus communaux 315 fr.

**PRÉCY-SUR-OISE**, *Proissy, Présy, (Prissiacus, Preciacus)*; dans la vallée de l'Oise entre *Gouvieux* à l'Est, le canton de *Neuilly-en-Thelle* au Sud et à l'Ouest, *Blaincourt* au Nord.

*Précy* était le centre d'une seigneurie qui s'étendait sur les communes de *Gouvieux, Lamorlaye, Boran, Asnières* etc., et qui appartenait depuis l'année 750 à la maison de *Montmorency-Luxembourg*; elle passa en 1767 à la branche des *Montmorency*, marquis de *Fosseux*, et fut vendue par eux en 1782 à M. d'Avrange d'*Haugéranville*; les créanciers de celui-ci l'ont aliénée par petites portions dans ces dernières années.

Il y avait à *Précy* une chapelle de St.-Jean, pour le service de laquelle la dame de Rochechouart, veuve de Messire Louis de St.-Gelais de Lansac seigneur du lieu, fonda en 1593 quatre prébendes qu'on ne pouvait obtenir sans avoir l'ordre de prêtrise. Cette chapelle était dans l'église paroissiale. La cure de *Précy* de laquelle dépendit longtems *Blaincourt* était conférée par le prieur de *St.-Leu-d'Esserens*.

Il y avait aussi un Hôtel-Dieu, fondé en 1664 par une dame de Vaucouleurs, pour secourir les malades, recevoir les orphelins et instruire la jeunesse.

Le château de *Précy* fut pris sur les anglais en 1430 par le maréchal de Boussac, et la forteresse démolie. Sur le même emplacement est aujourd'hui un château moderne.

Le bourg de *Précy* présente l'aspect d'une ville par son étendue, la belle construction des maisons, la largeur et la propreté des rues; il est assis au bord de l'Oise, qui traverse le territoire de la commune et inondé souvent les marais de Dozet situés sur sa rive gauche; dans les grandes eaux, le village même est inondé. Les coteaux qui entourent *Précy* sont plantés de vignes.

L'église est placée sous l'invocation de St.-Pierre et Saint-Paul; elle est garnie de bas-cotés, mais n'a point de croix, ce qui la fait paraître fort longue. La partie la plus voisine du chœur date probablement du douzième siècle, offrant des pleins ceintres qui passent à l'ogive, et des ornemens romans. Le reste qui est gothique a été construit en 1500 aux frais des seigneurs de *Précy*; le clocher est moderne: toute l'église qui est entourée d'arcs-boutans est très-humide et exposée à des détériorations continuelles depuis que la place qui l'entoure a été exhauscée par les déblais retirés des fossés du château dont elle est voisine.

Il y a deux fermes ou écarts, le *Martray* et la ferme d'*Ou-treleau*. On passe l'Oise sur un bac à *Précy* même.

Ce bourg a un bureau de bienfaisance, une foire, un marché, une halle. Le cimetièrre placé autour de l'église est très-malsain, à cause de son exposition à l'Est et au Midi, et de l'exhaussement considérable et inégal qui lui est commun avec la place publique, et qui empêche l'exécution complète du réglemment sur les sépultures, suivant lequel les fosses doivent être creusées à deux mètres au-dessous du sol.

On trouve dans cette commune un moulin à vent, des carrières, et une fabrique de boutons. Elle a une compagnie de pompiers.

*Contenance* : terres labourables, 731<sup>h</sup>03,59. — Jardins, 9<sup>h</sup>64,12. — Bois, 17<sup>h</sup>95,27. — Vergers et oseraies, 22<sup>h</sup>55,85. — Friches et carrières, 15<sup>h</sup>63,45. — Marais, 5<sup>h</sup>96,05. — Prés, 44<sup>h</sup>64,61. — Chemins, 36<sup>h</sup>96,22. — Eaux, 24<sup>h</sup>00,82. — Vignes, 56<sup>h</sup>67,22. — Propriétés bâties, 8<sup>h</sup>50,37. — Total, 971<sup>h</sup>57,55.

Distance de *Creil*, 1<sup>m</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup> 6. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup> 8. — Bureau de poste, *Chantilly*. — Population 749. — Nombre de maisons, 244. — Revenus communaux, 1480 fr. (dont 1100 de droits de place sur le marché).

**SAINTE-LEU-D'ESSERENT**, ou des *Esserens*, *St.-Leu-sur-Oise*, *Escerens*, *Esserent*, (*S.-Lupus de Esserento*, *Escerente*, *Asserente ad Isaram*); dans la vallée de l'Oise, entre cette rivière à l'Est, *Cramoisy* et *Tiverny* au Nord, *Villers-sous-Saint-Leu* au Sud-Ouest.

Ce bourg est bâti sur la pente du coteau qui borde la rivière d'Oise à l'Ouest; son église placée sur le coteau même s'aperçoit de fort loin, et semble indiquer par ses vastes proportions un lieu qui fut autrefois important. *St-Leu* offre l'aspect des anciennes villes à rues tortueuses et pavées; les maisons y sont solidement construites en pierres de tailles; les haies sont remplacées ici par des murs en moëllon, sorte de matériaux plus communs et moins chers que le bois; ce genre de clôture fait paraître le chef-lieu plus étendu qu'il ne l'est réellement. La partie de ce bourg où est l'église et où était autrefois un couvent était enceinte des murs fortifiés, dont il subsiste encore des vestes surtout du côté de la rivière: cette partie s'appelait proprement *St.-Leu*; le reste du village qu'on nommait *Esserent* existait avant le couvent, mais devait toute son importance et son accroissement successif à cet établissement considérable.

La fondation du couvent ou prieuré conventuel de *Saint-Leu* date de la fin du onzième siècle. Hugues, comte de Dammartin, seigneur d'*Esserent*, ayant été fait prisonnier dans un pèlerinage en Palestine, sa rançon fut dit-on payée par les religieux d'une petite maison de bénédictins qui existait auprès du bois de *St.-Michel*. Hugues par reconnaissance fit bâtir l'église et un couvent dans l'enceinte d'un château fort auprès de la rivière, et les remit entre les mains de Guy évêque de Beauvais, à condition de les donner à l'église de Cluny, et d'y établir un monastère de cet ordre, ce qui fut accepté. Le comte de Dammartin donna de plus à cette maison le cime-

tière, la dîme, les terres labourables, les bois, prés, vignes, serviteurs et servantes, hôtes, serfs, justice et coutumes, la rivière et son travers, enfin tout ce qu'il possédait à *Esserent*; tels sont les termes de la charte qui est datée de l'an 1081. Il fut inhumé dans l'église ainsi que sa femme, l'un à droite, l'autre à gauche du sanctuaire. Dans la suite, de nouvelles donations des comtes de Dammaria et de Clermont augmentèrent les richesses du prieuré de *Saint-Leu* dont les moines acquirent divers droits et prérogatives.

En 1175 ces religieux étant molestés par la noblesse des environs se mirent sous la protection de Robert comte de Clermont auquel ils accordèrent une demeure avec murs et fossés, mais sans tours, à *Esserent*, la moitié de la justice du lieu et deux mines d'avoine à prendre annuellement sur chaque feu. Le comte de Clermont s'engagea de son côté à les soutenir; il souscrivit la condition de ne pouvoir contraindre les habitans d'*Esserent* à la guerre, mais seulement à la défense du pays, s'engageant aussi à transporter la foire de *Creil* (qui dépendait du comté de Clermont) à *Esserent*, et à céder aux religieux la moitié des droits de cette foire, et la moitié du péage du pont en pierre qui pourrait être construit sur l'Oise, enfin à prêter serment et hommage, lui et ses héritiers, aux abbés de Cluny.

Le comte de Clermont leur donna aussi l'église de Saint-Evremont de *Creil* et les revenus qui en dépendaient; mais il paraît que cette donation n'eut pas de suite, car le chapitre de Saint-Evremont ne cessa pas d'exister.

Par acte de 1230, le comte de Ponthieu gratifia le prieuré d'*Esserent* d'une rente de dix mille harengs, qui fut plus tard convertie en une redevance annuelle de dix livres parisis.

Une transaction du mois de mai 1329 obligeait les habitans de payer par chaque feu douze sols parisis, si l'abbé de Cluny venait dans l'année au prieuré, à moins que ce ne fût en tems de carême.

On a vu que le droit de travers sur l'Oise leur appartenait: les pèlerins qui voyageaient pédestrement étaient dispensés du péage. Les religieux étaient propriétaires des carrières, et avaient droit de chasse, qu'ils conservèrent jusqu'en 1675, époque du rétablissement de la capitainerie des chasses d'Hallate qui comprit le territoire de *Saint-Leu* dans sa circonscription.

En 1559, *Saint-Leu* fut surpris et pillé par les Anglais et Navarrois de la garnison de *Creil*; une partie des habitans

fut tuée , et le reste s'enfuit pour éviter la mort ; les religieux furent pris , obligés de payer rançon , sous peine de voir brûler l'église et le couvent. Ils obtinrent ensuite des lettres de pardon de Charles régent du royaume , pour cet acte de soumission forcée aux ennemis.

Le prieuré devait avoir vingt-cinq religieux , y compris le prieur ; cependant ils n'étaient que huit à dix dans les derniers tems. Le prieur conférait les cures de *St-Leu*, *St-Maximin*, *Précy*, *Villers-sous-St-Leu*, Champagne, Cauffry, Brenouille, Cinqueux, et la chapelle de *Laversines*. La maladrerie de *St-Leu* était en sa garde.

L'église du couvent servait de paroisse ; l'autel paroissial était dans une chapelle à main gauche. Il y avait à *St-Leu* une confrérie de la charité fondée en 1666 pour les soins des pauvres malades , et une école perpétuelle de filles établie en 1677 par M. *Dufour-Aligret*, conseiller au parlement de Paris.

L'église de *St-Leu* encore très-entière , est un monument remarquable de l'époque dite de transition en architecture , c'est-à-dire du tems où l'on passa des constructions en plein ceintre aux constructions gothiques ou en ogive. Ce bel édifice est de forme oblongue , sans croix , terminé circulairement à l'Est. Sa longueur totale est de soixante et onze mètres , sa largeur de vingt-un mètres trente-trois centimètres (environ 64 pieds) , sa hauteur sous voûte , de vingt-sept mètres. Le portail est formé d'une grande ogive romane , d'un style lourd , offrant trois rangs de zig-zags dont l'extérieur est double et à angles opposés ; ces ornemens reposent sur des colonnes romanes courtes , à chapiteaux grossiers. Derrière le portail est un porche profond de six mètres , s'étendant sur toute la largeur de l'église , et supportant au-dessus une salle très-vaste qui servait de bibliothèque aux moines. Cette salle est voûtée , ornée d'arceaux romans à double zig-zags soutenus sur des piliers dont les chapiteaux offrent des figures bizarres et fantastiques. A la droite du portail est un clocher fort élégant à deux rangs superposés d'arcades romanes légères , surmonté d'une flèche octogone dont la maçonnerie extérieure est disposée en damier ou écailles de poisson ; à chaque angle est un clocheton d'un travail délicat ; la hauteur totale du clocher est d'environ cinquante mètres. Sur le côté méridional de cette tour on remarque une grande ogive romane exactement semblable à celle du portail , mais bouchée , et au-dessus une croisée également bouchée , mais à plein-ceintre.

La façade de l'église présente huit croisées dont six seulement éclairent la salle dont on vient de parler, les deux autres étant comprises dans la tour du clocher; ces croisées sont parfaitement romanes, et ornées de moulures nattées très-élégantes. Le toit du porche est une plate-forme en dalles coupant par le milieu une grande rosace placée au-dessus de la porte par laquelle on entre immédiatement dans l'église, défaut de raccordement qui semblerait indiquer deux époques de construction.

L'église est pourvue de bas-côtés qui tournent autour du chœur et du sanctuaire. Les bas-côtés sont séparés de la nef et du chœur par de grandes et larges arcades anguleuses appuyant sur vingt-quatre gros piliers romans dont les chapiteaux dépareillés sont ornés de feuillages. On a adossé contre plusieurs de ces piliers des colonnes gothiques qui s'élancent depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte; sur les autres piliers les colonnes gothiques commencent seulement sur le chapiteau.

Au-dessus des arcades règne une galerie circulaire qui a jour sur l'église par de petites ogives géminées dépourvues d'ornemens. Les jours extérieurs de cette galerie aujourd'hui bouchés, étaient de petites croisées romanes alternant avec des rosaces.

Au-dessus de la galerie il y a quarante-deux larges et hautes croisées anguleuses qui éclairent l'église, et atteignent la voûte soutenue par des arceaux gothiques.

Le chœur et le sanctuaire réunis n'ont pas moins de vingt-sept mètres de longueur; la nef en a trente; le chœur a conservé ses stalles. L'autel isolé au milieu du sanctuaire, est en marbre vert d'Égypte et en brèche rouge.

Parallèlement au sanctuaire s'élève sur chaque bas-côté une tour romane carrée et sans flèche.

Derrière le chœur sont cinq chapelles dont l'une au milieu est dédiée à la Vierge, une autre à St-Nicolas patron des marinières, et une troisième où était l'autel paroissial, à *St-Leu* patron du pays et archevêque de Sens dont on conserve encore quelques reliques.

Sur ses côtés Sud et Nord l'église est entourée d'arcs-boutans et de contreforts qui lui donnent de loin l'aspect d'un édifice gothique récent. Les arcs-boutans rejoignent les murs au-dessus des petites croisées romanes qui ont du éclairer en premier lieu l'intérieur du bâtiment; et c'est probable-

ment à l'époque où l'on ajouta ces appuis que les petites croisées furent bouchées.

Ce monument digne de l'attention et de l'intérêt des amis des arts dont il paraît ignoré, est aujourd'hui à la charge d'une commune dont les revenus n'atteignent pas six cents francs, et qui est par conséquent hors d'état de subvenir à son entretien et aux réparations dont l'urgence est trop visible. Des secours extraordinaires accordés par le gouvernement en ont retardé la ruine jusqu'à ce jour.

La statue colossale du comte de Dammartin qui décorait son tombeau placé, comme on l'a dit, dans le sanctuaire, a été enlevée dans la révolution; elle est déposée aujourd'hui sur la place de l'église, mutilée et méconnue même des habitans de *Saint-Leu*.

Les restes des bâtimens du couvent et du château sont d'un style d'architecture pareil à celui de l'église qu'ils entourent.

*Boissy* est un hameau tenant aux dernières maisons de *Saint-Leu*.

Il reste encore trois arches entières et les deux culées du pont qui avait été construit par le comte de Clermont, et qui fut rompu en 1650. Le bourg de *Saint-Leu* a sollicité plusieurs fois le rétablissement de cette communication à laquelle on a suppléé par un bac, et qui est devenue moins importante depuis que la route de Paris en Picardie qui passait autrefois par là, a reçu une autre direction.

La commune possède deux maisons d'école dont l'une est due à la bienfaisance de M<sup>me</sup> *Ladvocat*. Le cimetière est au Nord du village.

On connaît la célébrité et l'importance des carrières de *Saint-Leu*. Elles occupent une grande partie de la population soit à l'extraction des pierres, soit à leur transport par eau.

Ce lieu a un hospice et une foire. La population féminine travaille pour les fabricans de dentelles de *Chantilly*.

*Contenance*: terres labourables, 981<sup>h</sup> 05,77. — Jardins, 14<sup>h</sup> 33,68. — Bois, 156<sup>h</sup> 14,43. — Vergers et oseraies, 5<sup>h</sup> 44,69. — Friches et carrières, 18<sup>h</sup> 04,63. — Prés, 35<sup>h</sup> 38,78. — Chemins, 46<sup>h</sup> 99,48. — Eaux, 10<sup>h</sup> 28,56. — Vignes, 32<sup>h</sup> 00,48. — Propriétés bâties, 9<sup>h</sup> 39,40. — Total, 1307<sup>h</sup> 69,90.

Distance de *Creil*, 7<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup>3. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup>5. — *Marchés*, *Précy*, *Chantilly*. — Bureau de poste,

*Chantilly*. — Population, 1143. — Nombre de maisons, 297.  
— Revenus communaux, 590 francs.

**SAINTE-MAXIMIN** (*S.-Maximinus*) ; entre *Creil* au Nord ; *Saint-Leu* à l'Ouest, *Gouvieux* et *Chantilly* au Midi, *Apremont* et *Saint-Firmin* à l'Est. Le territoire se compose d'une plaine étendue et sablonneuse et d'un ravin appelé la *vallée de Trossy*, par lequel on descend au bord de l'Oise.

La cure de *Saint-Maximin* était à la nomination du prieur de *Saint-Leu*.

L'église qui est fort dégradée se compose d'un portail roman, décoré d'un ornement en dents de scie, d'une nef avec bas-côtés de construction moderne, d'un chœur gothique et d'un clocher central présentant deux rangées d'arcades romanes, et supportant quatre clochétons et une flèche octogone dont la maçonnerie est disposée en écailles de poisson. Ce clocher est élevé de vingt-cinq mètres.

Les hameaux de cette commune sont : 1° *Trossy*, *Troczy*, (*Trociacus*) plus considérable que le chef-lieu, comprenant 90 feux ; 2° *Le port Saint-Leu*, composé de quelques maisons, vis-à-vis le bac de *Saint-Leu* ; 3° *La Ménagerie* ainsi nommée de l'ancienne ménagerie de *Chantilly* qui y était logée ; 4° *La ferme des Hayes*, très-bel établissement rural.

Près des *Hayes* et sur les bords de l'Oise était le château de *Laversines*, *La Percine*, *Laurechinés*, ancien rendez-vous de chasse d'Henri II, converti en maison de plaisance par ordre de François I<sup>er</sup> et par lui donné à la comtesse de la Suze. La devise *Tout à la fin Suze*, attribuée à ce roi, était inscrit au-dessus de la principale porte du château qui passa depuis à la maison de Condé, et fut démoli dans le dix-huitième siècle. *Laversines* avait sous le nom de *Saint-Eustache* une chapelle qui était conférée par le prieur de *Saint-Leu*.

Le hameau de *Vineuil* dépendant aujourd'hui de la commune de *Saint-Firmin*, canton de *Senlis*, appartenait autrefois à la paroisse de *Saint-Maximin*.

La route royale de Paris à Amiens traverse le territoire de *Saint-Maximin* passant à l'Est du village. Le grand canal de *Chantilly* sert de limite entre les deux communes.

*Saint-Maximin* possède une école et une vingtaine d'hectares en friches servant au pâturage. Le cimetière est placé devant l'église, exposé au Midi.

Il y a dans cette commune une manufacture de coton et des carrières très-considérables qui donnent la pierre de construction connue sous le nom de pierre de *Trossy*. On y fait beaucoup de dentelles.

*Contenance*: terres labourables, 680<sup>h</sup> 54,77. — Jardins, 15<sup>h</sup> 09,84. — Bois, 548<sup>h</sup> 10,78. — Vergers, 9<sup>h</sup> 43,49. — Friches et carrières, 77<sup>h</sup> 81,18. — Pâtures, 19<sup>h</sup> 80,31. — Prés, 14<sup>h</sup> 41,11. — Chemins, 51<sup>h</sup> 78,51. — Eaux, 22<sup>h</sup> 47,99. — Propriétés bâties, 7<sup>h</sup> 81,27. — Total, 1147<sup>h</sup> 29,25.

Distance de *Creil*, 5<sup>k</sup>. De *Senlis*, 8<sup>k</sup>. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup> 3. Marché, *Senlis*, *Chantilly*. — Bureau de poste, *Chantilly*. — Population, 784. — Nombre de maisons, 206. — Revenus communaux, 590 francs.

**SAINST-VAAST-LES-MELLO**; au Nord du canton, entre *Montataire* à l'Est, *Cramoisy* au Sud, *Mello* à l'Ouest.

Le village est situé sur le coteau à gauche de la rivière du *Thérain* qui sépare son territoire de celui de *Cramoisy*.

Cette commune faisait partie de la baronnie de *Mello*. Le chapitre de l'église collégiale était curé primitif de *Saint-Vaast* où il y avait un vicaire perpétuel à sa nomination.

*Barisseuse* (*Barisylva*), est un hameau au Nord du chef-lieu, comprenant dix maisons, où était autrefois une chapelle sous le titre de N.-D. et Saint-Nicolas qui fut réunie en 1703 au chapitre de *Mello*. *Martincourt* est un autre hameau voisin de *Mello*. Il y avait anciennement dans la vallée du *Thérain* au lieu nommé *Chantraine*, un château dont il reste à peine aujourd'hui quelques ruines.

L'église de *Saint-Vaast* est d'une architecture très-lourde ayant pour portail une grande ogive romane décorée de trois rangs de zig-zags appuyés sur des colonnes romanes. Au Sud, est une grande arcade circulaire bouchée, dans laquelle on a pratiqué une petite porte carrée ornée de feuillages, et au-dessus deux rangs de petites ogives. De gros piliers romans séparent la nef de bas-côtés gothiques; les fenêtres du chœur sont en roman anguleux avec un ornement en dents de scie. Le clocher est carré, sans flèche, à lancettes geminées.

Le village de *Saint-Vaast* est couvert de chaume presque en totalité. Il y a une maison commune qui sert en même tems d'école, et un marais communal. Le cimetière, trop petit pour la population, est encore au milieu du village autour de l'église.

On trouve plusieurs carrières sur le territoire de *St.-Vaast*.  
*Contenance* : terres labourables, 575<sup>b</sup> 35,90. — Jardins, 5<sup>h</sup> 29,34. — Bois, 159<sup>h</sup> 06,46. — Vergers, 12<sup>h</sup> 66,81. — Ffriches et carrières, 14<sup>h</sup> 99,32. — Pâtures et marais, 48<sup>h</sup> 58,06. — Prés, 66<sup>h</sup> 77,60. — Chemins, 18<sup>h</sup> 76,93. — Eaux, 1<sup>h</sup> 87,22. — Vignes, 8<sup>h</sup> 75,25. — Propriétés bâties, 4<sup>h</sup> 52,40. — Total, 916<sup>h</sup> 62,99.

Distance de *Creil*, 6<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup>6. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup>4. — *Marchés*, *Mouy*, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 420. — Nombre de maisons, 128. — Revenus communaux, 210 francs.

*TIVERNY*, *Tiverni*, *Thiverni*, *Tivergny*, (*Tiverniacus*): Cette commune la plus petite du canton est située à l'entrée de la vallée du Thérain, sur la rive droite de cette rivière, au Sud de *Montataire*, et au Nord de *Saint-Leu*. Son territoire s'étend en partie sur le plateau élevé au Sud du village, et descend en partie dans la vallée

*Tiverny* qui fait aujourd'hui partie de la succursale de *Montataire* était une cure dont l'évêque de Beauvais avait la nomination.

La terre de *Tiverny* fut donnée vers 918 à l'abbaye de *St.-Germain-des-Prés* par Charles-le-Simple.

L'église dédiée à *Saint-Leufroy* est petite, à peu-près carrée; le portail offre un ceintre plein avec ornement en zig-zags et des colonnes qui ont pour chapiteaux des figures grimaçantes; le chœur est gothique, terminé par une grande croisée au-dessus de l'autel.

Cette commune n'a aucune espèce de propriétés. Le cimetière entoure l'église.

Il y a une carrière abandonnée. Les habitans partagent leur tems entre les travaux de l'agriculture et ceux que leur offrent les manufactures de *Montataire*.

*Contenance* : terres labourables, 169<sup>h</sup> 65,86. — Jardins, 1<sup>h</sup> 28,82. — Bois et vergers, 11<sup>h</sup> 05,14. — Ffriches et carrières, 2<sup>h</sup> 81,41. — Prés, 16<sup>h</sup> 76,51. — Chemins, 3<sup>h</sup> 17,88. — Eaux, 0<sup>h</sup> 12,75. — Propriétés bâties, 1<sup>h</sup> 05,64. — Total, 205<sup>h</sup> 92,01.

Distance de *Creil*, 6<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup>6. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup>4. — *Marchés*, *Précy*, *Senlis*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 98. — Nombre de maisons, 26. — Revenus communaux, 55 francs.

VILLERS-SAINTE-PAUL, ou *Villiers*, ( *Villars-S<sup>i</sup>-Pauli* ), au Nord du canton, entre la rivière d'Oise au S.-E., le canton de Liencourt au Nord, et *Nogent-les-Fierges* à l'Ouest.

Le village est assis au bas du coteau qui domine la commune au Nord; la plupart des maisons sont couvertes en tuile, les rues pavées; le pays est couvert et marécageux.

La paroisse de *Villers-Saint-Paul* dépendait de l'abbaye de *Fécamp*. Il y avait une chapelle créée en 1633 dans le château qui formait autrefois un lieu séparé sous le nom de *Mortefontaine*. Une autre chapelle sous l'invocation de Sainte-Anne existait dans l'église, à la nomination de l'évêque de Beauvais. Il y avait en outre à *Villers* une maladrerie située sur les bords de l'Oise.

On voit à quelque distance du village une tour ruinée totalement isolée dans les champs et qu'on appelle *tour d'Anchin*. La tradition veut qu'elle ait fait partie d'un établissement de templiers. D'après les observations de M. *Houbigant* qui a étudié ce monument à une époque où il était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, cette tour se composait de trois étages éclairés par de fort petits jours, ayant chacun une seule pièce, grande, voutée en ogives avec quelques nervures reposant sur des encorbellemens sculptés. C'était vraisemblablement un lieu de refuge et de défense.

L'église de *Villers-Saint-Paul* est en croix et probablement le monument le plus ancien du canton. La nef est romane. Au-devant est un portail formé d'une arcade semi-circulaire présentant quatre rangées d'ornemens romans, tels que dents de scie, bâtons rompus, etc. entourés d'une grande frête crénelée : tous ces ornemens s'appuyent sur des colonnes courtes dont le fût est uni et dont les chapiteaux offrent des figures grotesques; on voit au-dessus de l'arcade un petit bas-relief d'une sculpture barbare qui représente un homme terrassant un lion ou un autre animal. Au-dessus du portail il y a de petites fenêtres romanes. Les murs latéraux de la nef et ceux des bas-côtés sont percés de petites croisées à plein-cintre : les corbeaux présentent des figures grotesques et des têtes d'animaux fantastiques. A l'intérieur la nef est soutenue par de grosses colonnes romanes sur lesquelles viennent appuyer des ogives. Le chœur et les bras de la croix sont gothiques, éclairés par de larges croisées composées chacune de trois ogives. Le clocher placé à côté de l'autel est gothique aussi, mais de l'espèce à ogives longues et étroites qu'on désigne par le nom de lancettes. Il n'y a pas de pyramide.

Le château de *Villers* remarquable par les beaux jardins qui l'entourent a été rebâti dans le dernier siècle. C'est un domaine considérable et une habitation charmante qui a appartenu successivement au duc de *Sully*, à *M. de Sarrines*, à *M. Randon de Latour* ancien trésorier de la couronne, à *M. de St.-Just* auteur d'un grand nombre d'opéra comiques auxquels la musique de *Boyeldieu* a donné de la célébrité, à *M. de Ségur*, et enfin à *M. le comte Gérard* lieutenant-général, propriétaire actuel.

La commune possède une école et quelques terrains en nature de friche ou de marais. Le cimetière clos de murs, entoure l'église.

Les pauvres ont un revenu administré par un bureau de bienfaisance.

Il y a à *Villers-St.-Paul* une carrière, des moulins et une fabrique de clous d'épingle.

Contenance : terres labourables, 319<sup>h</sup>96,74. — Jardins, 19<sup>h</sup>71,41. — Bois, 4<sup>h</sup>97,20. — Vergers, 36<sup>h</sup>60,73. — Fiches et carrières, 3<sup>h</sup>19. — Marais, 15<sup>h</sup>07,75. — Prés, 52<sup>h</sup>03 09. — Chemins, 16<sup>h</sup>39,21. — Eaux, 12<sup>h</sup>21,91. — Vignes, 1<sup>h</sup>68,17. — Propriétés bâties, 6<sup>h</sup>36,99. — Total, 493<sup>h</sup>70,12.

Distance de *Creil*, 4<sup>k</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup> 4<sup>k</sup>. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup>. — Marché, *Senlis*. — Bureau de poste, *Creil*. — Population, 526. — Nombre de maisons, 138. — Revenus communaux, 248 fr.

**VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, ou Villiers, (Villere subtus S. Lupum)**; très-près et au Sud de *St.-Leu*, à l'Est de *Blaincourt* et *Précy*, séparé de *Gouvieux* au Sud par l'Oise; petite commune dont le territoire est assis principalement sur la pente douce qui descend du plateau de *St.-Leu* jusqu'au bord de l'Oise.

Elle dépend aujourd'hui de la succursale de *St.-Leu*; c'était autrefois une paroisse sous l'invocation de *St.-Denis*, à la nomination du prieur de *St.-Leu*. Il y avait une maladrerie à laquelle nommait l'évêque de *Beauvais*.

L'église a été construite, dit-on, dans le treizième siècle par un sieur de *Poyen*, seigneur de ce lieu; dans son état actuel elle est irrégulière, présentant un mélange de pleins-cintres et d'ogives. Le clocher placé sur le chœur est carré, à arcades romanes, supportant quatre clochetons et une pyramide octogone dont la maçonnerie extérieure figure des

écailles de poisson ; son élévation est d'environ trente-cinq mètres.

La commune possède depuis 1791 une maison d'école et une fondation pour les pauvres enfans, provenant de la bienfaisance de M. *Descourtioux*. L'école sert de maison commune. Le cimetière est autour de l'église.

On trouve une carrière sur le territoire de *Villers-sous-St.-Leu*.

*Contenance* ; terres labourables, 355<sup>h</sup>71,26. — Jardins, 9<sup>h</sup>68,59. — Bois, 26<sup>h</sup>03,23. — Vergers, 0<sup>h</sup>55,05. — Friches et carrières, 2<sup>h</sup>86,85. — Prés, 5<sup>h</sup>26,87. — Chemins, 10<sup>h</sup>55,95. — Eaux, 3<sup>h</sup>44,10. — Vignes, 40<sup>h</sup>31,25. — Propriétés bâties, 31<sup>h</sup>64,19. — Total, 458<sup>h</sup>07,32.

Distance de *Creil*, 8<sup>h</sup>. — De *Senlis*, 1<sup>m</sup> 4. — De *Beauvais*, 4<sup>m</sup> 6. — *Marchés*, *Précy*, *Chantilly*. — Bureau de poste, *Chantilly*. — Population, 251. — Nombre de maisons, 88. — Revenus communaux, 122 fr.

Les dix-huit communes du canton de *Creil* ont chacune une succursale, à l'exception toutefois du chef-lieu qui a le titre de cure, et des petites communes de *Tiverny* et de *Villers-St.-Leu* qui sont annexées aux églises de *Montataire* et de *St.-Leu*. Avant la révolution, les établissemens ecclésiastiques de ce canton se composaient de cinq chapitres ou collégiales, de quatre prieurés, de vingt cures, de treize chapelles, et de huit maladreries.

Les hameaux ou écarts sont au nombre de vingt-huit ; joints aux dix-huit chefs-lieux de communes, il forment ensemble quarante-six lieux distincts d'habitation.

La population totale étant de 15,743, on a pour chaque commune une population moyenne de 763 individus.

La superficie totale du canton étant de 18,125<sup>h</sup> 57,36, la superficie moyenne par commune est de 1006<sup>h</sup> 97.

Les revenus ordinaires des communes s'élèvent à 15,939 fr. 15 cent., ce qui donne un terme moyen de 774 fr. 40 cent. par commune.

Ces revenus sont composés des élémens suivans :

Produit des cinq centimes additionnels au principal des contributions.....	4,111 fr. 50 c.
Attributions sur le produit des patentes...	1,456 90.
	<hr/>
<i>A Reporter</i>	5,568 40

( 295 )

<i>Report</i> , . . .	5,568	40
Loyers, fermages de propriétés communales . . . . .	3,475	45
Rentes . . . . .	850	00
Droits de place sur les ports, les foires et marchés . . . . .	3,975	00
Attributions sur les produits des amendes de police . . . . .	70	30
Total . . . . .	<hr/> 13,959 fr. 15 c.	

Les dépenses des communes se composent des articles suivants :

Frais d'administration . . .	3,573 fr. 22 c.
Salaire des gardes champêtres . . . . .	6,480 00
Contributions, entretien des édifices communaux . . . . .	2,528 81
Traitemens et logemens des instituteurs . . . . .	3,355 00
Frais relatifs à l'exercice du culte . . . . .	4,720 00
Secours et charités . . . . .	202 00
Fêtes publiques, dépenses imprévues . . . . .	3,028 29
Total . . . . .	<hr/> 23,887 32 — ci 23,887 32

Excédant des dépenses sur les recettes . . . 9,948 fr. 17 c.

Ce déficit équivalant aux sept dixièmes des revenus, est couvert au moyen de surimpositions locales.

Le tableau d'autre part fait connaître la situation comparative des communes sous le rapport de leur population, de leur étendue, et de leur revenu. Elles sont présentées par série décroissante dans chaque colonne :

Nos d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	de 1000 plus de	de 1100 heclares.	Chantilly.
2			Creil.
3	de 1000. à 1500.	plus de 1500 heclares.	Gouvieux.
4			Saint-Leu.
5	de 500 à 1000.	de 1000 à 1500.	Montataire.
6			Coye.
7	de 500 à 1000.	de 1000 à 1500.	Saint-Maximin.
8			Précý.
9	de 500 à 1000.	de 1000 à 1500.	Nogent.
10			Lamorlaye.
11	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Précý.
12			Apremont.
13	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Saint-Vaast.
14			Villers-St.-Paul.
15	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Blaincourt.
16			Nogent.
17	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Coye.
18			Villers-St.-Paul.
19	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Saint-Vaast.
20			Cramoisy.
21	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Villers-St.-Paul.
22			Villers-St.-Leu.
23	de 500 à 1000.	de 700 à 1000.	Mello.
24			Tiverný.

Une seule commune possède à la fois une mairie et une école; une autre commune a une école et un presbytère. Trois communes ont seulement un presbytère, trois autres une maison commune, et quatre des maisons d'écoles; il y a dans tout le canton quatre mairies, quatre presbytères, sept écoles. Sept communes n'ont pas de propriétés bâties.

Les biens territoriaux des communes consistent en 106 hectares de friches incultes, 90 hectares de pâture et 130<sup>h</sup> de marais, situés dans les vallées du Thérain et de la Thève. Une grande partie de ces terrains n'est pas utilisée, mais pourrait l'être au moyen de dessèchemens et de plantations. Cinq communes n'ont aucune propriété territoriale.

Les fabriques, à l'exception de celle de *Creil*, n'ont pas d'immeubles; tous leurs revenus sont éventuels ou proviennent de fondations récentes.

*Etablissemens de bienfaisance.* On en compte huit dans le canton, savoir : un hospice à *Chantilly*, un autre à *St.-Leu*,

et des bureaux de bienfaisance à *Creil, Mello, Montataire, Nogent, Précy et Villers-St.-Paul.*

L'hospice de *Chantilly* existait primitivement à Vineuil, hameau de la commune de Saint-Firmin (canton de Seulis), où il avait été fondé par la maison de Montmorency, pour les pauvres de la seigneurie. Cet établissement fut transféré vers 1723, à l'extrémité Ouest de la ville de *Chantilly* par Louis-Henri-Jules de Bourbon, septième prince de Condé, qui fit élever une partie des bâtimens, régla le nombre des lits à donner aux personnes malades des deux sexes, ceux à réserver pour les infirmes et incurables, et dota cet hospice des revenus du marquisat de Larrey et de la baronnie de Nesle. Quelques années avant la révolution, Louis-Joseph de Bourbon, dernier prince de Condé, augmenta considérablement le bienfait dont les habitans de *Chantilly* étaient redevables à son père. Il fit agrandir et disposer les bâtimens comme on les voit encore aujourd'hui; il établit une pharmacie qui servait en même tems à l'hospice et à la ville, et un jardin botanique pour la culture des plantes médicinales. D'après un règlement arrêté le 8 octobre 1787, il y avait quatre salles, une d'hommes malades contenant quatorze lits, une de femmes malades ayant sept lits, une salle d'hommes incurables pour vingt individus, et une salle de huit lits pour autant de femmes incurables. Une autre salle était destinée, par une résolution bien digne d'un descendant du grand Condé, à treize vieux soldats pris dans l'infanterie française, dont le prince était colonel-général; pour obtenir ces places il fallait avoir servi au moins l'espace de vingt-quatre ans comme sous-officier ou soldat, et avoir reçu la plaque et le brevet de vétérans; un officier choisi parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Louis et nommé par le prince commandait l'établissement dans lequel il trouvait en même tems une honorable retraite. D'autres salles étaient réservées aux officiers et serviteurs de la maison; le nombre total des lits s'élevait à soixante et douze, et dans le cas où ils auraient été remplis tous à la fois, l'administration était autorisée à accorder des secours à domicile aux pauvres malades qui ne pouvaient plus être traités dans les salles. L'hospice de *Chantilly* peut servir de modèle sous tous les rapports aux établissemens de ce genre; il est peu de villes en province dont les hôtels-dieu puissent lui être comparés pour la beauté des

bâtimens et leur appropriation parfaite à leur destination. La formation de cet hospice est un immense bienfait pour le canton de *Creil* dont presque toutes les communes ressortissant de l'ancienne seigneurie de *Chantilly*, peuvent y envoyer leurs malades. Cette fondation seule devrait faire bénir à jamais le nom de Condé et en perpétuer l'illustration dans les siècles à venir; des fêtes magnifiques, des dépenses fastueuses peuvent contribuer à la prospérité d'un pays par les consommations de tout genre qu'elles entraînent; néanmoins cette considération ne frappe que les esprits réfléchis, et demeure inaperçue de la foule; mais une bienfaisance qui atteint toutes les familles, tous les individus, toutes les générations, qui garantit des conséquences affreuses de la pauvreté les malades d'un canton entier, qui préserve l'âge avancé de tout abandon ou dénuement, une telle bienfaisance émanée d'une seule maison, doit exciter dans tous les cœurs une reconnaissance sans bornes, et aussi durable que ses effets. L'administration de l'hospice de *Chantilly*, appartenait exclusivement à M. le prince de Condé, selon la condition stipulée dans les lettres patentes du 19 mai 1736, qui avait autorisé la translation de l'établissement et sa dotation. Cet état de choses qui avait éprouvé des changemens pendant la révolution fut entièrement rétabli par une ordonnance du 12 janvier 1815.

L'hospice de *St.-Leu* est dû à la confrérie de charité qu'on a dit plus haut avoir été établie dans cette commune vers 1666, pour le soulagement des malades, et spécialement en faveur des ouvriers blessés dans les carrières. Cette confrérie reçut différens legs et donations, et en 1695, ses ressources devinrent assez considérables pour qu'elle put acquérir une maison devant l'église et la convertir en hôtel-dieu. Depuis cette époque, de nouvelles donations ont augmenté ses revenus; un des bienfaiteurs de l'établissement est M. *Beaudoin* curé de *St.-Leu*, qui a institué l'hospice pour son héritier universel; il y a aujourd'hui treize cent francs de rente, cinq lits et un mobilier convenable, mais depuis trente ans les lits ne sont pas occupés, les secours étant donnés à domicile. Cette fondation est indépendante de la maison d'école dont la commune est redevable à la bienfaisance de M. *Dufour-Aligret*.

Le bureau de bienfaisance de *Creil* doit son origine à une fondation faite par la maison de Condé, comme seigneur engagiste qui donna aux pauvres de cette ville les revenus d'un au-

cien prieuré existant sous le nom de *Ste.-Anne*. Divers legs et des donations d'immeubles augmentèrent les revenus qui s'élèvent maintenant à 3010 francs. Pour avoir droit aux secours, il faut être domicilié depuis six ans à *Creil*, ou avoir épousé une femme du pays.

Le bureau de bienfaisance de *Mello* jouit d'une petite partie des biens qui appartenaient autrefois à l'hôtel-dieu fondé en 1524 par *Louise de Neelle*, dame de *Mello*; cette fondation a été presque détruite dans la révolution; ses produits n'atteignent pas cinquante francs; on supplée à leur insuffisance par des quêtes et des dons volontaires.

*M. Hamelin de Guilbert* a donné vers 1785 les rentes qui ont formé dans l'origine le bureau de charité de *Montataire*. Cet établissement a reçu depuis un accroissement considérable du legs qui lui a été fait par *M. le curé Mercier* mort en 1824 victime d'un horrible assassinat. Les revenus s'élèvent en tout à 320 francs.

Le bureau de charité de *Nogent* doit son existence à une rente constituée en 1699 au profit des pauvres par *M. Dufour* seigneur de la paroisse. Le revenu de ce bureau s'élève à environ 500 francs.

Le bureau de charité de *Précý* était primitivement un petit hospice dont les bâtimens avaient été donnés en 1699 par la duchesse de Luxembourg. Vers 1720, *M<sup>me</sup> de Montmorency-Bouteville* fonda dans cette maison une sœur des dames de *Ste-Geneviève de Paris* pour tenir une école perpétuelle. Ces deux établissemens subsistèrent jusqu'en 1792; depuis ce tems la disparition du mobilier a obligé de substituer à l'hospice une distribution de secours à domicile; la maison sert à loger l'instituteur communal. Les revenus de ce bureau augmentés par diverses donations s'élèvent maintenant à environ 900 francs.

Les revenus des pauvres de *Villers-St-Paul* qui ne dépassent pas 300 fr. sont employés en secours à domicile. Cette somme est payée par l'hospice de *Pont-Ste-Maxence* auquel furent réunis en 1696 les revenus de l'ancienne maladrerie de *Villers*.

Sous le rapport politique le canton de *Creil* appartient actuellement à l'arrondissement électoral de *Clermont*; le nombre de ses électeurs était de 30 en 1817, 58 en 1820, 37 en 1822, 42 en 1824, 32 en 1827.

*Routes et chemins.* Le territoire du canton de *Creil* est traversé par une route royale, celle de Paris à Amiens, par trois routes départementales et par cinq routes cantonales ou chemins de grande communication.

La route royale n° 16 de *Paris à Dunkerque*, de deuxième classe, parcourt le canton dans toute sa longueur du Sud au Nord, en passant sur la limite de la commune de *Coye*, traversant *Lamorlaye*, le territoire de *Gouvieux*; *Chantilly*, le territoire de *St-Maximin*, la ville de *Creil* et *Nogent-les-Vierges*. Cette communication importante par laquelle on se rend de Paris dans les départemens de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais, n'est pas fort ancienne quant à sa direction actuelle. Sous le règne de Louis XIII le grand chemin de Paris en Picardie, venant de Villiers-le-bel et de Luzarches passait par *Lamorlaye*, *Gouvieux*, *St-Leu* (dont le pont n'était pas encore rompu), *Montataire*, le territoire de *St-Vaast* où cette ancienne route existe encore sous le nom de chemin de la poste de Rousseloy, et gagnait Clermont en Beauvaisis, en se dirigeant par Rousseloy et Cambronne. Après la destruction du pont de *St-Leu* qui eut lieu vers 1650, la route fut dirigée par la *chaussée de Gouvieux* et *Saint-Maximin* sur *Creil*. Le tracé actuel fut établi sous le règne de Louis XV; ce fut une des premières routes entreprises à cette époque par les soins de Perronnet à l'administration duquel on doit ces belles communications qui partent de la capitale et se rendent dans tous les sens aux extrémités du royaume. Le redressement de celle-ci fut entrepris sur plusieurs points à la fois. De 1757 à 1760 on s'occupait de la portion de Luzarches à *Lamorlaye*; de 1759 à 1762 on établissait la route entre *Lamorlaye* et *Chantilly*; les bornes milliaires de cette section furent posées en 1766. La section entre *Chantilly* et *Creil* fut commencée en 1744, et pavée en 1748 par le moyen de corvées. Quant à la portion de *Creil* à *Nogent*, elle fut entreprise en 1748 et achevée en 1753; cette portion fut faite en moellons de pierre dure, mais étant devenue impraticable en 1781 on la rétablit en grés dans les années 1782 à 1788.

La longueur de cette route est de 18,014<sup>m</sup> dans le canton, mesurée depuis la limite Sud à 1381<sup>m</sup> au-delà du pont de la nouvelle Thève, jusqu'à la borne n° 26 qui sépare le canton de Liancourt et la commune de Lalgueville du canton de *Creil* et de la commune de *Nogent*. Sa largeur est de 27<sup>m</sup>30<sup>c</sup> depuis la limite Sud jusqu'à *Creil*, et de 25<sup>m</sup>40<sup>c</sup> seulement de *Creil*

au-delà de *Nogent*. La chaussée est entièrement construite en grès qu'on répare et entretient avec des matériaux venant des carrières de *Blaincourt*, de *Morière* et du bois de *Parois*, et avec du sable extrait à *Lamorlaye*, à *St-Maximin* et *Nogent*. Elle est garnie sur une longueur de 14823<sup>m</sup> d'ormes d'une très-belle venue dont la plantation a été faite à l'époque de la confection de la chaussée; sur les territoires de *Creil* et de *Nogent*, les ormes sont mélangés avec des frênes. Il y a dans *Chantilly* même une pente de 0,060<sup>m</sup> pendant une longueur de 192<sup>m</sup> d'autant plus dangereuse que la route est fort étroite dans cette partie de la traverse : elle va être redressée et élargie par la démolition de plusieurs batimens construits hors de l'alignement. La pente par laquelle on descend à *Creil* a une inclinaison de 0,054<sup>m</sup> pendant 530<sup>m</sup> de longueur. On passe la nouvelle et l'ancienne *Thève* et le ruisseau *St-Martin* sur des arceaux, le grand canal de *Chantilly* et les canaux adjacens sur deux autres arceaux et sur un pont de trois arches garni d'un grillage de fer au lieu de parapets. On traverse la vallée de l'*Oise* à *Creil* sur quatre ponts, le premier par lequel on arrive dans l'isle est d'une seule arche de 20<sup>m</sup> d'ouverture; le deuxième qui est le grand pont de *Creil* sur la branche navigable de l'*Oise* a été construit par *Perronet*; il est en pierre de taille, avec parapets, composé de quatre arches ouvertes ensemble de 36<sup>m</sup>. Deux autres ponts entre *Creil* et *Nogent*, dans la partie de la route construite en remblai, servent de décharge à l'*Oise* lors des grandes crues d'eau.

La route départementale n° 1 de *Beauvais* à *Meaux*, s'embranchant dans *Creil* sur la route précédente; après s'être élevée sur le plateau en passant devant les carrières de *Creil*; elle se dirige vers *Senlis*, séparant le territoire d'*Apremont* de la forêt de *Hallate*. Sa longueur est de 6580<sup>m</sup> dans le canton; elle a été commencée en 1788, et terminée seulement en 1824. Cette route construite en cailloutis est entretenue principalement avec les moellons de calcaire siliceux qu'on extrait au-dessus de la sablonnière d'*Apremont*.

La route départementale n° 4 de *Chantilly* à *Villers-Cotterets*, ne s'étendait pas autrefois au-delà de *Senlis*; en 1826 elle a été prolongée jusqu'à *Chantilly*, en traversant l'extrémité orientale du territoire de *St-Maximin*; sa longueur est de 854<sup>m</sup>; elle passe sur le grand canal, sur le canal dit de *St-Jean*, et vient s'embrancher vis-à-vis l'église de *Chantilly*.

sur la route départementale n° 8. Elle est construite en chaussée de grès sur 78<sup>m</sup> de longueur, en empierrement sur 523<sup>m</sup>, et en terrain naturel sur 253<sup>m</sup>.

La route départementale n° 8 de *Chantilly* à *Louvres*, commence sur la place de l'hôpital de *Chantilly*, à la rencontre de la route royale n° 16; elle suit dans toute sa longueur la grande rue de cette ville, traverse la patte-d'oie en face du pont du château, et entre ensuite dans la forêt qu'elle parcourt dans la direction du N.-O. au S.-E. en passant par les carrefours de la *Fosse-à-biche*, du *Terrier-rouge*, de la *Table*, et allant aboutir au moulin de *Mongrèsin* (canton de *Senlis*). Sa longueur est de 5950<sup>m</sup>; sa largeur est de 6<sup>m</sup>80<sup>c</sup> dans la forêt, et de 5 à 6<sup>m</sup> dans le bourg de *Chantilly*; elle est construite en chaussée de grès extrait des carrières de *Morière*.

Les routes cantonales ou de communication importante, au nombre de cinq dans le canton, sont 1° le chemin de *Creil* à *Pont-Ste-Maxence*, sur la rive gauche de l'Oise, passant au hameau de *Vaux*, long de 2180<sup>m</sup> sur une largeur de six. Ce chemin a été confectionné en cailloutis dans les années 1825 et 1826.

2° Le chemin de *Lamorlaye* à *Beaumont-sur-Oise*, longeant la forêt du *Lys*, et traversant le village de ce nom pour rejoindre le bac de *Boran*; il est large de 10<sup>m</sup> prolongé de 5920<sup>m</sup>, et construit en moellon de grès et cailloux.

3° Le chemin de *Blaincourt* à *Viarmes* (*Seine-et-Oise*), partant du hameau de *Bonqueval*, traversant *Blaincourt*, *Précy*, le territoire de *Gouvieux* et le *Lys*. Sa longueur est d'environ 9500<sup>m</sup>, sa largeur de 6<sup>m</sup> entre *Bonqueval* et *Précy*, et de 8<sup>m</sup> dans le reste de sa continuité. Ce chemin construit en pierrailles et moellon de grès dur est exécuté au moyen de cotisations volontaires; il est fort nécessaire aux relations journalières que les communes dont il parcourt le territoire entretiennent avec la halle de Paris. C'est l'ancienne chaussée de *Royaumont* à *Viarmes* par laquelle on venait de *Pontoise* et de *Beaumont* à *Précy*, *Mello* et *Clermont* et *Beauvaisis*.

4° Le chemin de *Creil* à *Cires* longeant d'abord la rive droite de l'Oise, passant par *Montataire*, *St-Vrast* et *Mello*, long d'environ 6500<sup>m</sup>. Cette communication entreprise en 1827 sera confectionnée d'après la méthode anglaise dite de *Mac-Adam*.

5° Le chemin de *Chantilly* à *Villers-sous-St-Leu* par *St-Leu*, le *Port-St-Leu*, le territoire de *St-Maximin* et celui

de *Gouvieux* où il rejoint la route royale n° 16 ; ce chemin dont la construction est nouvellement arrêtée aura un développement de 9010 mètres.

Indépendamment de ces communications qui intéressent à la fois plusieurs localités, et des chemins de vidange nécessaires à l'agriculture, il y a dans le canton quarante chemins classés assurant les relations des communes entr'elles, et leur ouvrant des débouchés sur les routes qui viennent d'être décrites. Ces chemins ont ensemble une longueur de 74,740<sup>m</sup> ; la largeur du plus grand nombre est fixée à six mètres, à l'exception des anciens grands chemins qui ont de dix à quinze mètres. Les chemins de grande communication joints aux autres forment une longueur totale de 107,650<sup>m</sup>, et en y réunissant les longueurs des routes royales et départementales, on trouve que le système complet des communications présente un développement général de 139,048 mètres.

Les chemins communaux sont depuis deux ans l'objet de travaux et de dépenses considérables dans le canton de *Creil*, comme dans tout l'arrondissement de Senlis ; la population assez éclairée pour comprendre l'importance des communications, s'empresse d'améliorer celles qui existent déjà, et d'en ouvrir de nouvelles. Non seulement on exécute avec zèle tout ce que la loi du 28 juillet 1824 a permis à l'administration d'exiger, mais on dépasse les limites posées par cette loi ; des souscriptions volontaires sont ouvertes dans plusieurs communes pour subvenir à l'insuffisance des prestations en nature, et faire exécuter convenablement les travaux d'art. Cette heureuse émulation est le fruit de l'administration forte et persévérante de M. *Martine de Fontaine* sous-préfet actuel de l'arrondissement de Senlis. Un zèle infatigable pour les intérêts de cet arrondissement ; une activité qui ne s'est pas démentie un instant depuis sept années ont assuré à cet habile administrateur une influence complète sur ses administrés, et la confiance la plus entière de leur part. Il y trouve une récompense flatteuse de ses travaux, et des moyens inépuisables pour continuer les améliorations de tout genre dont on lui est déjà redevable. La population se montre dans ce canton ce qu'on la voit partout où l'autorité est exercée dans l'intérêt du pays, reconnaissante du bien qu'on lui fait, et empressée de montrer son attachement.

ment par une coopération prompte et efficace. (\*) Il est actuellement certain que dans le délai de quatre ans toutes les communications importantes du canton de *Creil* seront aussi faciles à parcourir que les plus belles routes, les travaux déjà exécutés ne laissent aucun doute à cet égard, d'autant que les ressources et les moyens d'exécution sont prévus et assurés. Des réparations considérables peuvent dès ce moment être signalées comme exemples, 1° sur le chemin qui conduit de *Coye* à la route royale, débouché indispensable pour l'industrie de cette commune; 2° Entre *Chantilly* et *Gouvieux*, où par les soins de M. *Colliau* maire de cette dernière commune, un chemin large et ménagé en pente douce a remplacé une cavée dangereuse par sa rapidité et les bancs de roches qui interceptaient presque la communication; 3° Entre *Creil* et *Vaux*; 4° Sur le chemin qui descend d'*Apremont* en face de la butte d'*Aumont*; 5° Entre *Biaincourt* et *Précy*; 6° Entre *Mello* et *Nogent*; 7° Entre *Nogent* et *Villers-St-Paul*; 8° A *Chantilly* où Mgr. le duc de Bourbon donne l'exemple d'une cotisation volontaire; 9° A *Précy*, etc. etc. L'administration a reçu la plus active coopération, ou des secours pécuniaires importants de la part de MM. *Scellière de Mello*, *Legrain de Précy*, *Moreau de Chantilly*, *Colliau de Gouvieux*, *François de St-Leu*, etc.

On passe l'Oise sur les ponts de *Creil* et au moyen de bacs placés à *St-Leu*, à *Précy* et à *Boran* en face de *Lys*. On a déjà indiqué les ponts qui sont établis dans les vallées de la *Thève* et de la *Nonette* à *Lamorlaye* et à *Chantilly*. La *Nonette* a deux autres ponts, l'un à la *Chaussée* et le second à *Chaumont*, tous les deux sur le trajet de chemins communaux. Il y en a deux aussi dans la vallée de la *Bresche* pour communiquer de *Nogent* à *Villers-St-Paul*. Dans la vallée du *Thérou* on trouve un pont à *Maysel*, un autre à *Sous-rivière*, un autre à *Cramoisy* dit le *pont des vaches*, un quatrième dit le *pont de la ville* par lequel on va de *Ti-vernny* à *Moutataire*, et enfin un cinquième appelé le *Pont Thérou* au confluent des deux rivières.

---

(\*) Voir dans les éphémérides, page 205, la mention qui y est faite d'une route ouverte dans le canton de *Neully-en-Thèle*, entre *Mello* et *Momy*, pour le passage de *Madame la Dauphine*, et confectionnée dans trois jours, sur une longueur de 2400 mètres, par le concours volontaire de la population à la demande de M. de *Martine*.

*Navigation.* L'Oise est la seule rivière navigable du canton ; elle l'est en toute saison , mais les hauts-fonds qui existent sur plusieurs points y rendent le passage des gros bateaux très-difficile en été. On a vu plus haut que la profondeur de cette rivière variait entre 2<sup>m</sup> 70<sup>c</sup> et 0,45<sup>c</sup> : pour remédier aux inconvéniens de l'état actuel très-préjudiciable aux intérêts du commerce , un projet général d'amélioration du cours de l'Oise a été adopté ; des travaux importans doivent être exécutés depuis Manicamp jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine ; les fonds seront fournis par la compagnie *Sartoris* dont le remboursement est assuré au moyen d'un péage qu'elle percevra pendant trente-cinq ans (loi du 5 aout 1821). Ces travaux consisteront pour le canton en un barrage éclusé qui sera construit dans le bras droit de la rivière à l'extrémité d'aval de la grande isle de *Creil*, dans le but de maintenir en tout tems sur les hauts-fonds , une hauteur d'eau de 1<sup>m</sup> 60<sup>c</sup>. Cet ouvrage va être commencé au premier jour.

Le canal entre Dieppe et l'Oise projeté depuis plusieurs siècles et dont l'exécution a été vivement réclamée en toute occasion par le département , traverserait la partie du canton qui dépend de la vallée du Thérain , selon les projets qui ont été dressés par ordre du gouvernement ; ce canal passerait dans le bourg de *Mello*, se prolongerait sur la gauche de la rivière au-dessous de *St.-Faast*, se réunirait ensuite au Thérain , jusqu'auprès de la chaussée qui conduit de *Tiverny* à *Montataire*, d'où il rejoindrait l'Oise en face de *Laversines*. Dans ce trajet dont la longueur est de 8027<sup>m</sup> environ , il y aurait quatre écluses et plusieurs ponts pour le passage public.

*Finances.* Les contributions de toute nature payées dans le canton de *Creil*, se composent des articles suivans, d'après les comptes de l'exercice 1826 :

Contributions directes :	{ Foncière..... Personnelle et mobilière. Portes et fenêtres..... Patentes.....	105,889 f. 65 c.
		26,375 88
		12,380 74
		14,513 73
Frais d'avertissemens.....	430 70	
Formules de patentes (736).....	920 00	
Domaines et enregistrement.....	121,513 64	
<i>A reporter.....</i>		282,622 32

( 306 )

<i>Report</i> .....	282,622	32
Rétribution provenant de la vérification des poids et mesures.....	845	79
Rôles des gardes champêtres.....	6,088	77
Surimpositions communales extraordinaires.....	6,486	96
Contributions indirectes.....	85,914	16
Produits de la poste aux lettres.....	22,535	00
Produits de la prestation en nature et des surimpositions pour entretien des chemins communaux.....	18,275	00

---

422,768 00

Les dépenses payées dans le canton se composent des articles ci-après détaillés :

Centimes communaux ordinaires.....	4,111 f. 50 c.
Centimes communaux extraordinaires.....	6,486 96
Traitemens des gardes champêtres.....	6,088 77
Entretien des chemins communaux.....	18,275 00
Remises des percepteurs et frais d'avertissement.....	6,017 33
Attribution des communes dans le droit de patente.....	1,427 24
Dépenses de la justice de paix.....	1,066 67
— du clergé.....	7,323 67
Gendarmerie.....	18,357 00
Travaux des ponts et chaussées.....	6,832 78
Pensions.....	23,918 00
Frais des contributions indirectes.....	8,157 00
— de l'enregistrement et des domaines.....	3,235 98
— des postés.....	9,053 00

---

120,350 90

Récapitulation :

Sommes payées par le canton.....	422,768 f. 00 c.
Sommes acquittées dans le canton.....	120,350 90
Somme versée par le canton, au trésor royal, ou à la caisse du département.....	302,417 f. 10 c.

Le contingent moyen payé par chaque individu est de 30 francs 76 centimes.

Les contributions du canton forment à peu près la vingthuitième partie de celles payées dans tout le département.

Le canton de *Creil* a été cadastré en 1809; (\*) voici le tableau de sa contenance.

Terres labourables.....	9,152 <sup>h</sup> 33,38 e.
Jardins potagers.....	183.38,45
Jardins d'agrément.....	26.16,86
Vergers, oseraies.....	225.90,02
Bois taillis.....	2,145.21,80
Forêts.....	3,418.29,44
Friches et carrières.....	464.00,79
Pâtures.....	75.32,59
Marais.....	561.82,55
Prés.....	985.90,60
Vignes.....	212.83,77
Chemins et places.....	517.86,58
Rivières et eaux.....	223.67,87
Propriétés bâties.....	134.82,66

---

18,125<sup>h</sup>57,36

#### 4<sup>o</sup> Agriculture.

*Nature du sol.* Le sable est l'élément dominant du sol du canton de *Creil*. A la surface des plateaux, c'est le sable quartzeux à peu près pur, supérieur à la formation du calcaire grossier, qu'on voit presque partout; dans les vallées, c'est le sable plus ou moins argileux, inférieur à la masse du calcaire. Toutes les parties boisées du canton sont placées sur le sable supérieur, à l'exception toutefois de la forêt du *Lys* assise sur le sol superficiel de la craie, et des bois de la vallée du *Thérain* qui sont plantés dans un sol tourbeux ou d'alluvion. Les meilleurs terres se voient aux lieux où finit la formation de calcaire grossier, et où le sable superposé n'est pas en couche épaisse; telles sont les portions élevées des communes de *St.-Leu*, *Tiverny*, *Mello*, *Montataire*, *St.-*

---

(\*) La Carte jointe à la présente notice a été dressée sur les plans du cadastre, et réduite à l'échelle d'un à 50,000. Elle présente avec une exactitude géométrique le périmètre des communes, tous les chemins qui existent dans le canton, ainsi que les hameaux, écarts, bois, etc.

*Vaast, Villers-sous-St.-Leu et Précy.* La partie des territoires de *Précy* et de *Blaincourt* assise sur la craie offre des terres plus fortes, mais très-caillouteuses. Les terres mélangées avec les couches friables et supérieures de calcaire, qu'on nomme *blanc limon* ici comme dans les autres parties du département, sont les meilleures de toutes à cause de la facilité des labours, et de la combinaison, en proportion convenable, de leurs élémens constitutifs : ces blancs limons existent surtout à *Tiverny, St.-Leu, Villers* et *Précy*, sur la lisière du plateau dont les bords dominant les chefs-lieux de ces communes, le centre du plateau devenant sablonneux avec excès à mesure qu'on s'élève vers les pâtures de *Blaincourt*. Les terres les moins productives se voyent à *Chantilly, St.-Maximin, Coye, Apremont* surtout, où presque tout est sable et cailloux. Les terres les plus profondes des plateaux ont jusqu'à dix-huit pouces d'épaisseur ; les moindres ont de quatre à cinq pouces.

Les pentes des vallées offrent des bancs et des débris de roche vers leur partie moyenne, et dans le bas une masse considérable de sable, qui n'est guère plus propre à la culture que la portion supérieure, l'une et l'autre manquant de terre végétale.

Le fond des vallées est généralement un sable plus ou moins épais reposant sur la glaise.

Quant à la valeur des terres, elle n'est pas toujours proportionnelle à leur fertilité ; la présence des grands établissemens industriels exerce une influence notable sur cette valeur, et semble entrer en compensation de la pauvreté du sol. Le relevé de toutes les ventes faites dans le canton pendant une période de dix années a donné les évaluations suivantes, comme termes moyens de la valeur des terres labourables dans chaque commune.

A *Chantilly, Nello, Montataire, Nogent et Villers-St.-Paul*, 1600 fr. l'hectare. — A *Creil, Précy, Tiverny*, 1400 fr. — A *St.-Leu et Maysel*, 1300 fr. — A *Apremont, Lamorlaye, Villers-St.-Leu*, 1200 fr. — A *Coye, Cramoisy, St.-Maximin, St.-Vaast*, 1000 fr. — A *Blaincourt*, 900 fr. — A *Gouvieux*, enfin, 800 fr.

*Mode de culture.* La petite culture ou culture à la bêche est à la grande culture dans la proportion d'un à huit, terme moyen.

Une charrue peut faire valoir, terme moyen, quarante hectares de terrain; cependant cette proportion varie un peu dans quelques communes; ainsi à *Nogent* le labour d'une charrue est évalué à trente-cinq hectares, il est de trente hectares à *St.-Leu*, de vingt-cinq à *Blaincourt*, et de vingt seulement à *Gouvieux*.

Le nombre total des charrues du canton est évalué à cent dix.

Les exploitations rurales les plus considérables sont les fermes de la *baronnie* à *Saint-Faast*, du *château* à *Précy*, de *St.-Maximin*, de *Gournay* à *Montataire*, qui ont chacune au-delà de cent vingt hectares; puis, les fermes des *Hayes*, de *Villers-sous-St.-Leu*, de *St.-Leu*, d'*Outreleau* à *Précy*, de *Sousrivière* et de *Cramoisy* ayant chacune au moins cent hectares. La quantité moyenne varie de soixante à trente-cinq hectares. Au-dessous, commence la petite culture pratiquée sur les propriétés qui ne se composent pas de seize hectares.

Le nombre des propriétaires ruraux du canton est de 2300 environ, sur lesquels les deux tiers sont valoir par eux-mêmes. Le nombre des baux est de 650, comprenant principalement les grandes exploitations.

La durée ordinaire des baux est de neuf années consécutives; il y a quelques baux de trois et de six années à *Gouvieux*, et quelques autres de dix-huit ans à *St.-Leu*. Les contributions sont en totalité ou en majeure partie à la charge des fermiers. Lorsque la contenance dépasse douze hectares on oblige le fermier à suivre un assolement triennal et à laisser des jachères; cependant cette clause est mal observée depuis que les propriétaires ont été éclairés sur l'abus de l'ancienne méthode de culture; mais on exige que les terres à l'expiration des baux soient rendues assolées avec des jachères. L'entretien des bâtimens est laissé aux fermiers, sauf les grosses réparations. Les cas fortuits sont aussi à leur charge, mais les propriétaires raisonnables considèrent cette clause comme de forme plutôt que de rigueur. Quant aux petits bois compris dans les baux, ils peuvent être exploités une fois pendant la durée du bail, sous condition de conserver les vieux baliveaux et d'en laisser seize jeunes par arpent; le produit des élagages et ébran-

chages appartient au fermier, ainsi que le bottage des saules et peupliers.

*Assolemens, labours, etc.* L'assolement triennal est usité dans tout le canton; la première année on sème du blé, du méteil ou du seigle, la seconde année de l'avoine, à laquelle on mêle ou l'on substitue des pommes de terre à *Creil*, à *Coye* et à *Lamorlaye*, du sarrazin et de la gaude, au *Lys* et à *Gouvieux*; la troisième année on laissait entièrement reposer la terre autrefois, mais depuis l'introduction des prairies artificielles, les jachères ont éprouvé une grande diminution; on estime qu'elles ne s'étendent pas maintenant sur plus d'un dixième de la superficie arable; elles sont conservées principalement dans les communes où le sol est le moins productif, comme celui de *Gouvieux* par exemple. Généralement on ne laisse reposer les terres que tous les dix ans, sauf le temps nécessaire en été pour les nettoyer, les fumer, ou y établir le parcage des bêtes à laine. Dans les pays de petite culture, comme *Nogent* et *Villers-Saint-Paul*, il n'y a de jachère que pour les champs dont les propriétaires n'ont pas assez d'engrais pour amender toutes leurs terres. Ordinairement on sème les fourrages légumineux l'année où l'on a fumé, le blé la seconde année et la troisième on met de l'avoine. Quelquefois même on ménage une récolte de navets entre la récolte du blé et l'ensemencement de l'avoine. La grande culture ne connaît pas ces variations, l'assolement triennal faisant loi pour le pays où il est établi, sauf la diminution graduelle des jachères.

Les terres à blé reçoivent ordinairement trois façons, l'une en mai, la seconde en août et la troisième en septembre; on sème un mois après. A *Blaincourt*, *Cramoisy*, *Mello*, *Saint-Vaast*, *Tiverny*, *Précy*, on donne quatre labours et deux hersages seulement dans les meilleures terres; le nombre des labours est même porté jusqu'à six dans quelques parties du territoire de *Montataire* et de *Villers-Saint-Paul*, mais alors il n'y a qu'un hersage. Pour l'avoine on donne deux façons une en septembre et une autre en avril; en semant on ajoute une façon si la terre est sale, ce qui arrive quand l'année a été humide. S'il n'y a point de jachères, on fume complètement aussitôt que la récolte est faite, on laboure plus tard, et l'on sème des fourrages légumineux, ou des haricots. En général les hersages sont plus nombreux,

lorsque les mauvaises herbes sont plus abondantes, comme dans les parties caillouteuses du territoire de *Coye*, par exemple.

On s'atèle et on échardeonne les meilleures terres dans les communes d'*Apremont*, *Coye*, *Cramoisy*, *Lamorlaye*, *Mello*, et *Saint-Maximin*.

On se sert dans tout le canton de la petite charrue conduite par un seul homme et titée par deux ou trois chevaux, pouvant ainsi labourer quarante ares par jour. La seule amélioration qu'elle ait reçue est la substitution d'un cercle en fer aux jantes de bois des roues; le fer moins chargé de terre rend le tirage moins difficile et laisse le soc à une égale profondeur. Les petits cultivateurs qui n'ont qu'un cheval s'associent entr'eux pour labourer en commun leurs terres. Ceux qui n'ont pas de chevaux les font labourer à prix d'argent, ou les façonnent eux-mêmes à la bêche. Un seul homme peut cultiver à peu-près cinq ares par jour. On ne connaît point ici l'usage des instruments agricoles que la théorie et l'expérience ont perfectionnés.

*Engrais.* Le fumier provenant des pailles des écuries et des étables, est l'engrais le plus général du canton. On mêle ensemble les fumiers de vaches et de cheval, et on les emploie dans la proportion moyenne de quarante-cinq voitures produisant 3375 pieds cubes par hectare, sur les plateaux, et dans la proportion de trente voitures ou 2250 pieds cubes dans les terres labourables des vallées. La valeur d'une voiture de fumier formant 75 pieds cubes est estimée cinq francs. On fume ordinairement une fois dans le cours de l'assolement.

Le *parcage* des moutons est employé de préférence sur les terres à blé excepté toutefois sur celles qui sont inondées l'hiver et par suite trop humides. Il a lieu principalement depuis la St.-Jean jusqu'à la St.-Martin, il faut environ vingt-cinq nuits de trois cents bêtes pour fumer un hectare sur les plateaux calcaires, vingt nuits du même nombre de bêtes suffisent dans les parties basses du canton.

Le *marnage* est inconnu dans le canton de *Creil*, excepté dans la portion du territoire de *Blaincourt* qui repose sur le calcaire crayeux; les terres assises sur ce sol sont désignées sous le nom de *terres blanches*: on les marne avec la craie

des couches supérieures que l'on extrait sur les pentes des coteaux et dans les chemins escarpés; on en met environ cent cinquante hectolitres par hectare. Ce mode d'engrais n'est point aussi répandu qu'il pourrait l'être, vu son efficacité dans les terres grasses.

L'usage du plâtre comme amendement pour les fourrages légumineux est connu depuis trente-cinq ans environ à *Blaincourt*, *Saint-Leu*, *Cramoisy*, et dans les autres communes situées sur la rive droite de l'Oise; les cultivateurs de ces communes le font venir de Saint-Martin du Tertre (Seine et Oise). Cet amendement n'a été introduit à *Gouvieux*, *Chantilly*, *Saint-Maximin*; que vers l'an 1807, et il n'est pratiqué sur le territoire de *Creil*, où deux entrepôts se sont établis, que depuis 1820 seulement. Ces entrepôts s'approvisionnent au Mesnil-Aubry. Son usage était connu plus anciennement pour les trèfles dans la commune de *Nogent-les-vierges* dont les meuniers et les cultivateurs l'apportent eux-mêmes d'Epinay en revenant de Paris où ils vont vendre leurs farines et leurs avoines. L'emploi du plâtre est au nombre des améliorations dont l'usage se répand journellement; il convient très-bien dans les terres grasses des plateaux de *Mello* et de *Saint-Leu*; son efficacité est moins grande sur les plateaux sablonneux de la rive gauche de l'Oise.

Les cendres végétales ne sont pas employées parce qu'il n'y a pas encore d'exploitation de lignite dans le canton, quoiqu'on puisse présumer avec fondement que cette substance existe aux environs de *Gouvieux*. Quelques cultivateurs de *Villers-Saint-Paul*, de *Nogent* et de *Creil* avaient employé il y a quelques années des cendres provenant de Canly près Compiègne; il y en avait même un dépôt à *Creil*; cette espèce d'amendement a été abandonnée, le haut prix que les frais de transport lui donnaient forcément en laissant les avantages hors de proportion avec la dépense.

Les cultivateurs qui brûlent de la tourbe en utilisent les cendres sur les prés; mais cet usage est très-borné. On consomme fort peu de tourbe dans le canton où le bois est très-commun.

L'usage de la *poudrette* et de la *colombine* est fort peu répandu. La *colombine* s'emploie particulièrement pour les terres froides. L'*urate* n'est pas connu dans le canton.

*Semilles, Moissons, etc.* Le froment, le seigle et la vesce d'hiver se sèment au mois d'octobre, tous les autres grains en avril, les fourrages légumineux (sauf la vesce d'hiver) en avril ou mai, suivant l'état de l'atmosphère.

On considère comme très-nuisibles aux récoltes les plantes dont suit l'énumération : le vescecon (*vicia cracca*), le faux pois ou pois sauvage, la bougraine ou bougrane (*ononis*), la rougeole (*melampyrum arvense*), l'ayault (*muscaria comosum*), le coquelicot, l'herbe à millefeuille (*achillea*), la sanve (*sinapis arvensis*), le bassinet (*ranunculus arvensis*), la nielle (*agrostemma*), le bleuet, le chardon (*serratula arvensis*), le petit chardon (*carduus acaulis*), enfin l'ivraie et le chiendent; ces deux derniers sont très-abondants et indestructibles dans les terrains bas. Le charbon qu'on appelle *brouine* cause souvent de grands dégats, quoique son développement soit combattu par le chaulage pratiqué partout dans le canton. La rouille nommée *vérouille* dans le pays, est quelquefois très-répendue.

Les renards, les mulots, les taupes, la courtilière, le hanneton sont indiqués comme les animaux qui font le plus de tort aux produits agricoles; il faut ajouter, dans le voisinage des forêts, les lapins et le grand gibier.

Le blé fleurit ordinairement du 10 au 15 juin, le seigle et l'orge du 12 ou 15 mai ainsi que la vesce d'hiver, la bisaille en juin, l'avoine au commencement de juillet, et le sarrasin en août.

La récolte a lieu habituellement pour le blé, l'orge, la vesce, les lentilles, du 1<sup>er</sup> au 8 août, pour le seigle vers le 15 juillet, pour l'avoine à la fin d'août et au commencement de septembre, pour les haricots à la fin de septembre, et pour le sarrasin du 5 au 12 août.

Les moissonneurs sont payés en blé ou méteil. Le prix varie selon les communes, et aussi selon la beauté de la récolte. A *Nogent, Villers-Saint-Paul, Montataire*, on donne en méteil 7 hectolitres 15 litres par hectare. A *Creil, Apremont, St-Maximin*, on passe un hectolitre et demi pour toute espèce de grains; à *Blaincourt, Cramoisy*, le salaire est fixé à 1 hectolitre 98 litres de blé par hectare; à *St-Leu* et à *Précy* on accorde 2 hectolitres 8 litres; à *Gouvieux* on donne par hectare un sétier de blé valant 1<sup>h</sup> 75<sup>c</sup>. La récolte d'avoine est ordinairement payée en argent; on donne à *Blaincourt* 12 fr. 50 c. par hectare; à *Nogent* et ailleurs

15 fr. lorsqu'on récolte à la faucille, et 6 fr. 50 c. lorsqu'on se sert de la faux ou de la sappe, usage suivi exclusivement par les fermiers, A. *Gouvieux*, *Creil*, *Saint-Maximin*, la récolte d'avoine se paie en nature dans la même proportion que celle des autres grains; à *Saint-Leu* on donne 60 litres seulement par hectare. Tous ces prix sont moins élevés lorsque la récolte est médiocre ou mauvaise.

Le glanage a lieu depuis le soleil levé jusqu'au soleil couché, aussitôt les grains enlevés : aux environs de *Creil* on commence même à glaner dès que les gerbes sont mises en dizeaux; mais alors la garde champêtre accompagne les glaneurs.

*Grains.* Les terres labourables occupent presque la moitié de la superficie totale du canton. En comparant les résultats d'un arpentage fait de 1778 à 1787, par ordre des intendants de Soissons, et de Paris, avec ceux du cadastre exécuté en 1809, on trouve que la surface des terres labourables s'est accrue d'un quart environ dans une période moyenne de vingt-cinq années; car, selon le travail des intendants, cette surface était de 7389<sup>h</sup> en 1787, et d'après les opérations du cadastre, on a reconnu qu'elle était en 1809 de 9152<sup>h</sup>, comme il a été dit ci-dessus; différence en plus, 1763<sup>h</sup>. La culture du blé s'étend sur environ 3850<sup>h</sup>, ou plus du tiers des terres labourables. On ne fait pas du tout de blé à *Chantilly*, *Coye*, *Lamorlaye*; on en fait peu à *Gouvieux*, *Saint-Maximin*, *Apremont*, *Blaincourt*; les meilleures terres à blé et les plus étendues sont à *Précý*, *Villers-Saint-Leu*, *Cramoisy* et *Tiverny*. On cultive les variétés sans barbes connues sous les noms de *blé blanc* et de *blé rouge*; on les mêle ensemble de manière que si le *blanc* qui est plus délicat et néanmoins plus productif, souffre des grands froids, le *rouge* plus robuste se développe davantage et prend la place de l'autre; la semence de ces deux variétés se renouvelle au marché de Soissons. Le blé de mars est une variété à barbes caduques. La proportion moyenne de la semence est de deux hectolitres par hectare; à *Cramoisy* on ne met guère plus d'un sétier valant 1<sup>h</sup> 75; à *Creil* la proportion est plus forte, puisqu'elle est de 2<sup>h</sup> 50; elle est à *Nogent* de 2<sup>h</sup> 86; à *St-Leu* de 3; à *St-Maximin* de 3<sup>h</sup> 40; à *Blaincourt* de 3<sup>h</sup> 76, et à *Gouvieux* de 6 hectolitres. La récolte reproduit de six à sept fois, terme moyen, la semence dans les bonnes terres; la proportion est même de huit à neuf sur les territoires de *Tiverny*, *Cramoisy*, *Blaincourt*, *St-Leu*, *Villers-St-Leu*: les terres médiocres ne rendent pas au-delà de quatre fois la

semence. Le poids de l'hectolitre de froment varie de soixante et dix à quatre-vingt-deux kilogrammes.

La culture du *méteil* composé d'un tiers seigle et de deux tiers froment, ne s'étend pas sur plus de onze cents hectares; on ne connaît même pas ce mélange dans les communes qui ont les meilleures terres, telles que *St-Leu*, *Précy*, *St-Vaast*. On en sème à peu près la même quantité que pour le blé, et il reproduit de quatre à six fois la semence.

Le *seigle* occupe tous les sols qui ne peuvent pas produire de froment, et les classes inférieures des terres à blé, ce qui équivaut à une étendue de 4200 hectares et plus; on le sème dans une proportion moyenne de deux hectolitres par hectare; la proportion est plus faible à *Creil* et plus forte à *Cramoisy*, *Gouvieux*, *Blaincourt*. La semence est reproduite environ cinq fois; elle l'est jusqu'à sept fois à *Précy* et *St-Leu*, et jusqu'à neuf fois à *Apremont* et *St. - Maximin*. Son poids moyen est de 70<sup>k</sup> l'hectolitre.

On cultive dans quelques communes l'orge vulgaire ou orge d'été; mais ce produit n'a aucune importance. L'orge à deux rangs (*hordeum distychnum*) a été essayé à *Nogent* sous le nom d'orge anglais, et abandonné presque aussitôt, sans autre motif que la population n'avait pas l'habitude de cette ressource alimentaire.

A l'exception de quelques parties presque stériles du territoire de *Lamorlaye*, on sème l'avoine la seconde année de l'assolement sur toutes les terres labourables. On cultive la variété blanche ordinaire, la variété noire dite arbiné de Brié, et l'avoine à grappes qui est presque toujours mêlée avec la variété noire de l'espèce ordinaire. Cette plante est semée dans la proportion de deux hectolitres ou deux hectolitres cinquante litres par hectare; elle reproduit dans les terres qui lui conviennent, de neuf à quatorze fois la semence. Son poids moyen est de 43 à 46 kil. l'hectolitre. On a essayé de cultiver dans le nord du canton une variété d'avoine dite *blanche picarde* dont le fourrage était fort bon, mais cet essai n'a pas eu de suite à cause de la médiocre qualité du grain.

Le tableau qui suit présente l'état par commune; du produit annuel des céréales, calculé d'après les bases qui ont servi à déterminer les évaluations du cadastre. On a eu soin d'y porter seulement le tiers du produit effectif moyen d'une année, l'assolement ne permettant réellement qu'une récolte triennale.

COMMUNES.	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	AVOINE.
Apremont.	85h38,50	197h26,81	615h68,72	1,112h24,95
Blaincourt.	626 21,25	235 06,17	322 16,35	1,190 55,95
Chantilly.	" " "	" " "	33 09,48	34 62,20
Coye.	" " "	6 56,28	65 82,51	68 15,37
Cramoisy.	1,595 49,69	181 81,15	37 05,50	2,358 68,55
Creil.	570 06,91	342 52,74	115 58,39	1,962 58,81
Gouvieux.	204 67,66	275 47,83	840 84,20	1,691 37,78
Lamorlaye.	" " "	42 09,49	290 80,27	233 45,77
Mello.	130 06,09	53 88,19	22 32,07	315 77,74
Montataire.	985 36,93	406 25,27	268 90,68	2,152 26,02
Nogent.	834 30,39	266 20,63	130 47,70	1,623 70,56
Precy.	1,821 29,18	" " "	526 72,76	2,715 80,76
Saint-Leu.	2,306 17,61	" " "	448 55,02	3,247 27,05
Saint-Maximin.	140 35,89	108 43,57	1,015 76,22	1,724 78,43
Saint-Vaast.	824 09,62	" " "	465 09,63	1,156 14,08
Tiverny.	356 49,32	92 04,74	38 26,72	515 56,76
Villers-St-Paul.	505 27,83	90 44,37	57 40,25	785 89,65
Villers-Saint-Leu.	960 07,06	" " "	72 30,15	1,397 26,63
	11,946h23,93	2,298h97,24	5,173h76,62	24,286h16,84

La consommation des grains se compose dans le canton :

1° Pour le blé, de la semence, calculée à raison de deux hectolitres, terme moyen par hectare : pour 3850 hectares, 7700 hectolitres, tiers pour un an, environ..... 2,566 hect.

De la nourriture des habitans, à raison de deux hectolitres par tête..... 27,486  
30,052 hect.

2° Pour le méteil, de la semence évaluée à deux hectolitres à peu près : pour 1100 hectares, 2200 hectolitres, tiers pour un an, environ..... 735 hect.

D'un hectolitre pour nourriture par tête d'habitant..... 13,743  
14,476 hect.

3° Pour le seigle, de la semence pour 4200 hectares environ, à deux hectolitres chaque : 8400<sup>h</sup>, tiers pour un an..... 2,800 hect.

De la nourriture des habitans évaluée à 80 centilitres par tête..... 10,994  
13,794 hect.

## Comparaison

De la *production* et de la *consommation*. différence en moins.

Blé...	11,946 <sup>h</sup> .....	30,050 <sup>h</sup> .....	18,106 <sup>h</sup>
Méteil.	2,298.....	14,476.....	12,178
Seigle.	5,173.....	13,794.....	8,621
	<u>19,417 hect.</u>	<u>58,322 hect.</u>	<u>37,905 hect.</u>

Le produit moyen de l'hectare ensemencé est pour le blé, 9<sup>h</sup> 30<sup>c</sup>. — Pour le méteil, 6<sup>h</sup> 27<sup>c</sup>. — Pour le seigle 3<sup>h</sup> 69<sup>c</sup>.

La comparaison du produit des céréales à la population du canton donne par tête d'habitant, en blé 0<sup>h</sup> 87<sup>c</sup>. En méteil, 0<sup>h</sup> 16<sup>c</sup>. — En seigle, 0<sup>h</sup> 37<sup>c</sup>. — En totalité 1<sup>h</sup> 40<sup>c</sup>.

La consommation de l'avoine se compose de l'ensemencement à raison de 2<sup>h</sup> 25<sup>c</sup>, terme moyen par hectare, ce qui donne pour environ 9000<sup>h</sup>, 20,250<sup>h</sup> dont le tiers, pour un an, est..... 6,750 hect.

De la nourriture des animaux, à raison de 23 <sup>h</sup> terme moyen par tête de cheval.....	<u>39,836</u>
Total de la consommation.....	<u>46,586.</u>

Différence en moins de la production à la consommation: 22,300 hectolitres.

Le produit moyen de l'hectare ensemencé en avoine est de 2<sup>h</sup> 69<sup>c</sup>.

Le produit de l'avoine divisé par la population chevaline, donne pour chaque cheval une quantité moyenne de 5<sup>h</sup> 69<sup>c</sup>.

*Menus grains.* Le *sarrasin* qu'on désigne sous le nom de *blocaïl*, est semé la seconde année de l'assolement dans les terres trop sablonneuses pour que l'avoine y vienne avec profit. C'est principalement à *Lamorlaye*, *Gouvieux*, *Chantilly*, *St.-Maximin*, qu'on pratique cette culture dont les résultats n'ont aucune importance. On en voit un peu aussi à *Nogent-les-Vierges*. Le *sarrasin* est semé dans la proportion d'une mine et demie par hectare; il rapporte six fois la semence.

Le *haricot* est cultivé en petite quantité à *St.-Leu*, *Blaincourt*, *Précy*, *Gouvieux*, *Creil*. Il réussit très-bien à *Nogent* où cette culture est un peu plus étendue; elle a pour objet les haricots larges dont on tire la semence de Soissons, et

qu'on élève en rame ; on sème aussi , mais sur une très-petite surface, les variétés dites de *deux à la touffe*, et *pois mignons*. On sème pour être consommés en vert, les *vesces* d'hiver et d'été, le *javron* ou pois carré (*lathyrus sativus*), la *bisaille* (*pisum arvense*), et la petite lentille (*ervum tetras permum*). Ces fourrages ne sont sur aucun point du canton l'objet de grands ensemencemens.

*Pommes de terre.* L'introduction de cette plante dans le canton de *Creil* date 1757, mais elle n'a été bien répandue que de 1787 à 1791, et sa culture n'avait pas encore pénétré dans toutes les communes avant l'année 1817. On en plante par hectare environ trois sétiers valant 5<sup>h</sup> 26<sup>c</sup>, et elle reproduit cinq fois sa semence. Cette culture occupe maintenant tous les mauvais terrains, les champs trop sablonneux, les coteaux secs, tels que ceux qui s'étendent de *St.-Leu* à *Tiverny*. Elle est indispensable pour suppléer à l'insuffisance du produit de céréales.

*Autres cultures.* La *navette* n'est connue que sur le plateau de *St.-Leu*. Le *chanvre* peu répandu, est semé par petites portions pour chaque ménage, dans les communes où sa culture est introduite. On fait en ce moment des essais pour acclimater le *lin* dans la vallée de la *Bresche*. On ne connaît point jusqu'à présent, dans le canton, la *betterave*, le *colza*, la *cameline*, l'*œillette*, le *houblon*, le *chardon drappier*. Il y a un peu d'osier (*salix vitellina*) à *Creil*, *Nogent*, *Cramoisy*, *Chantilly*, *Gouvieux*, *Lamorlaye*, *Précy* ; on le coupe tous les quatre ans. La *gaude* nommée *fumée* dans le pays, était l'objet d'une culture importante vers 1800, sur le plateau sablonneux qui s'étend de *Gouvieux* au *Lys* et à *Lamorlaye* ; elle était enlevée pour les manufactures de Paris, d'Amiens, et de Mulhouse ; cette spéculation est aujourd'hui à peu près abandonnée.

*Vignes.* La vigne est cultivée à *Gouvieux* et dans les communes du canton situées sur la rive droite de l'Oise ; la plupart de pentes exposées au Midi sont couvertes de vignes dont la durée est perpétuelle à cause des renouvellemens et des repeuplemens périodiques ; on emploie généralement l'échalas, cependant dans les vallées de la *Bresche* et du *Thérain*, il

y en a une certaine quantité qui vient en treillage ou *écamperches*, c'est-à-dire qui s'entrelace sur des pruniers et sur des arbres morts ; par cette dernière méthode la vigne produit beaucoup, mais le raisin mûrit difficilement. On donne trois labours à la hêche ou deux labours et un sarclage ; on fume tous les ans. Les espèces ou variétés de raisin cultivées sont le *gros-blanc*, le *gamé*, le *franc-rouge*, le *blanc-meunier*, le *gois-bleu*, et le *mellier*, toutes provenant des environs de Paris. Les vins récoltés sont de médiocre qualité, et ne se conservent que deux ou trois ans. Leur quantité moyenne annuelle est évaluée à 2,008 hectolitres, ce qui donne un produit moyen de neuf hectolitres par hectare. Les communes de *Blaincourt*, *Précy*, *St.-Leu*, et *Villers-sous-St.-Leu*, entrent pour les neuf dixièmes dans ce contingent. La récolte annuelle s'élevait à vingt mille hectolitres environ, au commencement du dix-huitième siècle ; les cultivateurs découragés par l'incertitude des produits et par leur mauvaise qualité, ont remplacé peu à peu les vignes par des terres à grain ou par des arbres fruitiers ; cette substitution s'opère encore tous les jours et donne lieu de présumer que la culture des vignobles finira par être abandonnée dans le canton.

*Arbres fruitiers.* Le *pommier à cidre* se répand en proportion de la diminution des vignes ; M. *Dufour de Cramoisy* a particulièrement beaucoup contribué à la multiplication de cet arbre utile ; cependant il n'est pas encore introduit dans toutes les communes du canton. Les races les plus cultivées sont : 1° le *roquet* ou *orgueil* provenant de Normandie, fleurissant en mai : c'est le pommier le plus commun ; 2° le *duret* à fruit rond, bon à manger ; 3° le *bondy*, distingué en *verd* et *blanc*, la pomme est ronde, un peu à côtes ; 4° la *bonnante* qui est ronde, grosse, colorée, de bon goût : ces trois derniers fleurissent en avril ; 5° le *gros-normand*, introduit dans le canton en 1805, arbre très-productif, mais qui alterne ; 6° le *petit-normand* dont le fruit est allongé et coloré : il alterne comme le précédent, mais rapporte moins ; 7° la *glaine-d'oignon* fleurissant en juin, moins répandu que les précédens. On écrase les pommes au moyen d'un moulin à bras, et on les presse au pressoir à vin ; on laisse le cidre bouillir dix jours dans le tonneau à bonde ouverte, puis on le bouche. Ce cidre

est en général d'une qualité très-inférieure, à l'exception de celui provenant des pommiers n<sup>o</sup> 5 et 6, ci-dessus indiqués.

Le *poirier* moins répandu que le pommier présente comme variétés principales, la poire *reiche* qui existe de tems immémorial dans le canton, et qui est petite, allongée, à longs pédoncules, et la poire de *carisy* distinguée en grosse et petite, introduite par greffe depuis 1805. En général le *poirier* réussit assez mal, et les habitans redoutent la boisson qui en provient.

Le cidre et le *poiré* du canton ne fournissant pas au-delà du tiers de la consommation du pays, on supplée à leur insuffisance par des cidres tirés des arrondissemens de Clermont et de Beauvais.

On cultive dans le vallon de *Blaincourt* une grande quantité d'arbres à fruits pour la table, tels que poires, pommes, cerises, noix, groseilles, cassis : dans la belle saison ces fruits sont portés deux fois par semaine à la halle de Paris; ce genre de commerce est assez étendu pour occuper une portion considérable de la population de *Blaincourt* et de *Précy*. En partant à cinq heures du soir on arrive à Paris dans la nuit, de manière à ce que les fruits puissent être mis en vente le lendemain matin, avant d'avoir subi aucune altération. C'est en partie pour favoriser cette industrie qui n'est pas sans importance locale, qu'on rétablit l'ancien chemin de Viarmes par lequel l'intervalle à parcourir est diminué de près de deux lieues.

*Bois.* Les bois et forêts occupent près du tiers de la surface du canton. On y compte trois forêts principales, savoir : la forêt de *Chantilly* dont les bois de *Coye* ne sont qu'une dépendance, la forêt du *Lys* et celle de la *Haute-Pommeraye*.

La forêt de *Chantilly* n'est qu'aux deux tiers comprise dans le canton de *Creil*, le reste s'étendant dans le canton de Senlis; la route départementale de *Chantilly* à Louvres est en partie dans la forêt la ligne de séparation des deux cantons. On trouve sur son trajet le carrefour de *la table* célèbre par les fêtes que le grand Condé y donna à Louis XIV; ce carrefour qui a quarante-six toises de diamètre, est le point de réunion de douze allées larges chacune de dix mètres, qui se prolongent comme autant de rayons jusqu'aux limites de la forêt.

La forêt du *Lys* occupe presque tout le territoire de l'an-

ciens communes du *Eys*, une partie de *Lamorlaye* et de *Gouvieux*; elle a été replantée en 1719.

La forêt de la *Haute-Pommeraye* est comprise entre *Creil*, *Apremont*, *Chantilly* et *Saint-Maximin*.

Les essences dominantes dans ces forêts sont le chêne sur-tout, le charme, le tilleul; le bouleau; on voit quelques platanes dans la forêt de *Chantilly*. Il y a environ cinquante hectares en haute-futaie âgée de cent à cent vingt ans, 500 hectares en taillis de futaie âgés de 70 ans, autant en quart de réserve et le surplus en taillis avec baliveaux.

Le canton offre en outre un assez grand nombre de bois taillis et de botqueteaux, dont les plus considérables sont le bois *Saint-Michel* entre *Blaincourt* et *Maysel*, le parc et le bois des moines à *Apremont*, les bois de la *Brosse* à *Blaincourt*, du *Colombier* à *Cramoisy*, de *Saint-Denis* à *Lamorlaye*, des *Princesses* à *Saint-Maximin*, le bois de *Barisseuse*, celui des *Bouleaux* à *Gouvieux*. Tous ces bois ont des baliveaux assez bien venus; ils se repeuplent par semis naturel; leurs essences sont le chêne, le bouleau, le coudrier, le hêtre, le charme, l'orme, l'aune, le tilleul, quelques frênes, châtaigniers et bois blancs. On les coupe tous les vingt ans à *Saint-Paast*, tous les quinze ans à *Cramoisy* et *Mello*, tous les neuf ans à *Blaincourt*, *Précy* et *Saint-Leu*, et tous les dix ans dans les autres communes. Ils sont exploités en bois de brigoit, fagots et bourrées donnant environ 500 stères par an.

On a planté depuis trente années une assez grande quantité de laris ou terrains incultes et des portions de marais préalablement asséchées. Les essences multipliées de préférence sont les peupliers suisses et d'Italie, l'orme, le frêne, différents saules, et dans les terrains secs le bouleau. On a multiplié le châtaignier à *Blaincourt* et le noyer à *Précy-sur-Oise*. On peut citer comme ayant donné l'exemple des améliorations dont l'agriculture du canton est susceptible en ce genre, M. le lieutenant général *Cérard* à *Villers-Saint-Paul*, *Colliat* maire de *Gouvieux*, *Petit-Jean* de *Précy*, *Michel* et *Bijot* de *Creil*, *Hayat* à *Dubilly*, ancien maire de *Mello*; ces exemples ne sont pas suivis autant que l'intérêt du pays le réclamerait; il semble qu'on pourrait facilement gagner de bois tous les bords des plateaux qui recèlent des carrières, par exemple entre *Creil* et *Saint-Maximin*, entre *Tiverny* et *Saint-Leu*, entre *Gouvieux* et *Lamorlaye*; leur sol

très-sablonneux et reposant sur les roches de calcaire grossier conviendrait très-bien aux arbres verts de la famille des conifères, à en juger du moins d'après les essais faits sur d'autres points du département.

*Prairies et pâurages.* Les prairies naturelles et les pâtures occupent environ la dix-huitième partie de la superficie du canton. Les prairies sont situées dans les vallées, et présentent de grandes différences dans la bonté de leurs produits selon la nature du sol. Les foins de *St.-Maximin*, *Chantilly*, recueillis sur les bords du grand canal sont de bonne qualité, ainsi que ceux de *Villers-Saint-Paul* et de *Nogent*. Les prairies de la vallée du Thérain, dont le sol est tourbeux et presque toujours inondé pendant l'hiver produisent un gros foin très-médiocre; il en est de même des prés de *St.-Leu* et de *Précý*, qui sont desséchés pendant l'été et couverts d'eau en hiver par les débordemens de l'Oise. Les prés de la vallée de la Thève donnent une herbe fine; on est obligé de les fumer tous les deux ou trois ans. On pratique des irrigations à *Cramoisy*, *Mello*, *Gouvieux*, *St.-Kasch*, *Tiverny*. Il n'y a pas de seconde coupe. La récolte moyenne annuelle des foins est évaluée à 1,313,639 kilogrammes, faisant 262,728 bottes à raison de cinq kilogrammes chacune. Cette récolte est vendue à Paris, en très-grande partie.

A l'exception de la grande pelouse de *Chantilly*, tous les autres lieux de pâturage sont situés dans les vallées; la plupart sont des marais trop humides pour pouvoir être cultivés; la pâture de la vallée de la Thève est considérée comme la meilleure.

Les prairies artificielles ont pris une très-grande extension depuis la fin du dernier siècle, et depuis environ dix années leur quantité est presque triplée. Elles entrent pour beaucoup dans l'amélioration du sol généralement trop sablonneux de ce canton. M. *Chalot* propriétaire de la ferme des *Hayes* à *St.-Maximin* a donné, l'un des premiers, l'exemple des bons effets que l'on peut retirer de cette culture; il est parvenu en quinze années à fertiliser des sables dont le produit était presque nul, et à les faire rapporter à l'égal des terres franches de seconde qualité. MM. *Legrain* et *Jarlet* de *Précý*, *Delaplace* et *Béjot* de *Creil* ont aussi fait connaître ce nouvel assolement dans leurs communes; M. *Véret* de *Montataire*

lui a donné une très-grande extension : on doit en outre à ce dernier agriculteur l'introduction des plantes à racines tubéreuses, propres à la nourriture des animaux ruminans.

On cultive de préférence le *trèfle* et la *luzerne*, puis le *sainfoin* et la *minette*. Ces fourrages se sèment dans les orges et les avoines. On emploie par hectare douze kilogrammes de semence pour le trèfle et la luzerne, et quinze kilogrammes pour la minette ; il faut près de trois hectolitres de semencé par hectare, pour le sainfoin qui réussit moins bien que les autres fourrages légumineux.

*Animaux ruraux.* La plupart des *chevaux* du canton sont de la race du Vimeux ; c'est celle qu'on emploie pour le halage, et les gros travaux agricoles. La race du Perche fait le service des transports et voitures publiques. Les petits cultivateurs se servent du cheval picard qu'on élève aux environs de St.-Quentin et dans le pays d'entre Aisne et Oise ; il est de petite stature, mange peu, se nourrit indifféremment de toutes sortes de fourrages ; ces qualités le rendent précieux pour la petite culture. Presque tous les forts agriculteurs ont en outre un ou deux chevaux de la race cotentine ; exclusivement réservés pour leur usage personnel, c'est ce qu'on nomme *bidet* ; on connaît leur allure douce, quoique defectueuse et contre nature. On voit aussi des batards élevés dans le pays résultant du croisement des autres races. A l'exception des bidets, tous ces chevaux sont achetés et conservés entiers ; on les prend sur les marchés de Luzarches, Melbo, Clermont, Beauvais ; des marchands ambulans en vendent aussi de commune en commune. La race flamande qu'on a essayé d'acclimater, réussit difficilement dans le canton. La nourriture ordinaire d'un cheval se compose de douze à quinze kilogrammes de fourrage, et de 0<sup>b</sup> 14 d'avoine par jour. Le nombre actuel de ces animaux s'élève à 1732. Leurs maladies ordinaires provenant de fatigues excessives, ou d'écarts de régime sont le *vertigo*, la *courbature*, sorte d'irritation pulmonaire, et la *tranchée rouge*, où inflammation violente des organes digestifs.

Il y a environ 58 mulets normands de petite stature employés par les meuniers. Le nombre des ânes ne dépasse pas 178, on ne fait pas d'élèves de cette espèce.

On n'élève pas davantage d'animaux de l'espèce *bovine*, les vallées du canton étant peu propres à ce genre d'éducation.

La plupart des individus de cette espèce, appartiennent à la race flamande; on les amène par bandes dans le pays lorsqu'elles ont dix-huit mois; la race normande se voit aussi chez quelques cultivateurs instruits, mais elle réussit moins bien, et est plus souvent que la précédente, atteinte de la *pommelière* ou phtisie pulmonaire. Les petits cultivateurs achètent au marché de Méru et d'autres lieux voisins, des vaches provenant du croisement des deux races ensemble. On garde ordinairement la génisse normande jusqu'à douze ou quinze ans; elle est ensuite vendue pour les bougeries de Normandie, ou pour les boucheries de la capitale. On conserve la vache flamande moins longtemps; on l'engraisse dans le pays pour être vendue grasse ou pleine de son dernier veau, et elle est alors achetée par les laitiers de Paris; dans ce dernier état, on dit en langage du pays que la vache est *amoulliante*. Le nombre moyen des vaches est de quatre par vingt-cinq hectares. Leur éducation a pour objet exclusif la multiplication des veaux dont on fait un commerce continu avec Paris, et il n'est pas rare de voir des cultivateurs qui ont jusqu'à trente vaches, acheter du beurre pour la consommation de leur maison. Le taureau se trouve dans la canton dans la proportion d'un pour trente femelles; il y est amené à l'âge de dix-huit mois; on le retend à dix ou douze ans coupé et engraisé pour les boucheries. La vache est nourrie en hiver avec la menue paille d'avoine et de blé, du foin, et des fourrages de deuxième et troisième coupes des prairies artificielles. En été on leur donne à l'étable la première coupe des mêmes prairies; c'est seulement dans les mois de septembre et d'octobre, sauf quelques exceptions de localité, qu'on les met au pâturage. Ce long séjour à l'étable est une cause très-efficace du développement fréquent de la *pommelière*. D'un autre côté leur séjour dans les pâtures grasses les expose à des affections lymphatiques qu'on essaie de prévenir en mêlant à leur nourriture prise sur place, des fourrages secs et récoltés dans les lieux élevés.

*Bêtes à laines.* Les moutons formant les troupeaux communs et appartenant à la petite culture, sont de race flamande ou picarde; on rencontre aussi quelques métis grossiers. Les troupeaux des gros cultivateurs sont de race espagnole pure ou presque pure; l'un des plus beaux est celui

de la ferme des *Huyes*, fort de cinq cents têtes ; on peut citer aussi ceux de M.M. *Véret* à *Montataire*, *Dufour* à *Cramoisy*, *Jarlot* à *Villers-sous-St.-Lau* ; ces troupeaux donnent beaucoup de métais et améliorent sensiblement l'espèce ovine ; il est même probable que les métais méridionaux surpasseront avant peu la majeure partie des troupeaux du canton, la laine de métais étant presque aussi belle que celle du méridion par, et l'animal étant plus robuste et plus facile à nourrir. Le mouton espagnol s'est très-bien acclimaté sur les plateaux du canton de *Creil*.

La force d'un troupeau ordinaire varie de 250 à 400 têtes. On fait beaucoup d'élevés ; on n'achète des moutons à l'étranger que vers les mois de mai et de juin pour le parcage ; on les revend en automne pour la boucherie ; ce sont des bêtes maigres âgées de six ans, provenant des départements du centre, et vendues à la foire de *St.-Denis*. Ces moutons n'entrent pas dans la composition des troupeaux conservés pour leur laine. Ces derniers sont gardés jusqu'à l'âge de six ans, vendus ensuite ; leur proportion est à raison de trois ou quatre têtes seulement par hectare.

Le mouton est nourri de paille de blé et autres céréales en hiver ; on y ajoute de la menue paille mélangée avec du son, et un peu de grain, et des recoupes de prairies artificielles. M. *Véret* de *Montataire* a donné l'utile exemple d'ajouter à ce mélange des navets, carottes, pommes de terre et autres racines charnues.

Les constructions destinées au logement des moutons et autres animaux sont en général bien disposées ; on peut citer comme exemples à suivre à cet égard, les étables de la ferme de *Cramoisy* et surtout les bergeries et écuries de la belle ferme des *Huyes* qui mérite sous tous les rapports d'être indiquée comme modèle.

La toison d'un mouton espagnol pèse de sept à neuf livres, celle d'un métais, de cinq à sept, et celle d'un mouton ordinaire de quatre à six livres.

Le *piétin* ou ulcère du pied, nommé vulgairement *cooette* et *picotte*, est devenu très-commun depuis l'introduction des moutons espagnols dans le canton ; on croit avoir remarqué que cette affection épizootique s'était affaiblie avec le tems quant à son intensité, et que sa guérison était devenue plus facile. Le *clavelon* est aussi un des fléaux de l'agriculture

dans le canton de *Creil* ; il y est entretenu par les animaux qu'on achète chaque année en été pour augmenter les engrais provenant du parcage ; la pratique de l'inoculation qui pourrait prévenir le développement de cette maladie n'est pas assez généralement répandue. Le *tournis* se développe quelquefois au point d'enlever la moitié des jeunes agneaux ; dans d'autres années, il attaque à peine cinq individus sur cent ; on n'a pu encore connaître les causes de cette affection, ni de l'irrégularité de sa propagation ; elle cause des pertes considérables tous les ans surtout aux petits cultivateurs. Les troupeaux qui descendent dans les vallées et principalement dans la vallée du Thérain y sont promptement atteints de cachexie, sorte d'affection lymphatique que les habitans nomment *pourriture*, et dont le développement est causé par la trop grande et trop constante humidité du sol.

Depuis l'année 1825, M. *Scellière* a introduit dans sa belle terre de *Mello* les races de moutons anglais dites de *Leicester* ou à laine longue et brillante, et de *Southdown*, dont la laine est fine et courte. Ces animaux ont été tirés d'Angleterre directement ; ils forment maintenant un troupeau qui comprend deux cents bêtes pures et cent métis ; on les tient alternativement dans les îles de la vallée du Thérain, et sur les coteaux de cette vallée, en les plaçant autant qu'on peut au grand air, et on suit quant à leur éducation les principes exposés dans les ouvrages publiés par M. le baron de *Mortemart-Boisse* ; les métis de ces deux races qui sont très-beaux, contribueront beaucoup à l'amélioration de la race picarde.

L'éducation des *porcs* est à peu près nulle dans le canton ; les petits ménages ont ordinairement un de ces animaux qu'ils achètent soit à la foire de *Creil*, soit à des marchands venant d'Abbeville ou de Normandie. M. *Magny* de *Nogent* avait essayé d'introduire l'espèce anglo-chinoise multipliée à l'école d'Alfort par ordre du gouvernement, dans l'intention de la répandre ; mais ses efforts n'ont pas eu de résultats.

Il y a quelques ruches à *Blaincourt*, *Précý*, *Gouvieux*, *Chantilly*. Les abeilles réussissent bien dans le voisinage des bois ; toutefois elles ne sont l'objet d'aucune spéculation importante.

Cet exposé succinct de l'état de l'agriculture dans le canton de *Creil* fait assez connaître qu'elle y a reçu une faible

part des améliorations qui ont été généralement adoptées dans d'autres parties du département. La nature du sol peu favorable à la culture des céréales, décourageant la population, elle se reporte vers les ateliers industriels qui lui procurent une existence assurée et un travail plus facile et plus lucratif. On pense cependant qu'il serait possible d'augmenter les produits agricoles et par conséquent la richesse du pays, sans détourner les individus des travaux des manufactures, en s'attachant plutôt à la culture des prairies artificielles et à l'éducation des races perfectionnées d'animaux qu'à la multiplication des céréales, en adoptant les assolemens justifiés par l'expérience, en employant les instrumens nouveaux qui économisent le temps et la main-d'œuvre, en plantant les coteaux incultes, et enfin en desséchant la vallée du Thérain et les autres parties du territoire où l'abondance et la permanence des eaux s'opposent à toute production utile. C'est surtout aux grands propriétaires qu'il appartient de donner les bons exemples de tous ces perfectionnemens; le canton de *Creil* possède assez d'hommes éclairés pour qu'il soit permis d'espérer que par leur influence, l'agriculture y recevra successivement tout l'accroissement dont elle est susceptible.

Le calcul de ses produits, d'après les évaluations cadastrales, présente les résultats suivans :

<i>Terres labourables</i> , 9,165 h. 71 c. — Produit moyen de l'hectare, 34 f. 89 c. — Produit total.....	319,757 f. 11 c.
<i>Terrains plantés, jardins, vergers</i> , 412 h. 23 c. — Produit moyen par hectare; 62 f. 74 c. — Produit total.....	25,861 81
<i>Vignes</i> , 212 h. 83 c. — Produit moyen de l'hectare 46 f. — Produit total,.....	9,789 99
<i>Prés et herbages</i> , 985 h. 04 c. — Produit moyen, 63 f. 87 c. — Produit total.....	62,915 39
<i>Pâturages et marais</i> , 366 h 51 c. — Produit moyen par hectare 24 f. 60 c. — Produit total.....	9,014 30
<i>Bois et forêts</i> , 5,577 h 01 c. — Produit moyen par hectare; 22 f. 64 c. — Produit total.....	130,778 64
<b>A reporter.....</b>	<b>558,117 24</b>

Report.....	538,117	24
<i>Ouvrages, canaux, 10 h. 62 c. — Produit moyen de l'hectare, 56 f. 68 c. — Produit total.....</i>	595	57
<i>Eaux et étangs, 72 h. 92 c. — Produit moyen de l'hectare, 55 f. 60 c. — Produit total.....</i>	2,850	29
<i>Terres en friche, 510 h. 57 c. — Produit moyen de l'hectare, 0 f. 95 c. — Produit total.....</i>	473	94
<i>Carrières, sablonnières, etc., 26 h. 33 c. — Produit moyen de l'hectare, 7 f. 62 c. — Produit total.....</i>	182	12
<i>Propriétés bâties, 137 h. 89 c. — Produit moyen de l'hectare, 47 f. 27 c. — Produit total.....</i>	6,434	86
<b>Total.....</b>	<b>568,855 f.</b>	<b>76 c.</b>

Le produit moyen de l'hectare dans le canton est de 32 f. 52 c.

Les chemins et rivières représentent une superficie non-imposable de 655 h. 47 c. En assimilant leur produit à celui des terres labourables, 34 f. 89 c. ; leur produit total peut être évalué à 22,859 f. 34 c.

Le produit des animaux agricoles, évalué au quart du produit du sol donne un revenu de.....

242,013 94

Produit net de l'agriculture..... 710,069 70

La contribution foncière est avec ce produit dans la proportion de 6 7/10.

Le terme moyen du revenu foncier est de 52 f. 32 c. par individu.

### 5<sup>o</sup> Industrie.

Le travail industriel qui accroît partout le bien-être de la population, est indispensable à son existence dans le canton de Greil dont le sol trop sablonneux et trop peu fertile ne

peut suffire à beaucoup près , comme on l'a vu plus haut , à la nourriture de ses habitans. Aussi dans tous les tems , ou du moins depuis une époque assez reculée , cette population s'est-elle efforcée de suppléer par des travaux de manufacture ou par l'exploitation de substances naturelles , à l'insuffisance de ses ressources agricoles. Les nombreuses carrières de ce canton sont ouvertes depuis plusieurs siècles. On voit aussi par des titres conservés dans les archives du château de *Mello* que vers le quinzième siècle il existait en ce lieu des filatures de laine et une fabrique de draps *laquelle*, suivant les expressions mêmes des titres , *était de bonne renommée et dont la plupart du peuple était entretenu* : des statuts convenus en 1517 par les tisserands et foulons sous prétexte de corriger les abus introduits dans la fabrication , établirent entr'eux le système des maîtrises : plus tard une sentence du baillage de *Mello* , en date du 13 septembre 1582 , condamna les propriétaires ou possesseurs des moulins à draps de ladite ville à souffrir et permettre la fermeture et la cloture des écluses d'iceux moulins à draps toutes et quantes fois bon semblera au seigneur baron de *Mello* et à ses fermiers des moulins à blé. L'exécution rigoureuse de cette sentence , et l'effet naturel de la corporation formée soixante ans avant , amenèrent la ruine totale de cette branche d'industrie. La fabrication des cordes de tille dans la vallée de la Thève , celle des boutons de soie dans la commune d'*Apremont* datent du dix-septième siècle. Au dix-huitième appartiennent l'introduction de la fabrique des dentelles et l'impulsion industrielle donnée à la population de *Chantilly* par les princes de la maison de Condé. Vers la fin de ce siècle les progrès de l'industrie s'étendaient à plusieurs autres communes ; mais c'est à dater de 1800 que ces progrès sont devenus rapides et que les établissemens se sont multipliés : si dans cet intervalle quelques ateliers se sont fermés , d'autres en plus grand nombre les ont remplacés ; on en forme journellement de nouveaux et l'industrie du canton de *Creil* paraît appelée à recevoir les plus grands développemens , à moins qu'elle ne soit ralentie dans son essor par des circonstances extérieures , étrangères à la volonté de la population. On compte aujourd'hui dans le canton trente-cinq fabriques , manufactures ou ateliers industriels qui vont être successivement indiqués , en faisant précéder leur énumération de celle des exploitations minéralogiques

qui occupent encore actuellement une partie assez considérable d'ouvriers. (\*)

*Matières provenant du règne minéral. — Tourbières.* Il y a deux extractions principales de tourbe dans le canton. La plus ancienne est à *Gouvieux* sur l'emplacement occupé autrefois par l'étang qui disparut vers le milieu du dix-septième siècle. Une tentative faite pour défricher un marais improductif, amena la découverte du dépôt tourbeux qui commença d'être exploité vers 1798; après avoir passé dans différentes mains, cette exploitation appartient aujourd'hui à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> *Leudot*. La tourbe existe à environ deux mètres au-dessous de la surface du sol, et on n'en extrait point au-delà de six pointes dans sa plus grande épaisseur; la surface exploitable est encore de vingt à vingt-cinq hectares. Cette petite industrie occupe pendant cinq mois de l'année, vingt hommes, six femmes et six enfans qui sont payés à raison de deux francs, un franc, et soixante-quinze centimes, et qui extraient annuellement de six à huit cents cordes; la tourbe qui est employée dans le pays, notamment à *Chantilly*, est généralement de médiocre qualité, on n'en tire quelque parti qu'en raison de la proximité des lieux de consommation, et il est probable que cette exploitation qui a déjà beaucoup diminué, sera nulle, ou à peu près, dans quelques années.

La seconde tourbière, située au-dessus de *Mello* dans la vallée du Thérain, appartient à la commune qui depuis 1819 en a affermé l'exploitation; la surface du sol tourbeux est

---

(\*) M. le duc de la *Roche-foucauld*, récemment enlevé à la France et au département de l'Oise, a publié en 1876 un écrit intitulé : *Statistique industrielle du canton de Creil* (Senlis, Tremblay, in-8°), dans lequel il donne la description de cent soixante-dix-neuf établissemens manufacturiers. On doit faire observer que ce travail comprend toutes les manufactures établies dans un rayon de trois lieues au centre duquel est la ville de *Creil*; et qu'à cet égard elle peut être à juste titre considérée comme le chef-lieu de ce canton industriel; mais tous ces établissemens ne sont pas compris dans la circonscription du canton administratif de *Creil*, le plus grand nombre dépendant des cantons de *Senlis*, *Luzarches*, *Neuilly-en-Thelle*, *Mosy*, *Liancourt* et *Clermont*. Cette distinction entre les cantons industriel et administratif explique pourquoi, malgré la similitude du titre, on trouve ici moins d'établissemens indiqués que n'en a décrit M. le duc de la *Roche-foucauld*. On a usé d'ailleurs des renseignemens contenus dans son travail digne d'être offert comme modèle, mais en tenant compte des changemens survenus depuis sa publication jusqu'au moment présent.

d'environ treize hectares ; son extraction n'occupe pas plus de trois ouvriers ; les produits sont consommés dans les bourgs de *Mello* et de *Cîres*.

On tirait anciennement de la tourbe à *St-Vaast-les-Mello*, mais cette exploitation a été forcément abandonnée à cause des inondations provenant du défaut d'écoulement régulier des eaux. On pourrait en extraire dans la vallée de la *Thève* entre *Lamorlaye* et le *Lys* ; il y en a un petit dépôt épais de quatre pointes entre *Lamorlaye* et *Coye*, anciennement exploité, puis abandonné ; on a recommencé l'extraction en 1825 ; la tourbe qui en provient est de médiocre qualité.

*Carrières.* L'exploitation des pierres à bâtir du canton de *Creil* a eu dans tous les tems de l'importance, tant à cause du nombre des carrières, qu'à raison de l'excellente qualité des matériaux qu'elles fournissent. L'immensité des excavations dans lesquelles existent maintenant quelques-uns des ateliers d'extraction, atteste qu'elles sont percées depuis plusieurs siècles, sans néanmoins qu'il ait été possible de reconnaître avec certitude l'époque de leur ouverture. On sait seulement que les pierres des carrières de *St-Leu* et de *Trossy* commencèrent à être employées dans les constructions de Paris vers le milieu du treizième siècle (\*). On trouve dans les archives du couvent de *St-Leu* des actes de 1357 par lesquels les religieux, qui étaient propriétaires des carrières de ce lieu, en louaient l'exploitation à des habitans du pays. Les anciens papiers conservés au château de *Mello*, apprennent qu'à la fin du quatorzième siècle, les barons de ce nom permettaient aux habitans de la ville de prendre gratuitement des matériaux dans les carrières qui étaient déjà très-vastes à cette époque. Les exploitations se seront agrandies et multipliées à mesure de l'accroissement de la population locale, et surtout de l'agrandissement de la ville de Paris où leurs produits sont encore journellement employés.

Le tableau qui suit fait connaître le nombre et la situation des carrières actuellement exploitées, leur mode d'exploitation, le nombre des ouvriers, fort diminué aujourd'hui, la quantité de leurs produits moyens annuels, et les différentes qualités de ces produits :

---

(\*) *Héricart de Thury*, Description des catacombes de Paris, pag. 1'

COMMUNES.	DÉSIGNATION des carières.	MODE d'exploitation.	Nombre d'ou- vriers.	PRODUIT annuel.	NATURE des produits.
Blaincourt.	Langlois.	En galeries.	10	Consomma- tion locale.	Pierre tendre , gélive.
<i>Id.</i>	Laurent.	A ciel ouvert		<i>Id.</i>	Moëllon.
Coye.		<i>Id.</i>	3	220 <sup>m</sup> cubes.	Pierre douce et vergelet.
Cramoisy.	Laforêt.	<i>Id.</i>	3	480 <i>id.</i>	Moëllon.
<i>Id.</i>	Noël.	<i>Id.</i>	3	12 <sup>m</sup> .	Pre fine et vergelet.
<i>Id.</i>	Carrière aux Choux.	<i>Id.</i>	1	4.	Vergelet.
<i>Id.</i>	de St-Sulpice	<i>Id.</i>	1	12.	Vergelet, S. Leu.
Creil.	Rubé.	<i>Id.</i>	2	Consomma- tion locale.	Vergel. grossier
<i>Id.</i>	des Tufs.	<i>Id.</i>	2	72 <sup>m</sup> .	<i>Id.</i> dur et fin.
Gouvieux.		En galeries.	20	24.	Moëllon et pier- re de taille.
Mello.	Bense.	<i>Id.</i>	3	1000.	S. Leu, vergelet.
<i>Id.</i>	Noël.	<i>Id.</i>	3	220.	Vergelet fin.
<i>Id.</i>	Pic-puce.	<i>Id.</i>	"	60.	Pierre fine.
Montataire.	Bense.	A ciel ouvert.	1	Consomma- tion locale.	Vergelet dur.
<i>Id.</i>	Leroy.	<i>Id.</i>	1	18 <sup>m</sup> .	Pierre tendre.
<i>Id.</i>	Delorbehaye.	<i>Id.</i>	1	22.	<i>Id.</i>
Nogent.	Daniel.	<i>Id.</i>	3	32.	<i>Id.</i> et moëllon.
<i>Id.</i>	de la grande Cavée.	<i>Id.</i>	2	370.	Vergelet, pierre douce.
Précy.		<i>Id.</i>	"	590.	<i>Id. id.</i> et moëll.
Saint-Leu.	de la Sacristie	Galeries.	20	Consomma- tion locale.	Moëllon.
<i>Id.</i>	S.-Christophe	<i>Id.</i>	20	1000 <sup>m</sup> .	St.-Leu.
St.-Maximin.	de Chapotel.	<i>Id.</i>	13	1000.	<i>Id.</i>
<i>Id.</i>	de Chapotel.	A ciel ouvert.	56	800.	Pierre douce.
<i>Id.</i>	neuve de Trossy	Galeries sou- terraines.	23	3500.	Vergelet.
<i>Id.</i>	de Trossy.	Ciel ouvert.	12	850.	St.-Leu.
<i>Id.</i>	Legros de Trossy.	<i>Id.</i>	14	800.	Verglet.
<i>Id.</i>	Parain.	Galeries sou- terraines.	57	1200.	<i>Id.</i>
<i>Id.</i>	Laversines.	Ciel ouvert.	20	2600.	St.-Leu.
Saint-Vaast.	des Crouttes.	<i>Id.</i>	2	1200.	Vergelet.
<i>Id.</i>	Vertolaine.	<i>Id.</i>	1	6.	<i>Id.</i>
Villers-S. Paul.		<i>Id.</i>	4	Consomma- tion locale.	<i>Id.</i>
Villers-S.-Leu.		<i>Id.</i>	3	150 <sup>m</sup> .	<i>Id.</i> fin, et dur.
				220.	Vergelet.
13.	32.		304	16462 m. cub.	

Il convient d'ajouter à ces résultats généraux quelques détails propres à chaque localité, en remarquant d'abord que toutes les carrières dont il s'agit, aussi bien que les carrières abandonnées dont il sera parlé plus bas, sont percées dans les différentes couches de la formation de calcaire grossier.

Les carrières de *Blaincourt* ouvertes sur la pente du coteau au Nord de la commune, sont exploitées d'une manière très-irrégulière; il survient de fréquens éboulemens qui causeraient à coup sûr des accidens funestes, si l'extraction était active et continue.

La carrière de *Coye* est ouverte depuis environ vingt ans; elle a reçu de l'accroissement depuis que le développement industriel de la commune a fait élever au chef-lieu diverses constructions importantes: quoiqu'assez éloignée des carrières des bords de l'Oise, on en extrait les deux principales espèces de pierre propres à celles-ci.

Les carrières de *Cramoisy* maintenant à ciel ouvert, offrent des bouches de cavage qui dénotent évidemment une ancienne exploitation souterraine; on ignore l'origine de la carrière *St.-Sulpice*, autrefois importante et à peu près abandonnée aujourd'hui; l'ouverture de la carrière *Laforêt* remonte à cinquante ans, celle de la carrière *aux choux*, à l'année 1817; la quatrième carrière date de l'an dernier.

Les carrières actuelles de *Creil* ont remplacé des exploitations en galerie dont on retrouve encore les traces. L'excellente pierre qui en provient serait avantageusement employée à Paris, si l'extraction était faite en blocs d'échantillon; dans le mode actuel les produits ne peuvent être employés que sur les lieux ou dans les environs.

La carrière de *Gouvieux* est une vaste excavation pratiquée dans toute la continuité du promontoire qui porte le camp de César; elle débouche d'un côté par cinq ouvertures sur la rive gauche de l'Oise, et de l'autre au hameau des *Carrières*; on exploite par galeries en laissant dans la masse des piliers tournés de six mètres. Les charriots qui servent à enlever la pierre pénètrent jusqu'aux chantiers d'extraction.

Les carrières de *Mello* sont exploitées en galeries de cavage en laissant des piliers tournés de 3<sup>m</sup> carrés, espacés de

sept à huit mètres ; l'ouverture en hauteur est d'environ dix mètres ; les travaux dirigés sans précaution ou sans intelligence ont causé plusieurs fois de événemens fâcheux. La pierre de *Mello* d'une excellente qualité, serait très-recherchée si les moyens de transport étaient plus faciles ; elle a fourni les matériaux du château de Fitz-James près Clermont, et en partie ceux de la manufacture royale de tapisseries de Beauvais.

Les carrières de *Montataire* et de *Nogent* datent du siècle dernier.

Celles de *St.-Leu* appartenant aujourd'hui à MM. *Poulain* et *Leroux*, constituent une excavation immense, composée de deux étages. le supérieur actuellement abandonné percé dans la pierre dure ou *vergelet*, l'inférieur encore exploité qui donne la *pierre douce*. On extrait par galeries séparées par des piliers tournés, en laissant en outre de petits piliers ou contreforts appuyés sur les murs, et nommés *tanquettes* par les ouvriers ; les galeries sont nommées *rues* lorsqu'elles sont parallèles aux filières de la masse calcaire, et *chambres* lorsqu'elles coupent ces filières à angle droit ; on pénètre dans les carrières par deux bouches appelées l'une entrée *St-Christophe*, et l'autre entrée du couvent, les religieux de *Saint-Leu* s'étant réservé l'usage exclusif de cette dernière ouverture.

Les principales exploitations de *St-Maximin* et de *Trossy* offrent des excavations semblables à celles de *St.-Leu* ; les ateliers les plus éloignés sont distans de 700<sup>m</sup> de l'ouverture des carrières.

Les carrières de *St.-Vaast* et de *Villers-St.-Paul* sont ouvertes depuis environ vingt ans. Celles de *Villers-St.-Leu* fort anciennes ont peu d'importance attendu la qualité inférieure de la pierre qui en provient.

Dans les carrières à ciel ouvert l'extraction se fait en déblayant par le haut les terres et pierrailles qui recouvrent la masse calcaire, ou en pratiquant des éboulemens latéraux ; on ouvre ensuite des tranchées soit sur le sommet de la masse soit sur ses flancs. Dans les carrières souterraines et spécialement à *St.-Leu*, *Mello*, *St.-Maximin*, on emploie sans exception l'opération du *souchevage*. A cet effet on pratique sur le front de la masse qu'on veut attaquer, une entaille (ou *souchet*)

horizontale de six pouces de haut sur quarante pouces de profondeur, et l'on mène de chaque côté deux entailles perpendiculaires poussées à la même profondeur. La partie supérieure à ces entailles, appelée *volée* par les ouvriers, doit avoir environ vingt pouces d'épaisseur; on la détache du toit au moyen de coins de fer garnis de languettes de bois sec nommées *pipes*, lesquels sont enfoncés à coups de masse. Les ouvriers se logent dans l'excavation, et recourent à la pointe toute la masse par des rainures conduites les unes perpendiculairement au front de l'atelier, les autres verticalement; ces rainures n'ont de profondeur que la moitié à peu-près du banc sur lequel on travaille; on soulève ensuite les blocs et on les détache entièrement à l'aide de coins et de leviers; on les amène enfin sur des rouleaux jusqu'au lieu où ils peuvent être chargés sur des charrettes.

Les simples ouvriers ou *baroteurs* reçoivent un salaire moyen d'un franc 50 cent. par jour, environ un cinquième de plus que pour les travaux agricoles. Les carriers sont payés à raison d'un franc 50 cent. le *tonneau* de pierre douce, mesure équivalant à quatorze pieds cubes, ce qui revient à peu près à trois francs le mètre cube; pour la pierre dure de *Saint-Maximin*, ils ont jusqu'à 4 fr. 50 cent. et 5 fr. Les *soucheveurs* reçoivent de dix à treize francs par toise carrée de surface découverte, selon les difficultés de l'opération du souchevage.

On travaille toute l'année depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir dans les carrières de *Creil*, *Mello*, *Montataire*, *Nogent*, et *Villers-St-Paul*. Dans les autres communes, il y a alternance entre les carrières souterraines et les carrières à ciel découvert, les premières étant occupées pendant la mauvaise saison depuis le premier novembre jusqu'au premier mars, et les secondes pendant les huit autres mois.

Les pierres extraites de ces diverses carrières se rapportent toutes aux deux variétés connues dans les ateliers, sous le nom de *vergelet* et de *Saint-Léu*.

Le *vergelet* est toujours superposé à la pierre de *Saint-Léu*; c'est un calcaire dur, spongieux, composé de petits débris ou moules de coquilles écrasées et contenant en outre une infinité de miliolites; lorsque les miliolites qui paraissent être le caractère essentiel de cette variété de pierre, en

forment presque exclusivement la masse , on dit que le verget est *fin* ; lorsqu'au contraire les autres débris de coquilles l'emportent sur les miliolites c'est alors le verget *gros* ; si les fragmens de coquilles sont plus considérables et qu'il y ait très-peu ou même point de miliolites , ce qui arrive dans les bancs les plus supérieurs , la pierre prend le nom de *roche*. Ces différentes qualités se confondent par des nuances insensibles ; toutes sont trop dures pour être rayées à l'ongle , elles n'ont point d'eau de carrière , et ne perdent point par conséquent de leur poids par l'exposition à l'air ; par la même raison elles ne sont point gélives. Le verget , à cause de sa solidité et de de sa pesanteur , est employé dans toutes les parties basses des édifices , il est précieux pour les travaux hydrauliques ; on le travaille avec la scie à sable.

La pierre *douce* ou *grasse* qu'on nomme généralement *pierre de St-Leu* , parce que c'est la variété qu'on extrait exclusivement des carrières de ce nom , mais qui existe aussi dans presque toutes les autres carrières du canton , est un calcaire tendre , à texture inégale , à grain assez fin , renfermant des impressions presque effacées de fossiles , se laissant rayer à l'ongle lorsqu'il est *vert* , c'est-à-dire en sortant de la carrière , et perdant par la dessiccation environ un huitième de son poids ; ce calcaire est intermédiaire entre le *verget* et la masse de sable glauconieux qui forme l'assise inférieure de la formation du calcaire grossier. La légèreté de la pierre de *St.-Leu* la fait placer de préférence dans les parties élevées des constructions ; elle se taille très-facilement et se scie très-bien avec la scie à dents ; on doit avoir la précaution de ne l'employer que lorsqu'elle a perdu son eau de carrière ; cette pierre a le défaut d'être remplie de *diamans* ou petits cristaux qui ébrèchent d'une manière sensible les outils d'exploitation.

On a indiqué dans le tableau ci-contre , pour les principales pierres du canton , le poids du mètre cube , ainsi que la force nécessaire pour en écraser un cube de 25<sup>c</sup> de superficie de base , ce dernier procédé permettant de juger comparativement la dureté des différentes variétés. Ces renseignemens résultent des expériences de Rondelet ( *Traité de l'art de bâtir* , tome 1 , page 208 ) , et des observations de M. *Martin* , inspecteur spécial des carrières du département de l'Oise.

CARRIÈRES.	VARIÉTÉS de PIERRE.	POIDS d'un MÈTRE CUBE.	POIDS nécessaire pour écraser un cube de 25 cent.
Cramoisy.	Pierre douce.	1890 kilog.	
Maysel.	<i>Id.</i>	1552	
Creil.	Vergelet fin.	1688	
Gouvieux.	Saint-Leu.	1552	
<i>Id.</i>	Vergelet.	1690	
Mello.	Saint-Leu.	1552	
<i>Id.</i>	Vergelet fin.	1688	
<i>Id.</i>	Vergelet gros.	1728	
Montataire.	Pierre fine.	1620	
Nogent.	Pierre douce sèche.	1512	
<i>Id.</i>	Vergelet grossier.	1688	
Saint-Leu.	Pierre douce.	1488	690 kilog.
Saint-Maximin.	Saint-Leu.	1650	1209
<i>Id.</i>	Vergelet de Trossy	1990	3224
<i>Id.</i>	Vergelet.	1830	1496
Villers-St.-Paul.	Vergelet dur.	1755	
<i>Id.</i>	Vergelet fin.	1620	
Villers-St.-Leu.	Saint-Leu.	1704	1382

Les pierres de *Trossy, Saint-Maximin, Gouvieux et Saint-Leu* sont vendues pour Paris principalement, pour Rouen et pour Compiègne; on en a transporté il y a quelques années jusque dans les Pays-Bas. Les pierres des autres carrières se consomment dans le pays et dans les cantons voisins à trois lieues à la ronde: la pierre douce de *Nogent* est plus spécialement dirigée sur Beauvais depuis quelque tems. Les produits consommés dans le département se paient, pris en carrière, à raison de 15, 17, et 20 centimes le pied cube, ce qui donne un terme moyen de 4 francs 75 centimes par mètre; quant aux matériaux expédiés au dehors, ils sont payés, bien dégauchis et rendus sur les ports de l'Oise, dix francs le mètre cube; on les revend à Paris 32 et 35 francs: les blocs de grande dimension se vendent même jusqu'à 45 fr. le mètre.

Le produit moyen de toutes ces carrières peut être évalué annuellement à la somme de 135,500 francs; les frais d'exploitation peuvent être estimés à environ 80,000 francs.

Indépendamment des carrières dont il vient d'être question, il en existe encore sur les territoires de *Blaincourt, Cramoisy, Mello, Nogent, Précý, St.-Leu, St.-Vaast,*

*Tiverny, Villers-St.-Paul et Villers-St.-Leu*, dix-sept autres qui sont actuellement abandonnées, à cause de l'infériorité de leurs produits, ou de leur mauvaise exploitation, ou de la difficulté des moyens de transport, ou bien enfin de la diminution de la consommation.

Le grès qui recouvre le plateau de calcaire grossier entre *Blaincourt et Cramoisy* est depuis très-longtêms l'objet d'une exploitation habituelle dont les produits sont employés pour le service des ponts et chaussées; ce grès existe dans le lieu nommé les pâtures de *Blaincourt* et dans le bois *St.-Michel*; on en découvre les blocs au moyen de sondages à un ou deux mètres de profondeur; il y en a ordinairement deux bancs hauts chacun de huit à neuf pouces, ce qui fait précisément l'épaisseur d'un pavé. L'extraction n'est pas continue; elle a lieu seulement au fur et à mesure des besoins, et occupe une dizaine d'ouvriers payés, savoir, le carrier à raison de 120 francs le mille de pavés, et le terrassier à raison de 3 francs ou 3 fr. 50 c. le mètre cube de déblais. Un pavé de neuf pouces cubes pèse cinquante-cinq livres, ce qui équivaut à près de 1750 kilogrammes le mètre cube. On extrait annuellement onze à douze mille pavés dont une partie est employée à l'entretien de la route royale de Paris à Amiens par *Chantilly et Creil*, et dont l'autre partie est expédiée à Rouen et à Poissy près Paris.

Le sable de la butte qui domine le village d'*Apremont* est employé dans la manufacture de porcelaine de *Chantilly*, ainsi que dans la manufacture de fayence de *Creil* et dans les usines de *Montataire*. Sa consommation annuelle varie entre 40 et 200 tombereaux selon les besoins du commerce, le tombereau contenant deux mètres cubes de sable. Quatre ouvriers recevant chacun un salaire journalier d'un franc 50 c. sont occupés à l'exploitation de cette sablonnière pendant deux mois de l'année.

*Fours à chaux et à plâtre.* Il n'y a qu'un seul atelier de cette espèce dans le canton; c'est le four à plâtre établi en 1826 à *Creil* par M. *Jousselin*. Le propriétaire tire la pierre à plâtre d'*Herbelay* et de *Lafrète* (*Seine-et-Oise*), et après l'avoir préparée, la revend pour les constructions et pour les engrais des prairies artificielles. La quantité annuelle livrée à l'agriculture est de 2800 sétiers (4920 hectol.); celle employée par les architectes ne dépasse pas 400 sétiers

ou 700 hectolitres. La commune de *Coye* possédait autrefois un four à chaux qui n'existe plus depuis douze ans.

*Tuileries et briqueteries.* Jusqu'en 1820 le canton de *Creil* ne renfermait aucun atelier de ce genre bien qu'on puisse les considérer, à juste titre, comme objets de première nécessité. Vers cette époque M. *Perrot* voulant utiliser le dépôt de glaise plastique qui existe sur le territoire de *Gouvieux*, établit dans cette commune une tuilerie dont l'importance s'est accrue chaque année depuis sa formation. Le nombre des ouvriers employés est aujourd'hui de quatorze y compris quatre enfans, tous occupés pendant six mois de l'année; le prix moyen de la journée du travail est de 2 fr. 25 cent. On exploite annuellement environ trois cents mètres cubes de matière, qui produisent en tuiles, carreaux et briques environ cent cinquante mille de chaque espèce. Cet établissement est digne d'intérêt à cause de son extrême utilité, les habitans du canton étant obligés d'aller chercher des tuiles et des briques dans un rayon de trois lieues, à Rantigny, Fleurines et Sarcelles. Il est probable que l'on trouverait de la terre à tuile et qu'on pourrait augmenter cette fabrication, si l'on sondait aux environs de *Lamorlaye* et dans les parties basses des territoires de *Blaincourt* et de *Précy*.

*Fayence.* Le canton possède dans ce genre de fabrication un des plus beaux établissemens qui honorent l'industrie française : c'est la manufacture de *Creil* appartenant à M. de *St.-Cricq-Casaux*; cette manufacture date de l'année 1800. Une association de capitalistes déterminée sans doute par la position de la ville de *Creil* au bord d'une rivière navigable, sur la grande route de Paris en Picardie, à proximité du combustible, fit les fonds nécessaires à la construction d'une grande partie des bâtimens et aux frais de premier établissement pour l'exploitation d'une fayencerie et d'une cristallerie. L'entreprise conduite avec trop de profusion à son origine ne réussit pas; après deux essais sans succès, la société étant dissoute, M. de *St.-Cricq* l'un des actionnaires devint locataire d'abord, puis propriétaire de l'établissement. Il renonça à la cristallerie et s'associa alors à M. *Bagnall*, manufacturier anglais instruit dans l'art de la fayencerie; cette association qui a duré depuis 1804 jusqu'en 1818, a porté la fabrique de *Creil* à un

haut degré de prospérité et lui a valu la célébrité dont elle jouit en France et en Europe. Le nombre des ouvriers qui était de soixante seulement en 1804, s'est élevé successivement jusqu'au-delà de sept cents, il est actuellement moindre d'un quart de ce dernier nombre.

Les produits consistent en toutes les espèces de fayence, terre de pipe blanche, peinte et imprimée en couleur et en gréserie noire égalant en beauté celle que l'Angleterre a longtemps fabriquée seule; ces diverses poteries ont obtenu des médailles d'argent aux expositions de 1819 et 1827.

M. de *Saint-Cricq* devenu seul propriétaire de l'établissement avait remis en activité en 1824 l'atelier de la cristallerie, mais il a définitivement renoncé à ce genre de fabrication depuis deux mois.

Les glaises employées dans la fayencerie sont tirées de Montereau (Seine et Marne); les sables proviennent de la butte d'*Apremont*; les plombs en minium et céruse viennent de la fabrique de Clichy; les potasses sont achetées en Amérique. Les silex ramassés sur les coteaux crayeux de *Blaincourt* et de *Précy*, sont broyés dans l'établissement et dans un second moulin établi depuis sept ans à *Nogent-les-Vierges*, après avoir été préalablement calcinés et pilés; la quantité de silex employée par année est évaluée à deux cent mille kilogrammes. Les forêts de Compiègne, Villers-Cotterets, Hallate, *Chantilly* et La Neuville-en-Hez fournissant les bois consommés. La valeur des matières premières et des combustibles peut être évaluée à 290,000 francs; le montant général des salaires est par année d'environ 400,000 francs. Les principaux ouvriers gagnent de six à sept francs par jour; les autres sont payés sur le pied de 4 fr. à 1 fr. 25 c.; les femmes reçoivent 75 c., et les enfans 40 c. Les ouvriers malades sont traités et médicamentés gratuitement, et conservent souvent une partie de leur salaire pendant leur maladie: aussi l'auteur de la Statistique industrielle déjà citée, se plaît-il à représenter M. de *St.-Cricq* « comme un » de ces manufacturiers qui pensent que l'exacte justice et la » bonté envers les ouvriers, sont encore d'un bon calcul pour » les intérêts du maître » (statist. industr. *Creil*, pag. 6.) Cette importante manufacture a exercé la plus grande influence sur l'état de la ville de *Creil*, dont la population a presque doublé en vingt-cinq ans, et dont les habitans en devenant plus aisés, ont contracté des habitudes d'ordre

et de travail non moins avantageuses que les bénéfiques lucratifs.

Une nouvelle manufacture de fayence anglaise s'est formée depuis 1825 à *Chantilly* dans le local de l'ancienne manufacture de porcelaine ; cet établissement dirigé par MM. *Armstrong et Co* étant à peine en activité, on ne peut encore connaître ni l'étendue de la fabrication, ni les autres détails industriels qui le concernent ; on sait seulement que les silex dont on emploie la farine sont ramassés à *Précy*, et préparés dans un des moulins de *Gouvieux* appartenant à M. *Marquis* ; ces silex sont apprêtés dans la proportion de 500 kilogr. par jour.

*Porcelaine.* La porcelaine de *Chantilly* jouissait autrefois d'une grande réputation à cause de la beauté de sa pâte et de la perfection de ses produits qui le cédaient à peine aux ouvrages de la manufacture de *Sèvres*. Ce genre de fabrication semble inhérent à la population de *Chantilly*, où il a été détruit plusieurs fois et où il s'est toujours reproduit. La première manufacture fut fondée par lettres-patentes du Roi, du 23 octobre 1735, obtenues à la sollicitation du prince Louis-Henri de Bourbon, qui en fit construire les bâtimens à l'extrémité du bourg sur les bords de la *Nonette* dont les eaux alimentaient un moulin qui mettait en mouvement douze meules servant à la préparation des pâtes. M. *Peyrard* fut le premier propriétaire de cet établissement l'un des plus anciennement formés en France ; il passa ensuite entre les mains de M. *Alau*, puis dans celles de M. *Antheaume de Surval* ; la fabrication cessa promptement dans les premières années de la révolution, et les bâtimens reçurent d'autres destinations.

En 1793, M. *Potter* anglais de nation releva cette branche d'industrie, à laquelle il joignit une manufacture de fayence terre de pipe, et une manufacture de cardes. La fabrique de porcelaine prospéra d'abord ; le nombre des ouvriers s'éleva promptement de cinquante jusqu'à deux cents de tout sexe et de tout âge ; on confectionna jusqu'à neuf mille douzaines d'assiettes par mois ; les fours étaient en grande partie alimentés avec la tourbe extraite dans la vallée de la *Nonette* près de *Gouvieux* ; cette industrie paraissait marcher rapidement vers sa perfection, lorsque le sieur *Potter* qui avait fondé, outre les établissemens de *Chantilly*, des fabriques de divers genres à *Montereau*, à *Forges*, etc., éprouva vers 1800, des embarras qui causèrent bientôt la ruine de toutes ses manufac-

tures. Quelle qu'ait été l'issue des spéculations du sieur *Potter*, il est juste de reconnaître que cet industriel étranger rendit un service immense aux habitans de *Chantilly* qui étaient tombés pour la plupart dans une grande détresse par suite de l'émigration du prince de Condé, en leur créant des moyens d'occupation, et en leur apprenant à se suffire à eux-mêmes par leur propre travail.

En 1803, M. *Pigory* maire de *Chantilly* rétablit la manufacture de porcelaine dans le nouveau local qui avait été construit par M. *Potter*, et la tint en activité jusque vers 1812. A cette époque l'établissement fut de nouveau fermé. Devenu en 1814, la propriété de MM. *Isidore Chalot* et *T. Bognon*, il reçut successivement de l'extension, une activité et une importance qui ne se sont jamais ralenties depuis ce moment. Le nombre des ouvriers, dont les deux tiers sont de *Chantilly* même et le reste des communes voisines, est aujourd'hui de deux cents, savoir : cent cinquante hommes, vingt-cinq femmes, vingt-cinq enfans au-dessous de dix ans. Le prix de journée est de 1 fr. 50 c. pour les simples manœuvres, et de 4 fr. environ pour les ouvriers qui fabriquent, cuisent, etc. Les propriétaires exercent sur les salaires une retenue de 1 p. 100, au moyen de laquelle on donne aux ouvriers malades une indemnité de moitié de leur rétribution journalière ordinaire. On fait venir le kaolin de St.-Yrieix (Haute-Vienne), dans la proportion de 3000 à 3500 quintaux à raison de 18 à 20 fr. le quintal ; les matières nécessaires à la peinture, à la dorure, aux émaux sont la plupart tirées des fabriques ou des entrepôts de Paris. Les fours de cette manufacture sont d'une dimension plus vaste que ceux ordinairement employés, ayant cinq mètres de diamètre dans œuvre ; et 9<sup>m</sup> 33<sup>c</sup> de hauteur sous clef ; il résulte de ces grandes dimensions une économie considérable en combustible ; on fait ordinairement six fournées par mois, comprenant des objets blancs, peints et dorés, des pièces d'ornement, et des services de table ; ces produits qui tiennent un rang très-distingué parmi les porcelaines de France sont en majeure partie vendus à l'étranger.

*Fer et cuivre.* Le canton de *Creil* possède plusieurs manufactures ou fabriques mettant en œuvre les deux métaux dont il s'agit. Le plus important de ces établissemens est sans doute l'usine de MM. *Mertjan* de *Montataire* où l'on confectionne des

fers en barre, des tôles, des fers-blancs, et des cuivres laminés. Les premiers fondemens de cette usine furent jetés en 1791 par un anglais nommé *Taylor*, membre de la chambre des communes; il acquit un peu au-dessus du confluent du Thérain et de l'Oise un terrain sur lequel il construisit des bâtimens destinés à une papeterie et à un atelier de poterie; mais les événemens de la révolution ne permirent pas à cet anglais de réaliser ses projets. En 1793, M. *Weyland-Sthal* fut autorisé par le gouvernement à établir un moulin à poudre sur l'emplacement délaissé par le sieur *Taylor*; ce nouveau projet resta de même sans exécution, et M. *Weyland-Sthal* se borna à des essais de fabrication qui n'eurent aucune extension manufacturière. Les bâtimens passèrent à un sieur *Gendre* en 1798; il les revendit en 1807 à MM. *Praire* père et fils, qui voulant former une usine métallurgique, y établirent une fabrication de fers en barre; bientôt l'insuffisance de leurs capitaux les obligea de s'associer avec MM. *Mertian* qui devinrent en 1813 propriétaires exclusifs de l'établissement; les événemens politiques de 1813 les obligèrent presque aussitôt à suspendre leurs travaux. La France venait de perdre le pays de Liège qui fournissait à l'usine de *Montataire* la presque totalité des tôles nécessaires à sa consommation. MM. *Mertian* conçurent l'idée d'établir dans leurs ateliers un laminoir à tôle qui fut dans le commencement de son activité conduit par des ouvriers liégeois. Ils joignirent bientôt à la fabrication de la tôle, celle du fer-blanc travaillé par les procédés anglais jusqu'alors inconnus en France: à cet effet l'usine reçut une nouvelle organisation; un système complet de machines perfectionnées fut adopté et exécuté, et malgré des accidens multipliés et des difficultés provenant surtout des débordemens de l'Oise et du Thérain, MM. *Mertian* purent verser dans le commerce en 1818, leurs premiers produits en fer-blanc anglais, qui furent dès le commencement goûtés et estimés par le public; ces fers-blancs obtinrent la médaille d'or aux expositions de 1819 et 1823, et les honorables manufacturiers qui avaient par de nombreux sacrifices et une rare persévérance enrichi leur pays d'un nouveau genre d'industrie, reçurent de la munificence royale la décoration de la légion d'honneur.

M. *Mertian* (*Bernard*) est maintenant le seul propriétaire de cette manufacture dont les produits se composent aujourd'hui de fers en barre, de tôles et fers-blancs brillans, de

fers-blancs ternés, et de planches de cuivre rouge laminé ; à l'usage des chaudronniers.

Les matières premières employées sont les vieilles fontes provenant de Paris et des environs, les fers en barre des forges de la Haute-Marne, l'étain de l'Inde et de l'Angleterre, le plomb de France ou d'Espagne, le cuivre de Sibérie. Les produits s'élèvent (non compris le fer en barre) à environ 3000 kilogrammes par jour, qui sont vendus à Paris et dans le Nord et l'Ouest de la France.

Les ouvriers sont au nombre de 145, dont 106 hommes, 15 femmes et 24 enfans ; on a substitué peu à peu des ouvriers du pays, aux étrangers qui avaient d'abord été appelés ; la bonté du travail n'a pas souffert de cette mutation graduée. Les manoeuvres sont payés à raison de 1 fr. 75 c. par jour ; les forgerons reçoivent un salaire de 3 fr. 50 c. terme moyen. M. *Mertian* fait soigner à ses frais les ouvriers malades ou blessés. Très-peu font des épargnes, et aucun n'a voulu consentir à une réserve de prévoyance.

MM. *Mengin* et *Petitjean* avaient établi à *Montataire* en 1820, une fonderie pour le fer et le cuivre, et une fabrication de mécaniques qui fournissait diverses manufactures, et particulièrement la manufacture royale de glaces de *Saint-Gobin* ; cette usine avait été substituée à une filature de laine et cachemire que les mêmes propriétaires avaient créée en 1816. L'établissement qui marchait avec une grande activité était remarquable par ses produits mécaniques dont plusieurs avaient été inventés par M. *Petitjean* ; il occupait jusqu'à 60 ouvriers. Dans le courant de 1826, les affaires des propriétaires ont été dérangées au point de les obliger à s'expatrier ; l'usine a dû éprouver un échec considérable ; les créanciers ont fait continuer la fabrication pour leur compte, mais elle n'a plus d'importance.

Une fabrique de clous d'épingle que les mêmes associés avaient formée en 1824 dans la commune de *Villers-St.-Paul*, a éprouvé une grande diminution par suite de leur déconfiture ; cependant elle se soutient mieux que l'usine de *Montataire*. Cette manufacture exploitée maintenant dans l'intérêt des créanciers occupe aujourd'hui neuf hommes, trois femmes et huit enfans, la plupart travaillant à la tâche, le prix moyen du salaire pouvant d'ailleurs être évalué à 1 fr. 50 c. 1 fr. et 60 c. Les produits consistent en clous d'épingle dits *pointes de Paris*, confectionnés par un procédé mécanique

pour lequel M. *Petitjean* avait obtenu un brevet d'invention. Toutes les opérations sont exécutées par des machines au nombre de trente, dont seize à clous, douze à faire les pointes, une à nettoyer, et une grande cisaille; la fabrication actuelle peut être évaluée à trois cent mille francs par an; elle est alimentée par des fils de fer venant du Jura, et les produits sont expédiés principalement sur Paris. Il est désirable que ce genre d'industrie, nouveau pour le pays, ne soit pas détruit par suite des arrangemens à intervenir entre les créanciers de MM. *Mengin* et *Petitjean*.

M. *Colliau* maire de *Gouvieux* a organisé en 1824, une tréfilerie de fil de fer et de laiton, au hameau de *Toutvoye*; les ateliers furent placés dans les bâtimens d'une ancienne filature, agrandis et appropriés pour leur nouvelle destination; comme l'art de la tréfilerie était entièrement inconnu dans le pays, il fallut appeler cinquante ouvriers de Laigle (Orne), les fixer à *Gouvieux*, et façonner d'après leur exemple et leurs conseils une partie de la population au nouveau genre d'industrie. La fabrication comprend aujourd'hui la grosse tréfilerie et la tréfilerie fine depuis le n° 7 jusqu'au n° 36. Le nombre des ouvriers est de cent cinquante dont vingt femmes, et vingt-deux enfans; les hommes reçoivent par jour 2 à 3 francs, les femmes employées à dresser les fils 1 fr. 75 c., et les enfans occupés à les éclaircir 75 centimes. La somme des salaires s'élève annuellement à soixante mille francs. On fabrique par jour 200 kilogrammes en fils fins, et 350 kilogrammes en gros fils; cette manufacture chauffe ses chaudières à la tourbe, amélioration qui n'avait pas encore été adoptée: ses produits, qui ont obtenu une médaille d'argent à l'exposition de l'industrie en 1827, sont achetés par les fabriques de cartes.

*Chantilly* avait à la fin du dernier siècle des manufactures de cartes, de boutons de cuivre à la mécanique, et de boucles de harnais; ces établissemens n'existent plus depuis longtemps, mais on trouve dans cette petite ville une fabrication de garniture de lunettes en fer ou acier, qui y a été formée en 1823 par M. *Meret*, propriétaire d'un grand commerce de lunettes à Paris. Le nombre des ouvriers occupés est aujourd'hui de dix à quinze dont un tiers femmes ou enfans, payés sur le prix de 1 fr. 50 c., 75 c. et 50 c. par jour; les ouvriers étaient plus nombreux et les salaires plus élevés d'un cinquième en 1825. Les fers et aciers envoyés de Paris, sont étirés, courbés,

soudés, corroyés, polis, garnis de vis, à *Chantilly*, et renvoyés ensuite au grand magasin à Paris, où ils reçoivent le complément de leur préparation.

La commune de *Cramoisy* possède depuis le mois de mai 1817 un atelier de *coutellerie* qui a remplacé la fabrique de broches en fer créée en 1825, par M. *Lecer* de Paris, et détruite par le décès récent de ce fabricant. Cette nouvelle industrie est due à M. *Pradier* de Paris, déjà propriétaire de plusieurs ateliers de coutellerie dont les produits bien connus dans le commerce ont obtenu la médaille d'argent à l'exposition de 1823. Ce manufacturier a transporté à *Cramoisy* dix ouvriers et dix apprentis pris dans ses autres fabriques; il fait venir de Paris ses matières premières; la fabrication qui comprend les rasoirs et les couteaux de table, se compose en ce moment de trente douzaines par semaine; les ouvriers sont payés sur le prix de 3 fr. 50 c. par jour: il est probable que cette industrie prendra un développement rapide, lorsque les habitans du pays seront familiarisés avec ses procédés.

*Matières principales provenant du règne végétal. Mouture des grains.* Il n'y a qu'un moulin à vent dans le canton; c'est celui dit *Sorel*, placé sur le coteau qui domine au Nord la commune de *Précý*. On y compte vingt-deux moulins à eau, situés sur les différens cours d'eau, l'Oise excepté; 1° sur la Thève le moulin du bois près de *Coye*; 2° sur la Nonette huit moulins nommés de *la canardière*, de *la bonde*, de *la couture*, de *la ville*, de *des planches*, le moulin à *l'huile*, et deux autres sans désignation spéciale, dans la commune de *Gouvieux*; un des anciens moulins de *Toutvoye* est occupé par la tréfilerie mentionnée ci-dessus; l'autre vient d'être détruit pour agrandir le chemin de hallage de l'Oise; l'un des moulins de *Gouvieux* avait servi à établir en 1825 une *vermicellerie* qui n'a pas eu de durée, ni d'importance; 3° sur la grande Bresche deux moulins à *Villers-St.-Paul*; 4° sur la petite Bresche deux moulins à *Creil*, dont l'un nommé *moulin à l'huile*, et deux autres à *Nogent-les-Vierges*, l'un desquels est monté d'après le système anglais, et donne des produits d'un tiers plus considérables que les moulins ordinaires; 5° sur le Thérain, deux moulins à *Mello*, quatre à *Cramoisy*, surnommés le *petit-moulin*, le moulin *brunet*, *Gauty* et de *St.-Leu*, un autre à *Montataire*: en tout sept. Le nombre des moteurs hydrauliques employés par l'industrie

est de quatorze; la plupart étaient primitivement consacrés à la mouture.

Pour achever d'énumérer ici le nombre des ateliers qui concernent la préparation des divers produits agricoles, on indiquera le nombre des pressoirs à vin qui est de vingt-deux, et celui des pressoirs à cidre s'élevant à cinquante-huit.

*Brasserie.* Le sieur Moyeux dit Flément en a établi une à *Chantilly* en 1812; cette brasserie occupe deux ou trois hommes, et fabrique de la bière ordinaire, et de la petite bière dans la proportion de mille à onze cents quarts par an. Le houblon est acheté dans le département du Nord; on en consomme environ 400 kilogrammes mêlés avec 400 hectolitres d'orge que l'on prend sur les marchés de Clermont, de Pont et de Senlis.

*Corderie en écorce.* La confection des liens de tille, et des cordes à puits en écorce existe depuis cent cinquante ans au moins dans la commune de *Coye*; la nécessité de trouver des moyens d'existence dans un travail manuel, la proximité d'étangs assez vastes et de bois remplis de tilleuls, auront sans doute déterminé les habitans de cette commune privée d'agriculture à adopter ce genre de fabrication à une époque où l'on ne connaissait pas encore généralement les bienfaits de l'industrie manufacturière. MM. *Mazille, Jacques et Maurice Cassé, Cassé dit Charmant, Grétils, Lefèvre, Audier et de Lachasse* sont aujourd'hui les fabricans en chef, faisant travailler cinquante ouvriers à la corderie, et cent personnes tant hommes que femmes et enfans à la confection des liens de tille: ce dernier genre d'occupation ne dure que deux mois chaque année. On fabrique environ 2500 douzaines de cordes, la douzaine ayant 288 mètres de longueur, et sept à huit millions de liens pour les blés. Les instrumens employés sont à peu près les mêmes que pour la corderie en chanvre. Les ouvriers sont payés à la pièce, ce qui donne un salaire moyen de 1 fr. 50 c. pour les hommes, 1 fr. pour les femmes, et 60 c. pour les enfans. Les cordes sont expédiées sur Paris, et les liens de tille consommés dans les départemens de l'Oise, de Seine-et-Oise, et de Seine-et-Marne.

*Sciérie.* Un atelier pour la sciérie des bois de placage a été établi en 1823 dans la commune de *Montataire*; exploité d'abord par une maison de commerce sous la raison *Linker et C<sup>o</sup>*, il appartient aujourd'hui à M *Mertlan* qui y fait

travailler cinq ouvriers. Le travail de cette usine consiste exclusivement à scier à façon des bois soit indigènes, soit exotiques fournis par les ébénistes de Paris, mais on débite principalement des bois d'acajou; on employe cinq scies mues par une roue hydraulique, savoir deux scies horizontales, deux verticales et une circulaire de sept pieds de diamètre; elles débitent environ 750 kilog. de bois par semaine. On obtient jusqu'à vingt et vingt-deux feuilles de placage dans un pouce d'épaisseur; les ouvriers qui travaillent à la tâche gagnent prix moyen 4 fr. par jour.

*Papeterie.* Une manufacture de ce genre avait été établie à *Coye* en 1790; elle fut bientôt après changée en filature de coton. Une autre papeterie a été formée en 1824 à *Montataire* par M<sup>lle</sup> *Hullot*; cette usine qui a jusqu'à présent peu d'importance et qui borne sa fabrication au papier gris d'emballage, occupe actuellement cinq ouvriers y compris une femme et un enfant, payés chacun à raison de 1 fr. 25 c. par jour. Les machines employées se composent d'une cuve et de vingt-quatre pilons montés d'après l'ancien système. Les chiffons sont achetés à Paris pour une valeur de 2400 fr. par an; l'atelier peut fournir par mois 144 rames de papier qu'on expédie en majeure partie sur la capitale.

M. *Cadet-Devaux* fils, établit en ce moment à *Nogent-les-Kierges* une fabrique de carton d'après des procédés nouveaux qu'il a rapporté d'Égypte.

*Dentelles et blondes.* *Chantilly* est en France l'un des centres principaux de la confection des dentelles ordinaires et des dentelles de soie appelées blondes de la couleur même des soies employées qui sont tirées du midi de la France et du Piémont. C'est vers 1710 que M. *Moreau* introduisit dans cette petite ville le genre d'industrie dont il s'agit; sa maison subsista longtems seule, et c'est à elle qu'est due la célébrité dont jouissent dans toute l'Europe les dentelles de *Chantilly*; vers 1756 une seconde maison fut organisée par M. *Auguste Moreau*; la fabrication prit un nouvel essor vers 1798; elle se compose aujourd'hui de sept entreprises principales dont les directeurs résident à *Chantilly*, et de sept autres dont les chefs habitent *Viaimes*, *Marcel*, *Valdampierre*, *Groslay*, *Fresneaux*, *Labosse*, *Chaumont* et *Paris*, mais dont les produits sont compris au nombre de ceux de la fabrique connue sous le nom de *Chantilly*. On sait que la dentelle ne se fait pas en atelier, mais que les ouvrières

travaillent chez elles sur les dessins et avec les matériaux qui leur sont remis par les manufacturiers, en sorte que cette fabrication est étendue sur plusieurs cantons et que quoiqu'elle porte le nom de *Chantilly*, cette commune est cependant l'une de celles qui lui fournissent le moins de bras. Le tableau qui suit fait connaître le nombre et la demeure des principaux fabricans domiciliés dans le canton, ou qui employent des ouvrières du canton, ainsi que le nombre et la demeure des ces ouvrières :

DOMICILE des OUVRIÈRES.	Nombre d'ouvrières employées par chaque fabricant.							TOTAL.	
	Morveau frères à Chantilly.	Lardry à Chantilly.	Vignon à Chantilly.	Mme Cheveau à Chantilly.	Ve Hunt à Chantilly.	Delahode à Chantilly.	Draucourt à Mareil.		Divers petits fabricans.
Chantilly.	7	9	8	4	"	"	"	28	
Coye.	4	40	10	25	"	4	10	98	
Creil.	6	"	"	"	"	"	"	6	
Gouvieux.	76	60	32	55	30	8	"	281	
Lamorlaye.	8	"	"	"	25	"	60	113	
Précy.	6	"	"	"	"	"	"	6	
Saint-Len.	40	50	37	"	20	12	"	183	
Saint-Maximin.	175	5	25	30	40	11	"	311	
<i>Total du canton de Creil.....</i>	322	164	112	114	124	35	70	85	1026
Canton de Seulis.	119	24	96	"	26	21	33	26	345
— de Neuilly.	38	80	110	"	10	5	"	15	258
— de Nanteuil.	82	"	"	"	"	"	"	"	82
— de Pont.	10	"	"	"	"	"	"	"	10
— de Méru.	184	"	"	"	"	"	"	16	200
— de Noailles.	12	"	"	"	"	"	"	"	12
— d'Anneuil.	175	"	"	"	"	"	"	13	188
— de Chaumont.	112	"	"	"	"	"	"	"	112
— du Coudray.	134	"	"	"	"	"	"	41	175
Seine-et-Oise.	285	"	"	"	"	"	50	40	375
	1473	768	318	114	160	61	153	230	2783

On voit que le nombre des ouvrières en dentelles est dans le canton de 1026, qu'en y ajoutant celles domiciliées hors du canton et occupées par les manufacturiers de Chan-

*tilly*, ce nombre s'élève à 2783. Si on y ajoute encore les ouvrières occupées par MM. *Midi* à Groslay, *Buicourt* à Fresneaux, *veuve Vandessel* à Valdampierre, *Demois* à Viarmes, *Duval* à Chaumont, *M<sup>me</sup> Moreau* à Labosse, et *Ylcoq* à Paris, dont les produits sont comptés, comme on l'a dit plus haut, dans ceux de la fabrique de *Chantilly*, on verra que le nombre total d'individus qui trouvent dans cette industrie leurs moyens d'existence est de 3894 en ce moment. Ce nombre était double il y a peu d'années, mais on a été forcé de ralentir la fabrication par le défaut de débouchés suffisans des produits à l'étranger.

La maison de MM. *Moreau frères*, descendans de l'inventeur des blondes, qui a constamment perfectionné les procédés de la dentellerie, a obtenu la médaille d'or aux expositions de 1819, 1823 et 1827. M. *Landry* a reçu des médailles d'argent en 1806 et 1819; M. *Vignoni* en a obtenu une semblable à l'exposition de 1827.

Les ouvrages se payant à la pièce, le prix moyen de la journée de travail peut être évalué à 75 centimes. Le montant annuel des salaires est d'environ 277,500 fr.; la valeur des matières premières est d'un tiers en sus.

*Filature du lin.* Ce genre de fabrication a été introduit il y a peu d'années dans la commune de *Nogent-les-Vierges* qui n'avait eu jusqu'alors d'autre industrie que la confection des boutons de soie et la manutention d'une tannerie assez considérable située sur la petite *Bresche*; cette tannerie éprouva lors de l'invasion de 1815 des dommages tels que les propriétaires furent obligés de cesser entièrement leurs opérations; les bâtimens furent vendus et restèrent sans occupation jusqu'en 1819, époque à laquelle M. *de Livron* conçut l'idée d'y former une filature de lin à la mécanique suivant des procédés qu'il avait recueillis à l'étranger. Il s'associa avec M. *Cadet-Devaux* fils, M. *Breidt* ancien colonel, et dès le mois de juin 1820, deux métiers de dix broches chacun furent mis en activité, et une famille belge appelée pour les gouverner; les fils obtenus étaient très-bons, très-solides; ils prouvaient que l'entreprise pouvait réussir, mais avant tout il fallait l'établir sur de larges bases. Le local fut agrandi, un moteur hydraulique acheté, des machines nombreuses construites: ces dépenses considérables, mais indispensables dépassaient de beaucoup les produits. En 1824, la société fut dissoute. MM. *de Livron* et *Cadet-Devaux*

passèrent au service du pacha d'Égypte et M. *Breidt* resta seul propriétaire de la manufacture soutepeue jusqu'alors uniquement par lui quant aux capitaux. Dès ce moment le plus grand ordre régna dans toute les parties de l'établissement, qui fut dirigé avec de tels soins et une telle intelligence que dans l'intervalle d'une année les produits furent, sans augmentation de dépense portés de 50 kilog. à 125 kilog. par jour. Au commencement de l'année 1826 M. *Breidt* contracta une seconde association et la filature prit pour raison sociale *Schlumberger père, fils et compagnie*. La nouvelle société a agrandi les bâtimens, augmenté la fabrication, perfectionné et simplifié les métiers. Le nombre des ouvriers employés est de 360 maintenant, savoir : dans la filature, 160 dont 20 sont venus de Lille ; et 200 dans la maison centrale de détention pour les femmes, organisée en 1826 à Clermont-Oise (à deux lieues et demie de Nogent). Le nombre des détenues de cette maison devant être porté successivement jusqu'à 800, celui des ouvrières de la manufacture s'accroîtra dans la même proportion.

La filature achète ses lins bruts dans les départemens du nord de la France et dans la Belgique, dans une quantité d'environ 30,000 kilogr. par année. Au commencement de 1826, les fils fabriqués étaient convertis pour la plus grande partie en fils retords de deux à trois bouts qu'on expédiait sur Paris, Lyon, Strasbourg, etc. ; une autre partie était vendue sans préparation à Lille ; le reste était expédié en Normandie pour être employé au tissage. Maintenant cette dernière portion est tissée dans l'établissement, ou par des ouvriers pris dans les communes voisines. Les propriétaires espèrent occuper sous peu au moins cent tisserands qui convertiront en toile façon de Courtray ou demi-hollande plus de la moitié de 150 kilogr. de fils simples journellement fabriqués.

Le prix moyen de journée peut être évalué pour les hommes à 2 fr., pour les femmes à 1 fr. 25 c., et pour les enfans de 60 à 90 c. Un médecin est attaché à la filature pour visiter et soigner gratuitement les ouvriers malades. Ce bel établissement est digne du plus grand intérêt tant à cause de son excellente gestion, qu'à raison de la nature et de la bonté de ses produits qui ont obtenu la médaille de bronze aux expositions de 1823 et 1827.

*Filatures de coton.* Il ne reste plus que deux des trois filatures propres au canton de *Creil*, décrites par M. le duc

de *La Rochefoucauld*, l'établissement de MM. *Bernelle et Lacroix de Gouvioux* ayant cessé d'exister. La filature de coton à mèches formée dans la même commune en 1823 par M. *Mouret* a survécu à un incendie qui consuma ses bâtimens et son mobilier au mois de juillet 1825 ; cet événement a même été cause d'une amélioration réelle, en ce qu'on a remplacé les machines détruites par des mécaniques perfectionnées. Le nombre d'ouvriers occupés dans cet établissement est de douze recevant en salaire moyen de 1 fr. 50 c., et confectionnant environ cent kilogrammes de coton filé par jour.

La manufacture de *Coye* doit principalement son existence à la bienfaisance éclairée de M. le prince de Condé qui, touché de l'état malheureux de la population de ce village situé au milieu des bois et des marais sans aucune terre arable, voulut la tirer de sa misère en lui procurant des moyens de travail par la création d'un établissement d'industrie. A cet effet il concéda en 1787 à M. *Mandron*, conseiller au châtelet, le château de *Coye* qui était un simple rendez-vous de chasse, le moulin de *la Loge*, des étangs, quelques bâtimens, un autre moulin et le cours de la Thève entre les deux usines, sous deux conditions : la première d'établir à *Coye* une papeterie ou une filature, la seconde de permettre aux habitans de continuer à tremper dans l'un des étangs les tilles dont l'épluchage était alors leur principale occupation. M. *Mandron* se détermina pour une papeterie, mais elle ne donna pas de résultats avantageux. Bientôt une société composée de MM. *Berryer, Albert et Collier* acquit l'établissement et le convertit en filature de coton ; elle n'employait que des métiers continus faisant à peine cinquante kilogr. de fil par jour. A cette société succéda M. *de Rougemont* qui ayant fait à *Coye* ses premiers essais, en sortit bientôt pour porter ailleurs ses talens et son industrie. En 1806 la filature passa à M. *Sagniel* ; celui-ci introduisit quelque mul-jennys et parvint à faire 75 à 85 kilogr. de fil ; c'était encore un faible commencement qui ne pouvait guère influer sur la prospérité du pays. En 1815 l'établissement fut vendu à M. *Andryane* grand propriétaire de Paris. Il remplaça d'abord tous les métiers continus par des mul-jennys ; successivement il reconstruisit tous les bâtimens d'exploitation, changea la roue hydraulique, introduisit toutes les nouvelles machines qu'emploie aujourd'hui la filature de coton, ajouta aux forces de l'eau celles d'une pompe à feu de seize chevaux,

perfectionna par des procédés nouveaux l'épluchage et la carderie ; enfin par ses soins et sous sa direction la filature de Coye est devenue l'une des plus importantes manufactures du département. Depuis 1825 M. *Andryane* a encore accru son établissement. Le principal bâtiment présente dans son état actuel une façade de 210 pieds sur 45 de largeur, et cinq étages de hauteur ; deux autres bâtimens à cinq étages qui ne dépareraient point la capitale fournissent un logement commode à cent viugt familles d'ouvriers.

Le nombre des individus employés est aujourd'hui de 200, en y comprenant les mécaniciens, forgerons et tourneurs ; la plupart sont des habitans de Coye ; les autres viennent de *Lamorlaye* et autres lieux voisins ; le prix moyen de la journée de travail est de 2 fr. à 2 fr. 50 c. pour les hommes, pour les femmes de 80 à 90 c., et pour les enfans de 50 à 75 c. ; ce prix moyen était d'un tiers plus fort dans les années précédentes. La filature occupe 15,000 broches filant de 350 à 400 kilogr. de coton par jour depuis le n° 15 jusqu'au n° 60 ; ce produit sera bientôt porté à 500 kilogrammes.

*Tissage du coton.* Le bel établissement qui vient d'être décrit a reçu en 1825. une nouvelle importance par l'introduction du tissage dont les opérations préparatoires sont exécutées au moyen de procédés nouveaux pour la France. La manufacture de Coye compte en ce moment vingt machines à parer perfectionnées par M. *Andryane*, qui marchent à la pompe à feu ; elles font par jour cent vingt coupes ou chaînes de trente aunes ; les ensubles roulent chacun huit coupes ou deux cent quarante aunes, tandis que suivant l'ancienne méthode les chaînes s'arrêtaient à trois coupes. Ce perfectionnement produit l'économie de tems qu'il fallait employer au rentrage et au nouage des chaînes : le tisserand ne parant plus à la main, tisse presque le double et tisse beaucoup mieux ; les fils se trouvent éprouvés et donnent une toile supérieure. En machines à parer la manufacture de M. *Andryane* est la plus considérable du royaume. Outre le tissage en toile, on commence à confectionner le tissage en croisé.

Les machines pour le bobinage, l'ourdissage et le parage, ont été, à l'exception des fers coulés qui en font partie, construites sur place. Ces machines mises en mouvement employent vingt-deux hommes pareurs et laveurs de brosses, seize femmes et onze petites filles, ensemble quarante-neuf ouvriers ; à ce nombre il faut ajouter trentê tisserands tra-

vaillant dans l'enceinte de l'établissement, et environ mille autres individus auxquels des métiers ont été distribués à *Mello*, dans les cantons de Mouy, de Noailles, de Grandvilliers, de St-Just, et dans le département de Seine-et-Oise. On fabrique par an environ trente mille pièces de calicots, portées 60, 70, 75, 80, largeurs, 374, 474, 574, et des croisés des mêmes portées. Les cotons employés viennent d'Amérique; les charbons de terre sont extraits des environs de Valenciennes, de Condé et de la Belgique; les bois pour la construction des machines sont achetés dans le pays, ainsi qu'à St-Denis et Bercy; les fers bruts et coulés, et les cuivres viennent de Paris. La valeur de toutes les matières premières annuellement employées peut être évaluée à 300,000 fr. Les termes moyens des salaires sont de 2 fr. 25 c. pour les ouvriers pareurs et laveurs de brosses, de 85 c. à 1 fr. pour les bobineuses et les ourdisseuses, de 50 c. pour les enfans, et de 1 fr. 55 c. pour les tisserands; il faut y ajouter 20 à 25 c. représentés par le logement que M. *Andryane* donne à ses ouvriers. Il leur procure en outre les soins gratuits d'un médecin lorsqu'ils sont malades.

M. *Andryane* se propose de compléter son établissement par l'addition du blanchiment de ses toiles.

« Qu'on se rappelle l'état misérable des chaumières de *Coye* » et du petit nombre de familles qui les habitaient en 1787, » et qu'on les compare avec les constructions qui les ont rem- » placées, la population plus que doublée, l'aisance et l'appa- » rence de satisfaction qui y règnent, on trouvera une preuve » de plus qui attestera la bienfaisance de l'industrie, son in- » fluence sur les mœurs, et la prospérité qu'amène un tra- » vail constamment offert. » (Statist. indust. Creil, pag. 27.)

Il y a dans le canton de *Creil* deux autres manufactures pour le tissage du coton. L'une d'elles fut établie à *Mello* vers 1796 par M. le comte *Alexandre de La Rochefoucauld*, qui fit venir à grands frais un ouvrier anglais nommé *Maklood*, jouissant dans ce tems d'une grande réputation; le coton était filé à la mécanique; le tissage qui occupait plusieurs centaines de bras, produisait des piqués et des mousselines d'une grande beauté. Cette fabrication quoique fort utile dans le pays ne put se soutenir; les métiers et les ouvriers se dispersèrent chez différens maîtres. M. *Labœuffe* (*Louis*) aujourd'hui maire de *Cires*, en réunit le plus grand nombre et les établit en 1811 dans le local des anciennes écuries du château de *Mello* aux-

quelles il ajouta les bâtimens nécessaires. Cette manufacture dans laquelle on ne file point, et qui n'emploie pas de machines occupe aujourd'hui trente ouvriers seulement, leur nombre ayant été diminué par l'effet de la stagnation du commerce; un tiers de femmes est compris dans ce nombre. Dix ouvriers environ habitent la commune de *Mello* et le reste celle de *Cires*, mais on sait déjà que les chefs-lieux de ces deux communes ne forment qu'une seule et même agglomération. Les filés évalués à la quantité de 6,000 kilogrammes, sont tirés des fabriques françaises; leur emploi produit par an 30,000 aunes de calicot, autant de basin, et autant en services de table damassés et croisés. Le prix de la journée est descendu de 2 fr. à 1 fr. 25 c. par le même motif qui a ralenti la fabrication, dont les produits sont d'ailleurs cités avec éloge dans le rapport sur l'exposition industrielle de 1825.

La troisième tisseranderie est celle que *M. Devaux* a formée dans la commune de *Gouvieux* en 1819. Sa fabrication comprend les calicots et des basins de fantaisie qui trouvent un prompt débit dans le midi de la France. Le nombre des ouvriers occupés est aujourd'hui de vingt, recevant un salaire journalier de 2 fr. pour le basin, et de 1 fr. pour le calicot, terme moyen. Cet établissement qui a été obligé de se restreindre comme le précédent, est conduit avec une grande sagesse, et une intelligence parfaite du travail de la fabrication; il s'accroîtra indubitablement de nouveau, lorsque les circonstances générales deviendront plus favorables. Ses produits ont obtenu une mention honorable à l'exposition de 1823.

*Toiles peintes.* Une fabrique d'indiennes fut établie à *Chantilly* en 1808 par *M. Richard* dans les bâtimens de l'ancienne manufacture de porcelaine; après quelques succès cet établissement déclina rapidement avec la fortune de son propriétaire. Loué en 1818 à *MM. Barbé frères*, il fut en 1822 vendu à *MM. Patinot, Michel et C<sup>e</sup>*, auxquels a succédé au commencement de la présente année 1827, la société *Michel, Lucy et C<sup>e</sup>*; la nouvelle société a augmenté les anciennes constructions d'un bâtiment destiné à recevoir une teinturerie à la vapeur. Dans son état actuel, cette manufacture occupe trois cents ouvriers dont un tiers de femmes et enfans. Les manœuvres sont payés sur le prix moyen de 1 fr. 50 c., et les ouvriers d'art, imprimeurs et graveurs sur celui de 2 fr. à 5 fr., le salaire de ces derniers étant diminué d'un sixième depuis deux ans. Les produits chimiques et une partie des drogue-

ries et articles de teinture sortent des fabriques françaises ; on confectionne par an environ vingt mille pièces d'indiennes , meubles , châles , gilets et pantalons sur coutils basins et piqués ; le poids entier des pièces fabriquées peut être évalué à 70,000 kilogr. : les tissus sont tirés principalement de la manufacture *Janneret et C<sup>e</sup>, de Senlis*. Les produits sont vendus aux quatre cinquièmes en France : le reste passe à l'étranger.

*Bonneterie de coton.* M. *Maurice* a établi en 1817 à *Chantilly* une fabrique de bonneterie qui s'est successivement augmentée. Elle occupe aujourd'hui une douzaine d'individus ; appartenant aux communes voisines de *Chantilly* et recevant un salaire journalier de 1 fr. 90 c. à 2 fr. 25 c. On emploie annuellement 350 kilogr. de coton filé qui est acheté en majeure partie à Paris. La fabrication annuelle se compose de six douzaines de pantalons , caleçons , gilets , camisoles , japons , de vingt-cinq douzaines bonnets , chausses et chaussettes ; et de 200 douzaines de bas de diverses grandeurs ; ces produits sont consommés à *Chantilly* et dans les environs.

*Matières principales provenant du règne animal. — Filage des laines.* M. *Lefèvre-Soyer* ancien négociant de Beauvais , a établi en 1822 dans la commune de *Mello* une filature de laine grasse qui est aujourd'hui dirigée par MM. *Romagny* et *Thuillier* ; les bâtimens construits exprès sont placés à la réunion de deux branches du *Thérain* donnant l'impulsion à un mouvement hydraulique de la force de huit chevaux. Le nombre des ouvriers qui s'élevait à 145 dans l'origine de l'établissement , est réduit maintenant à 65 , dont un tiers d'enfans ; un tiers de ces ouvriers appartient à la commune de *Mello* , un tiers à Cires ; un sixième vient des communes voisines , le reste est étranger ; ils gagnent terme moyen , 3 fr. 50 c. par jour. Les laines sont achetées à Reims , à Paris et à Beauvais dans une quantité de 15,000 kilogr. par an , qui est convertie aux 3/5 en laine cardée , et le reste en laine peignée : la fabrique emploie cinq assortimens à carder , et quatre mul-jennys ; elle expédie ses produits sur Paris.

*Tissage de laine et cachemire.* On a vu plus haut que la fabrication de la draperie avait anciennement occupé la population de la commune de *Mello* , et que cette industrie avait disparu depuis longtems. Vers l'année 1816 M. *Hayaut-Dutilly* ancien maire de *Mello* , établit un tissage de laine

et cachemire faisant partie de l'établissement de même genre que MM. *Petitjean* et *Mengin* formaient à *Montataire* ; ce dernier atelier ayant été converti en une fonderie, vers l'année 1820, ainsi qu'on l'a déjà exposé, la fabrique de M. *Dutilly* cessa son activité, mais elle fut aussitôt remplacée par une autre fabrique semblable sous la direction de M. *Lebrecht-Lorentz*, dont la mention a été omise dans la *Statistique industrielle du canton de Creil*. Cet établissement n'est point organisé en manufacture, les ouvriers travaillant chez eux, à l'exception de trois dont les métiers sont placés chez M. *Lorentz*. Il n'y avait d'abord que dix métiers employés ; leur nombre s'éleva successivement jusqu'à quarante, mais il est maintenant descendu à quinze. Les ouvriers appartiennent aux communes de *Mello*, de *St.-Vaast*, de *Cires*, de *Bury* et de *Tricot*, canton de *Maignelay* ; ils reçoivent un salaire dont le prix moyen varie entre 1 fr. 50 c. et 2 fr. Les matières premières achetées à Paris ou dans la filature décrite ci-dessus, se composent annuellement de 102 kil. laine mérinos, 102 kil. flanelle, 36 kil. cachemire, 38 kil. boutons de soie, le tout représentant une valeur de 8,200 fr. Les produits consistent en étoffes de cachemire, de mérinos, de laine et soie, et en flanelles de santé, qui toutes sont expédiées sur Paris.

*Passementerie*. Les diverses branches de cette industrie, et particulièrement la fabrication des boutons de soie et coton, occupaient dès le dix-septième siècle une grande partie de la population féminine du canton de *Creil* et de celui de *Neuilly-en-Thelle*, où elles ont encore une grande extension, tandis que dans le canton de *Creil* elles se sont successivement restreintes à un petit nombre de communes. *Apremont* est le centre principal de la confection des boutons qui paraît y avoir été introduite vers 1675 par M. *Delavallée*, dont le descendant M. *Henri Delavallée* est encore à la tête de ce genre de commerce ; les autres fabricans sont MM. *Guy* établi en 1795, *Bauleret* qui date de 1797, et *Parant* qui a commencé vers 1810. Cette industrie ne s'exerce point en manufacture ; on distribue aux ouvrières qu'on emploie des moules de bouton, et des fils soie laine et coton pour les couvrir : la fabrication se trouve ainsi répandue dans tous les ménages d'*Apremont* et des lieux voisins. Les quatre négocians dénommés ci-dessus emploient en ce moment cent soixante femmes, autant de jeunes filles et une centaine d'enfans, en tout

420 personnes; une partie de ces ouvrières ne s'occupe de la passementerie que dans l'hiver, le reste de leur tems étant consacré aux travaux de l'agriculture; le prix moyen de journée est de 45 à 50 c. pour les femmes, et de 25 à 30 c. pour les enfans : c'est la moitié du salaire d'un journalier. Les fils blancs sont achetés à Lille et à Bailleul, les soies à Lyon, et les moules de bouton en os, à Paris. On fabrique des boutons de soie qui se vendent en France, et des boutons de fil blanc nommés *roulettes* qui s'exportent en Amérique; la totalité de ces produits est évaluée à 120,000 fr. par année.

M. *Leullier* a établi dans la commune de *Montataire* vers 1805, une fabrique semblable, mais qui confectionne seulement des boutons de soie; elle a occupé jusqu'à 300 ouvrières; leur nombre ne dépasse pas cent dans le moment actuel, recevant chacune un salaire qui varie de 25 à 60 c.; le produit brut annuel de cette industrie est descendu de 50,000 fr. à 15,000 fr. par suite de la stagnation du commerce.

La commune de *Précý-sur-Oise* est redevable d'une pareille fabrication à M. *Gravelot* qui est venu s'y établir en 1823, en quittant le canton de Neuilly-en-Thelle. Ce négociant emploie une cinquantaine d'individus tant femmes qu'enfans, et les paie sur le pied de 30 à 60 c. par jour; les enfans commencent à travailler dès l'âge de six ans. On confectionne à *Précý* des boutons de soie et fil de toutes grandeurs et façons; les matières premières de cette fabrique et de la précédente sont puisées aux mêmes sources, que pour les fabriques d'*Apremont*. Le produit brut de celle-ci ne dépasse pas dix mille francs.

Une autre fabrique de boutons établie en 1821 par M. *Mercier* à *Villers-sous-St.-Leu*, a cessé d'exister à la fin de l'année 1826.

Une manufacture de *lucets* a été transportée en 1824 de la commune de Bury, canton de Mouy, dans le bourg de *Mello*. M. *Reboulet* propriétaire de cet établissement ayant acquis un ancien moulin à blé dont le mouvement égale la force de trois chevaux, en a agrandi et disposé les bâtimens pour leur nouvelle destination. Douze personnes, savoir quatre jeunes garçons et huit filles, sont occupées dans cette fabrique qui pourrait en employer le double; le prix de journée est de 65 c. Il y a maintenant en activité soixante-dix mé-

tiers d'après le système allemand. Les fils mis en œuvre sont tirés de Baillieux et de Nantes ; la laine est achetée dans le département de la Somme ; on consomme annuellement une quantité de 4,200 kilogrammes de fil, et 2,100 kilogrammes de laine, représentant ensemble une valeur de 2,600 francs. On confectionne 100,800 pièces de lacets en fil, et 50,400 pièces de lacets en laine, chaque pièce ayant quinze à vingt aunes. Ces produits s'expédient à Paris pour être vendus dans les départemens.

Ces diverses fabriques de passementerie ont diminué leurs opérations de près de moitié depuis deux ans, circonstance d'autant plus fâcheuse qu'elles employent une partie de la population ordinairement inoccupée, savoir des enfans au-dessous de douze ans, et des femmes qui peuvent se livrer chez elles à ce genre de travail, sans abandonner les soins de leur ménage, avantage que ne présentent point la plupart des autres travaux industriels.

*Cuir et peaux.* La préparation des peaux qui occupait anciennement un grand nombre de bras dans le bourg de *Mello*, est fort tombé par les vicissitudes du commerce ; il ne reste plus que la mégisserie de M. *Brice-Damiens* formée en 1788, employant seulement deux ou trois ouvriers, et préparant chaque année trois ou quatre mille peaux blanches, achetées dans le pays.

On a déjà vu que la tannerie assez considérable qui existait à *Nogent-les-Vierges* avait été détruite en 1815. Une fabrique de colle-forte établie depuis longtems à *Saint-Leu*, a éprouvé le même sort dans le courant de l'année 1825.

*Suifs.* Il y a dans la commune de *Chantilly* trois ateliers de chandellerie appartenant à MM. *Duchauffour*, *Cléret*, et *Lajoie* ; ces établissemens occupent ensemble neuf ouvriers, et cousument par an 55,000 kilogrammes de suifs pris dans le pays, et 7,500 kilogrammes de coton acheté à Paris ; leurs produits servent à la consommation locale.

Le nombre des individus employés aux travaux industriels de tout genre dans le canton de *Creil*, se compose actuellement de 1834 hommes, 1100 femmes, 440 enfans : en tout 3,374 individus, auxquels on peut en ajouter 2,980 occupés hors du canton pour les manufactures ou fabriques qui viennent d'être énumérés ; on verra alors que 6,354 individus trouvent leurs moyens d'existence et ceux de leurs familles dans les professions industrielles dont les manufactures du canton leur

procurent l'exercice. Ce nombre d'ouvriers était plus considérable d'environ 2,000 il y a deux ans : tous les manufacturiers s'accordent pour se plaindre à dater de cette époque, de la diminution des consommations et de la stagnation des affaires.

Les salaires payés dans le canton seulement, s'élèvent à la somme annuelle de 1,770,000 fr.

*Commerce.* Les objets importés se composent des grains nécessaires pour subvenir à l'insuffisance du produit ordinaire des récoltes, de cidre, vin et esprits, de sel, poudres et tabacs, de chevaux, bœufs et vaches, des moutons d'engrais, du plâtre, des fers, cuivres, terres glaises, kaolins, cotons, soies, lins, laines, duvets employés dans les manufactures, de tuiles et briques, des vêtemens de la population, de ses meubles et ustensiles.

Les objets exportés sont les bois de construction et de chauffage, les foin, les moutons communs après le parcage, les pierres à bâtir et les grès, les fayences, porcelaines, fers laminés et filés, les cordes de tille, les blondes et dentelles, les lins et cotons filés et tissés, les laines filées, les tissus de cachemire, les boutons et laçets de soie. On peut voir par la comparaison des objets d'importation et d'exportation que le canton de *Creil* reçoit, indépendamment des matières premières employées par ses principales manufactures, une quantité considérable de produits agricoles, et qu'il ne donne guère en échange que des produits industriels.

On a indiqué dans les notions propres à chaque commune les marchés que la population fréquente habituellement ; il paraît nécessaire d'ajouter ici quelques détails sur les établissemens de ce genre que possède le canton, ainsi que sur ses foires : les uns et les autres, au nombre de huit, sont placés à *Chantilly, Creil, Mello, Précy et St.-Leu.*

*Chantilly* possède depuis plus de cent ans un marché, qui a été créé par les princes de la maison de Condé dans l'intérêt de leur ville favorite, et pour l'approvisionnement de sa population placée sur un sol qui ne produit aucune des choses de première nécessité : ce marché est un point central de réunion et de commerce pour les vingt-quatre communes qui environnent *Chantilly*; on y vend toutes sortes de comestibles, et tous les objets de mercerie, quincaillerie, etc., nécessaires à l'approvisionnement journalier des habitans; il a lieu les mercredi, vendredi et dimanche. On a essayé plusieurs fois de

changer ce dernier jour, qu'une sentence rendue le 17 décembre 1788 par le juge châtelain civil avait maintenu après une instruction approfondie; nonobstant cette décision solennelle on est revenu à la charge dans ces dernières années, et toujours inutilement, ce qui prouve combien il est difficile de modifier les habitudes fondées sur des besoins réels.

On avait créé sous le régime républicain deux foires en faveur de *Chantilly*, l'une le 20 juin et l'autre le 18 septembre; après deux années seulement, ces foires s'éteignirent d'elles-mêmes.

*Creil* a, les vendredi et dimanche, un marché dont on ne connaît ni le fondateur ni le commencement; ce marché est utile surtout aux habitans de *Nogent*, *Villers-St.-Paul*, *Montataire*, *Verneuil*, *Monchy-St.-Eloy*. Les jardiniers de *Senlis* y vendent une assez grande quantité de légumes; les autres denrées consistent annuellement en 1,200 kilogrammes beurre, 16,000 œufs, 500 fromages, 125 kilogrammes poisson de mer, 350 kilogrammes poisson d'eau douce, 400 poulets, 200 lapins, 200 paniers de fruits rouges du poids de 60 kilogr. chacun. On avait demandé la translation du marché du dimanche à un autre jour, ce qui n'a pu avoir lieu, le dimanche convenant mieux aux habitudes d'une population manufacturière qui reçoit le samedi soir la paye de sa semaine.

Il y a dans la même ville une foire fixée au 2 novembre, dont l'origine est antérieure au douzième siècle, et qui est fréquentée par toutes les communes voisines à deux myriamètres de rayon. On y vend de la quincaillerie, de la draperie, des toiles, et des porcs en assez grande quantité.

Le bourg de *Mello* a une foire et un marché dont on ne connaît plus l'origine: on sait seulement que dans le quatorzième siècle il y eut à l'occasion de ces deux établissemens un procès entre le baron de *Mello* et les moines du prieuré qui se prétendaient propriétaires des droits de places; par une charte du roi Philippe du mois de mars 1339, ces droits demeurèrent au seigneur qui déclara les foires franches de toute imposition; par lettres-patentes de 1485, elles furent fixées au 22 juillet, jour de la Madeleine; une autre foire qui avait lieu le vendredi-saint fut transférée à la fête de Saint-Lucien en octobre. Depuis long-tems les deux jours de foire ont été rapprochés et fixés aux 22 et 23 juillet. On y vend de la quincaillerie, de la chapellerie, des objets d'ha-

billemens , et des chevaux , des vaches et des porcs amenés de Normandie et Picardie , dans la proportion de trois à quatre cents par espèce.

Le marché qui autrefois avait lieu le mercredi et le vendredi est réduit depuis long-tems à ce dernier jour ; on y vend outre les comestibles ordinaires , de la marée venant de Normandie par Beauvais. Les communes de *Cramoisy*, *Saint-Vaast*, *Précy* et une partie des cantons de Mouy et de Neuilly-en-Thelle , s'approvisionnent à ce marché.

On ne connaît pas la date précise de la fondation des foires et des marchés qui existent dans la commune de *Précy-sur-Oise* , mais on sait que ces deux établissemens sont dus à la maison de Montmorency qui remit aux habitans tous les droits dont elle jouissait à cet égard. Les foires ont lieu le mardi qui précède le 25 janvier , et le mardi d'avant le 29 juin ; outre les objets ordinaires de vente , on y fait commerce de chevaux , anes et vaches ; on vient à ces foires des cantons de Senlis , Mouy , Neuilly-en-Thelle et Pontoise (Seine et Oise).

Le marché a lieu tous les mardis : on y vend des grains de toutes sortes , des légumes , du gibier , des porcs , etc. ; la vente a lieu sous une halle qui appartenait autrefois aux seigneurs de *Précy*. Ce marché est fréquenté par une vingtaine de communes environnantes ; il avait anciennement pour la vente des grains une importance qui est passée maintenant au marché de *Beaumont-sur-Oise*.

La foire de *Saint-Leu* fut créée par lettres-patentes du mois de décembre 1504 en faveur du prieuré , et confirmée par d'autres lettres de juin 1625 ; elle durait trois jours ; cette foire est réduite maintenant à deux jours commençant le 1<sup>er</sup> septembre. On y fait un grand commerce de toiles , d'étffes , d'objets de ménage , d'instrumens aratoires et de bestiaux.

Les lettres-patentes de 1504 avaient établi un marché tous les mercredi ; ce marché éteint depuis deux siècles se releva pendant quelques instans au commencement de la révolution pour disparaître de nouveau après un court intervalle.

Les communes de *Saint-Leu* et de *Saint-Maximin* ont des ports sur les bords de l'Oise pour l'embarquement des pierres extraites de leurs carrières. *Creil* a un port dont le commerce est beaucoup plus étendu , car on y embarque

des grains et des bois en quantité considérable, et on y débarque de la houille, du vin, du sel, du plâtre et une partie des matières premières consommées par les manufactures du canton. Tout le blé exporté de l'arrondissement de Clermont et d'une partie des arrondissemens de Compiègne et de Senlis est embarqué ou entreposé dans le port de *Creil*. Le commerce du bois a deux quais; l'un sur la rive gauche appartenant à la commune sert à déposer des bois de chauffage et de charpente provenant des forêts du canton, dans la proportion de 300 à 400 cordes par an; l'autre port reçoit les bois venant des forêts voisines de Beauvais et Clermont destinés pour la marine, pour les constructions et le chauffage de Paris. C'est encore dans le port de *Creil* qu'on embarque le sable extrait de la butte d'Aumont et expédié à Saint-Gobin pour l'usage de la manufacture de glaces.

La houille n'est entreposée à *Creil* que depuis l'ouverture du canal de Saint-Quentin, à la fin de l'année 1810. Antérieurement les propriétaires d'usines à feu s'approvisionnaient directement et par voitures aux mines de la Flandre et de la Belgique. A l'époque où le canal de Saint-Quentin put être livré au commerce, M. *Borel de Favencourt*, propriétaire d'intérêts dans les charbonnages de Mons, conçut et réalisa l'idée de profiter de cette nouvelle communication pour former à *Creil* un dépôt de houille qui ne tarda pas à alimenter les arrondissemens de Clermont, de Senlis et de Beauvais; d'autres dépôts semblables ont été formés depuis. Le transport se fait par des bateaux flamands qui arrivent jusqu'à *Creil* au nombre de 60 à 80 par an, et qui portent chacun de 1000 à 1200 hectolitres de charbon. La consommation s'étend jusqu'à sept et huit myriamètres dans la direction d'Amiens et de Beauvais.

Les travaux des ports occupent environ 120 individus à *Creil*, *Saint-Leu* et *Saint-Maximin*; ils reçoivent, terme moyen, un salaire de deux francs par jour.

La navigation propre au canton occupe dans les mêmes ports environ 60 individus; on se sert de bateaux construits à Compiègne et à Chauny, longs de 36 à 42 mètres et pouvant porter de 250,000 à 400,000 kil.; il y a aussi quelques barques de moindre dimension.

Telles sont les circonstances principales, relatives au commerce du canton de *Creil*. Il reste à faire connaître les mesures anciennement usitées dans ce canton :

## MESURES AGRAIRES.

<i>Anciennes mesures.</i>	<i>Nouvelles mesures.</i>			
Arpent de 120 perches ou verges, la perche de 18 pieds, le pied de 11 pouces.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Apremont, Cramoisy, Montataire, Tiverny,</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 41<sup>ares</sup> 02,64</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Apremont, Cramoisy, Montataire, Tiverny,</i>	} 41 <sup>ares</sup> 02,64
{	En usage à <i>Apremont, Cramoisy, Montataire, Tiverny,</i>	} 41 <sup>ares</sup> 02,64		
Arpent de 100 perches, perche de 22 pieds. <i>Mesure du Roi.</i>	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Blaincourt, Chantilly, Maysel, Lamorlaye, Précý, St-Leu, St-Maximin, Villers-St-Leu.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 51 07,20</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Blaincourt, Chantilly, Maysel, Lamorlaye, Précý, St-Leu, St-Maximin, Villers-St-Leu.</i>	} 51 07,20
{	En usage à <i>Blaincourt, Chantilly, Maysel, Lamorlaye, Précý, St-Leu, St-Maximin, Villers-St-Leu.</i>	} 51 07,20		
Arpent de 64 perches, perche de 25 pieds.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Coye.....</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 42 20,82</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Coye.....</i>	} 42 20,82
{	En usage à <i>Coye.....</i>	} 42 20,82		
Arpent de 75 perches, perche de 22 pieds.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Creil, Nogent.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 38 30,40</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Creil, Nogent.</i>	} 38 30,40
{	En usage à <i>Creil, Nogent.</i>	} 38 30,40		
Arpent de 100 perches, perche de 18 pieds.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Gouvieux...</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 34 18,86</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Gouvieux...</i>	} 34 18,86
{	En usage à <i>Gouvieux...</i>	} 34 18,86		
Arpent de 150 perches, perche de 18 pieds 11 pouces (mesure de la baronnie de <i>Mello</i> ).	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Mello et St-Vaast.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 45 09,20</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Mello et St-Vaast.</i>	} 45 09,20
{	En usage à <i>Mello et St-Vaast.</i>	} 45 09,20		
Arpent de 75 verges, verge de 20 pieds 2 pouces.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Villers-St-Paul.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 32 19</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Villers-St-Paul.</i>	} 32 19
{	En usage à <i>Villers-St-Paul.</i>	} 32 19		

## MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 16 pieds sur 2 de hauteur, et 2 pieds 2 pouces de largeur.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Apremont, Chantilly, Coye, Lamorlaye, Montataire, St-Maximin.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 2<sup>stèr</sup> 37,75</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Apremont, Chantilly, Coye, Lamorlaye, Montataire, St-Maximin.</i>	} 2 <sup>stèr</sup> 37,75
{	En usage à <i>Apremont, Chantilly, Coye, Lamorlaye, Montataire, St-Maximin.</i>	} 2 <sup>stèr</sup> 37,75		
Corde de 4 pieds sur 8, et 5 $\frac{1}{2}$ de large.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Blaincourt..</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 3 84</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Blaincourt..</i>	} 3 84
{	En usage à <i>Blaincourt..</i>	} 3 84		
Corde de 4 pieds sur 4, et 8 de couche.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Cramoisy, Mello.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 4 38</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Cramoisy, Mello.</i>	} 4 38
{	En usage à <i>Cramoisy, Mello.</i>	} 4 38		
Corde de 16 pieds sur 2 pieds 2 pouces, de haut et de large.	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">En usage à <i>Creil, Nogent, St-Vaast, Tiverny, Villers-S-Paul.</i></td> <td style="vertical-align: middle;">} 2 57,46</td> </tr> </table>	{	En usage à <i>Creil, Nogent, St-Vaast, Tiverny, Villers-S-Paul.</i>	} 2 57,46
{	En usage à <i>Creil, Nogent, St-Vaast, Tiverny, Villers-S-Paul.</i>	} 2 57,46		

Anciennes mesures.

Nouvelles mesures.

Corde de 16 pieds sur 4, et 2 pieds 2 pouces de large.	{	En usage à <i>Gouvieux</i> , <i>Précy</i> , <i>Saint-Leu</i> et <i>Villers-Saint-Leu</i> .	}	4 <sup>ster</sup> 15,99
--	---	--	---	-------------------------

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Pièce de 120 pintes ou 24 veltes, velte de 5 pintes de <i>St-Denis</i> .	{	En usage à <i>Blaincourt</i> , <i>Gouvieux</i> , <i>Montataire</i> , <i>Nogent</i> , <i>St-Vaast</i> , <i>Ti-</i> <i>verny</i> , <i>Villers-S-Paul</i> .	}	1 <sup>h</sup> 78,85
--	---	---	---	----------------------

Muid de 140 pintes, en usage à <i>Apremont</i> .....	2	27,65
--	---	-------

Muid de 160 pintes, velte de 4 pintes 2/5.	{	En usage à <i>Chantilly</i> , <i>Coye</i> , <i>Lamorlaye</i> , <i>St-Maximin</i> .	}	2 65,43
---	---	--	---	---------

Pièce de 30 veltes, velte de 5 pintes.	{	En usage à <i>Cramoisy</i> ...	}	2 19,81
---	---	--------------------------------	---	---------

Muid de 36 veltes, en usage à <i>Creil</i> , <i>Maysel</i> .....	2	63,77
--	---	-------

Autre muid de 36 veltes.	{	En usage à <i>Précy</i> , le <i>Lys</i> , <i>St-Leu</i> , <i>Villers-</i> <i>St-Leu</i> .	}	2 68,22
--------------------------	---	---	---	---------

Muid de 40 veltes, velte de 5 pintes, pinte de <i>St-Denis</i> .	{	En usage à <i>Mello</i> .....	}	3 93,08
--	---	-------------------------------	---	---------

MESURES POUR LES GRAINS.

1° Pour le Blé et le Seigle.

Sétier de 3 mines. ( Sétier de <i>Précy</i> .)	{	En usage à <i>Apremont</i> , <i>Chantilly</i> , <i>Coye</i> , <i>Cra-</i> <i>moisy</i> , <i>Creil</i> , <i>Lamor-</i> <i>laye</i> , <i>St-Maximin</i> .	}	1 <sup>hect</sup> 75,61
---	---	--	---	-------------------------

Cette mesure qui était dite *mesure de Senlis*, était la même dans les autres communes du canton, seulement on y comptait par muid de 4 sétiers, valant par conséquent.....

7	02,45
---	-------

## 2° Pour l'Avoine.

<i>Anciennes mesures.</i>		<i>Nouvelles mesures.</i>
Sétier de 3 mines (mesure de Paris.)	{ En usage dans tout le canton, Creil excepté. }	2 86,18
Sétier de 4 m. 172 , en usage à Creil.....		2 56,17

## 3° Pour les grains ronds.

Sétier de 4 mines (mesure de Clermont.)	{ En usage à Mello et Montataire. }	1 69
---	-------------------------------------	------

Dans les autres communes on se servait de la mesure de Senlis, comme pour le blé.

La livre de *Mello* qui appartenait au seigneur, était de 14 onces dans toute l'étendue de la baronnie.

## ERRATA.

Page 254, ligne 2, au lieu de *fit présent de la maison de Chantilly*, lisez : *fit présent du domaine de Chantilly*.

